

RECONNAISSANCE DES SPÉCIFICITÉS DU MODÈLE AGRICOLE MÉDITERRANÉEN DANS LA PROCHAINE PAC



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 10 juin 2025

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 10 juin 2025

AVIS

**RECONNAISSANCE DES SPÉCIFICITÉS DU MODÈLE AGRICOLE
MÉDITERRANÉEN DANS LA PROCHAINE PAC**

Avis adopté

Rapporteur : **Pierre HYLARI**

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS
RECONNAISSANCE DES SPÉCIFICITÉS DU MODÈLE AGRICOLE MÉDITERRANÉEN
DANS LA PROCHAINE PAC

EXPLICATIONS DE VOTE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur le Premier vice-président de la Région Occitanie, représentant Madame la Présidente de Région, Cher Didier,
Monsieur le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie, représentant Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Conseiller régional,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Je vous remercie pour votre présence aujourd'hui. Nous sommes réunis pour cette 2^e assemblée plénière de l'année au Palais des Congrès de Gruissan qui se déroulera sur la journée, 4 projets d'Avis étant présentés pour adoption.

Je suis reconnaissant à Didier CODORNIU pour avoir facilité la tenue de cette session plénière au Palais des Congrès, pour l'accueil réservé et sa présence. Je tiens à le remercier également pour la qualité des relations de travail avec le CESER et son président ainsi qu'avec les conseillères et conseillers qui siègent au Parlement de la mer.

.../...

À l'ordre du jour, comme annoncé, 4 projets d'Avis :

- « Reconnaissance des spécificités du modèle agricole méditerranéen dans la prochaine PAC », élaboré par la commission 2 « Espace et développement rural, montagne, agri-agro, forêt-bois, alimentation » présidée par Denis CARRETIER ; le rapporteur est Pierre HYLARI. Je salue aussi le travail de Marylise BERGER qui avait été nommée rapporteure par le Bureau du 1^{er} juillet 2024 et qui a fait le travail jusqu'au mois d'avril 2025.
- « Carburants alternatifs pour les mobilités : un enjeu majeur et stratégique pour l'Occitanie ! », élaboré par la commission 3 « Activités et mutations économiques, transitions et filières énergétiques, économie sociale et solidaire » présidée par Éric LALANDE ; la rapporteure est Émeline LAFON ;

Ces deux projets d'Avis sont rendus sur saisine de la présidente de Région Carole DELGA, en date du 3 mai 2024.

- « Agir pour favoriser l'inclusion – Lever les freins pour accéder ou se maintenir en emploi », élaboré par la commission 5 « Éducation, formation, emploi, jeunesse, enjeux de société » présidée par Beatriz MALLEVILLE ; la rapporteure est Josette RAYNAUD.
- « Lagunes et zones humides littorales d'Occitanie » élaboré par la commission 6 « Littoral, coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe » présidée par Émilie VARRAUD ; la rapporteure est Maria RUYSEN.

Ces deux derniers projets d'Avis sont des autosaisines du CESER.

Avant de présenter ces travaux et les initiatives que nous avons mises en place, permettez-moi de vous parler de l'actualité, qui nous concerne tous, et en particulier de l'avenir des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER).

Avenir des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux

Comme vous le savez, les CESER ont récemment échappé à une lourde menace : leur suppression. Le projet de loi sur la simplification de la vie économique examiné début avril par l'Assemblée nationale, contenait une disposition surprise que permet l'article 45 de la Constitution, un « cavalier législatif », visant à éliminer les CESER, ainsi que d'autres organismes nationaux ou agences de l'État, pour des raisons budgétaires - sans qu'aucune concertation préalable n'ait été menée avec les CESER ni même avec les Régions qui assurent leur budget et leurs moyens de fonctionnement dans le cadre des missions confiées par le législateur. Grâce à la mobilisation collective de tous les CESER et à l'appui de Régions de France et des parlementaires que nous sommes allés convaincre ensemble, nous avons pu éviter ce scénario. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre engagement et pour les déclarations de soutien que vous avez transmises. Les CESER ne sont des agences ni de l'État, ni de la collectivité.

Cependant, nous devons rester vigilants. Dans le cadre de la préparation engagée du budget de la France pour 2026, il est probable que les demandes de suppression des CESER ressurgissent. Certaines organisations nationales continuent de plaider pour leur transformation en Conseils de développement, sans indemnisation pour leurs membres. Il est crucial que nous restions mobilisés et que nous défendions nos assemblées, véritables instances de démocratie participative.

Rappel de la loi

Les CESER sont au service de la démocratie régionale depuis la loi du 5 juillet 1972, qui a érigé la région en établissement public avec 2 assemblées, l'une délibérante le Conseil régional, l'autre consultative le comité économique et social. La loi du 2 mars 1982 a fait de la région une collectivité territoriale de plein exercice, et des lois successives ont modifié l'appellation de l'assemblée consultative et renforcé ses compétences. Aujourd'hui, les CESER sont consultés sur les documents budgétaires du conseil régional, les plans et schémas régionaux, et contribuent à l'évaluation des politiques publiques régionales (loi NOTRe) et peuvent conduire des études de prospective territoriale régionale (loi 3DS). Leur représentativité de la société civile est unique et leur utilité s'exerce particulièrement lorsqu'il s'agit de sujets difficiles. Il est donc légitime que des moyens soient alloués à leur fonctionnement, y compris l'indemnisation de leurs membres.

Initiative des CESER

Je vous invite donc à rester mobilisés auprès de vos organisations.

Au niveau de l'Association des CESER de France, des rendez-vous sont pris avec Régions de France et le ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation François REBSAMEN pour défendre nos assemblées.

Notre association de présidents de CESER appuyée par l'association des directeurs a travaillé sur un document intitulé « Chemins d'avenir : pour un renforcement de la démocratie régionale permanente ».

Refonder la démocratie régionale permanente pour une meilleure vitalité de la relation Région/ CESER articulant le consultatif, le délibératif et l'exécutif. Ce texte rappelle d'où nous venons, les acquis législatifs, et se termine par une liste de points que nous avons identifiés pour en discuter dans chaque région.

Nous avons prévu un séminaire de 2 jours les 3 et 4 juillet à Blois pour élaborer une stratégie et un calendrier et rencontrer l'association de Régions de France à la fin du mois de septembre puis ensuite le ministre de la décentralisation et de l'aménagement du territoire.

C'est un document qui liste des propositions, il n'est pas soumis à délibération - contrairement à ce qui a été dit ici ou là - car chaque CESER a une relation et des pratiques spécifiques avec sa région.

Une réunion de la conférence permanente est déjà programmée qui examinera comment renforcer notre relation avec l'exécutif. Il appartiendra à chaque collège de prendre connaissance des points identifiés dans le document. Une note sera présentée pour le Bureau de la fin du mois de juin et chaque collège pourra ensuite se réunir et nous faire part de ses remarques. Le Bureau de rentrée fera le point de la situation.

Pour éviter toute confusion : je rappelle que les CESER ne sont pas des agences mais ils représentent l'assemblée consultative du Conseil régional et reconnue comme telle par le code général des collectivités territoriales.

Le budget des CESER au plan national n'est pas de 80 millions d'euros comme l'explique le député Philippe JUVIN mais il est de 30 millions d'euros... il est donc inférieur. Dans chaque région, il est estimé à 0,1 % du budget du Conseil régional. Il permet une équité de représentation des acteurs économiques, sociaux et associatifs au regard des compétences de la Région et de l'État déconcentré pour examiner le budget, le contrat de plan, les schémas régionaux, participer à l'évaluation des politiques publiques, et depuis la loi 3DS, organiser la prospective territoriale régionale que nous avons déjà créée dès que le décret nous l'avait permis sans la rendre obligatoire par l'application de la loi ATR de février 1992.

S'il n'y avait pas de budget et des moyens financiers pour le dialogue territorial et exprimer une ambition pour la région, qui aurait les moyens de le faire ? Les chambres consulaires peut-être, les organisations patronales ??? Par contre, nous n'avons pas à être plus nombreux que le Conseil régional. Nous devons être plus agiles et plus réactifs.

C'est un faux prétexte, nous savons qui sont les soutiens actifs des parlementaires pour supprimer la démocratie économique, sociale et associative territoriale.

Ce serait une erreur et une faute. C'est pourquoi, nous avons organisé une concertation pour rappeler nos droits et devoirs autour de 3 thématiques :

- l'évaluation des politiques publiques ;
- la prospective territoriale en sachant anticiper les mutations en cours et à venir dont la transition écologique ;
- la participation citoyenne dans la co-construction des politiques publiques et leur acceptation.

Nous prévoyons d'organiser une réunion de travail avec la Région pour mieux formaliser ce dialogue territorial en amont des décisions et en aval une fois nos avis votés, ce qui requiert de notre part de synthétiser une réflexion aboutie et partagée de nos avis concernant :

- les délais ;
- le temps de chaque diagnostic et des auditions ;
- l'élaboration des préconisations en vérifiant au préalable les travaux déjà conduits par la Région ;
- notre obligation d'être plus agiles, plus réactifs pour finaliser nos travaux dans une période comprise entre 6 et 8 mois ; c'est un objectif tenable.

Mais rien ne peut se faire enfin sans effort, sans lire les documents, sans valider chaque étape des processus d'élaboration, pour progresser ensemble dans nos différentes instances par votre présence dans les réunions ; sans oublier que la meilleure communication sur nos travaux est celle que doivent faire les 83 organisations membres du CESER.

Le CESER doit aussi rester un lanceur d'alertes notamment sur ce qui a trait à nos souverainetés économique et alimentaire, à l'éducation, à la santé, au service public de l'énergie avec la reconstitution de l'entreprise publique EDF dont les activités industrielles appartiennent au peuple français (concessions hydroélectriques, centrales nucléaires, réseaux...).

Relever le défi du changement climatique

Les CES présents à Nice ! Création d'un observatoire de la pollution par les plastiques en Méditerranée

Pour faire face aux défis actuels tel le changement climatique, nous devons redoubler d'efforts. À l'approche de l'ouverture de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC-3) – organisée du 9 au 13 juin par la France et le Costa Rica – qui a pour thème « Accélérer l'action et mobiliser tous les acteurs pour conserver et utiliser durablement l'océan », le CESER a participé le samedi 7 juin à la journée du 22^e forum international de la météo et du climat à Nice. Nous avons fait reconnaître le réseau des CES de l'Arc méditerranéen que nous avons créé par la société Mercator Ocean International qui nous a proposé l'organisation d'une conférence ce 7 juin dans son pavillon, en amont de l'ouverture de la conférence. Ainsi, le réseau des CES de l'Arc méditerranéen s'est mobilisé pour porter dans ce cadre les travaux sur la pollution plastique de la Méditerranée des CES et notamment annoncer officiellement la création d'un observatoire sur la pollution plastique en Méditerranée, en partenariat avec les gouvernements et exécutifs des régions concernées, comme il s'y était engagé dès 2022 à l'occasion de la conférence internationale du 29 septembre à Montpellier « Maintenant ou jamais : Sauvons la Méditerranée ». Les CES espagnols ne pouvaient être présents en raison de contraintes financières et m'ont demandé de les représenter. J'étais accompagné d'une délégation du CESER composée de : Émilie VARRAUD, présidente de la commission 6, Nathalie VEYRE, rapporteure de l'Avis de décembre 2020 sur les pollutions par les plastiques en Méditerranée, Maria RUYSSSEN, Directrice de l'IFREMER à Sète, Gérard VALLES, personnalité extérieure de la section Prospective. Serge PALLARES, président de l'Union des villes portuaires d'Occitanie n'a pu se joindre à nous. Le responsable de service en charge de la coopération interrégionale, Frédéric FERRAGE, et la chargée de mission de la commission 6 « Littoral, coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe », Sandra IMBERT, étaient également présents à cette manifestation ; je les remercie pour leur engagement et contribution à la préparation de cette manifestation.

Après la mise en place du Réseau le 1^{er} décembre 2023, deux groupes de travail ont vu le jour pour travailler sur des sujets que le Réseau a jugé importants : la reconnaissance de la spécificité de l'agriculture méditerranéenne dans la prochaine PAC et la Création de l'Observatoire sur la pollution par les plastiques. Ce dernier groupe n'a pas encore pu être réuni. Mais les CES de l'Arc méditerranéen ont saisi cette occasion unique de la tenue de l'UNOC-3 pour dévoiler leur engagement de créer un observatoire sur la pollution par les plastiques en Méditerranée, l'objectif poursuivi et les moyens qui seront mis en œuvre pour une concrétisation dans les mois à venir.

Cet observatoire s'inscrit dans la mise en œuvre des objectifs mondiaux, notamment l'Objectif de développement durable 14 (ODD 14) dédié à l'océan. La mer Méditerranée est une mer semi-fermée avec un degré élevé de vulnérabilité économique, qui fait face aujourd'hui à une pollution par les plastiques massive, conséquence des activités humaines. La pollution par les plastiques menace la faune et la flore marines, les activités économiques, la qualité et la sécurité alimentaires, ainsi que la santé humaine. Il est urgent d'agir de manière efficace et concertée. Aujourd'hui, l'absence d'un observatoire rend difficile la mesure pleine et entière de la pollution par les plastiques à l'échelle de l'Arc méditerranéen, l'impact des politiques publiques, le partage des connaissances et des bonnes pratiques.

L'objectif de cet observatoire est donc d'établir un état des lieux de la situation de la pollution par les plastiques dans les régions de l'Arc méditerranéen, de mesurer son évolution, et de proposer des actions adaptées pour enrayer le phénomène et interdire la production de plastique au plan mondial.

La mise en place de cet observatoire consiste en une mise en réseau pérenne des laboratoires de recherche publics et privés travaillant sur la pollution par les plastiques en Méditerranée. Mercator Ocean International, organisation intergouvernementale, basée à Toulouse, a été désignée comme tête de réseau. Cette société à but non lucratif développe des systèmes complexes de simulation de l'océan basés sur des données d'observation, capables de décrire, analyser et prévoir l'état physique et

biogéochimique de l'océan. Mercator Ocean International est le leader mondial dans son domaine et travaille avec d'autres centres en Europe spécialisés par bassins.

Mercator Ocean International met en place actuellement avec le soutien de l'Union européenne le jumeau numérique de l'Océan qui combinera la modélisation océanique de nouvelle génération avec d'autres données scientifiques, économiques, statistiques ; il combinera les techniques de l'intelligence artificielle, du machine learning et les moyens de calcul à haute performance, pour offrir une représentation cohérente, haute résolution, multidimensionnelle, multi-variable et en temps quasi réel de l'Océan tout en privilégiant l'interactivité et le partage de connaissance. Cette « copie numérique » de l'Océan sera accessible à tous. Sur la pollution par les plastiques, pour Mercator Océan International, le champ d'étude actuel est celui des macroplastiques et des microplastiques.

Cet observatoire sera une plateforme unique de référence, un réseau d'information, de diffusion et de partage. Il permettra d'orienter les décisions des élus locaux pour adapter les politiques publiques aux réalités environnementales et économiques.

Le Réseau des CES de l'arc méditerranéen, Mercator Océan International et les représentants des régions concernées ont signé une déclaration d'engagement pour créer cet observatoire qui préfigure une convention de partenariat avec tous les acteurs concernés. Cette déclaration collective marque notre volonté, par nos recherches et nos changements de pratiques, à relever l'un des défis majeurs de notre siècle, à savoir la lutte contre les pollutions des mers et océans pour un développement soutenable de la planète au bénéfice des générations actuelles et des générations futures. Sans notre engagement et notre détermination, il ne se passerait rien. Il y a aujourd'hui une grande urgence pour la Méditerranée qui nécessite enfin une décision unanime des États pour la fin 2025, en décrétant l'arrêt de la production de plastique dans le monde.

Et au-delà de la question des plastiques, en signant cette déclaration, nous souhaitons relancer une dynamique euro-méditerranéenne et appelons à l'organisation d'un Sommet européen sur le changement climatique en Méditerranée, 25 ans après le premier forum euro-méditerranéen de Marseille, pour tenir compte des constats suivants : le réchauffement accéléré de la Méditerranée, la fragilisation des écosystèmes marins et côtiers, l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses prolongées, pluies diluviennes, inondations destructrices comme celles survenues à Valence ou en Corse ces dernières années), les flux migratoires.

Nous ferons une communication sur nos engagements à destination du réseau des CES de l'Arc méditerranéen.

Nous travaillons déjà sur la suite de cette manifestation ; rendez-vous est pris avec Mercator Ocean International dont la reconnaissance internationale est désormais établie ! Nous rencontrerons après la Conférence de Nice, la Présidente de Région et le Premier vice-président Didier CODORNIU.

Lagunes et zones humides littorales, des espaces naturels à préserver

Toujours dans ce contexte de politiques mondiales de protection de l'environnement, le CESER dans le projet d'Avis sur les lagunes et zones humides littorales d'Occitanie qui va être présenté, met l'accent sur la préservation des écosystèmes, l'équité et la coopération entre les territoires, pour et avec les populations. Les lagunes et zones humides littorales représentent un enjeu méconnu mais crucial pour la préservation de l'eau et de la biodiversité, mais ces milieux naturels vulnérables sont menacés par le changement climatique et les activités humaines.

Le pourtour de la Méditerranée, nous le savons, est à l'épreuve du changement climatique, et l'Occitanie est malheureusement concernée. Comme l'a démontré le GIEC, les impacts sont observés sur l'augmentation de la température atmosphérique (+ 1,5°C par rapport à la seconde moitié du XIX^e

siècle), l'acidification des eaux marines en passant par l'augmentation de la température de la mer, des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus intenses, des pénuries d'eau. Ces péjorations climatiques se répercutent à la fois sur les écosystèmes marins, les écosystèmes terrestres et d'eau douce entraînant une perte d'habitat et de biodiversité ; écosystèmes qui sont des soutiens des activités humaines telles que la pêche, l'agriculture, le tourisme...

Notre région connaît une forte expansion démographique et les mouvements migratoires induits par le changement climatique viendront l'accentuer, générant une pression sur les milieux littoraux par l'artificialisation des sols, la consommation d'espaces naturels.

À l'échelle de l'Occitanie, les zones humides sont en régression. Par ce projet d'Avis sur les lagunes et zones humides littorales, le CESER rappelle au Conseil régional l'importance de préserver ces espaces naturels dans la protection des populations tout en maintenant un dynamisme économique pérenne et fait des préconisations en ce sens. Pour exemple :

- *éduquer et sensibiliser* : transmettre les bienfaits des lagunes au grand public et aux jeunes générations, pour instaurer et développer une culture de la préservation ;
- *soutenir les activités traditionnelles* (pêche, conchyliculture, riziculture, etc.), dont les dimensions économiques, sociales et patrimoniales sont structurantes, en renforçant leur résilience et en facilitant leur transition vers des modèles adaptés aux nouvelles conditions climatiques ;
- *développer une gestion concertée des lagunes* : associer tous les acteurs (usagers, professionnels, gestionnaires) pour une gouvernance équilibrée, prévenant les conflits d'usage tout en protégeant les écosystèmes ;
- *valoriser l'attachement des populations* (citoyens, associations, partenaires sociaux, décideurs, acteurs économiques) : ces milieux sont des biens communs, porteurs de mémoire et d'identité ;
- *transformer cet attachement en force collective* : les lagunes, symboles de souvenirs heureux (vacances, traditions, moments partagés...), incarnent un levier puissant pour la mobilisation.

Ainsi, en mettant le focus sur ces milieux naturels, ce rapport révèle les « aménités naturelles », c'est-à-dire les bénéfices environnementaux qui permettent de soutenir une économie locale dynamique (tourisme, pêche, etc.) tout en favorisant un lien social fort entre les populations et leur environnement.

Je remercie Maria RUYSEN dans son rôle de rapporteure mais aussi pour son investissement dans l'écriture du chapitre III de cet Avis qui traite de la question des aménités, c'est-à-dire de la nécessité de travailler avec tous les acteurs d'un écosystème qui s'appelle la Camargue, pour trouver les bonnes solutions, les bonnes pratiques pour préserver un écosystème remarquable qui crée pour les hommes et les femmes qui y vivent un sentiment d'appartenance.

Les spécificités du modèle agricole méditerranéen à reconnaître

L'adaptation au changement climatique concerne aussi d'autres secteurs tels que l'agriculture.

Notre région Occitanie avec une agriculture développée doit trouver des réponses. Essentielle pour l'identité et l'économie de la région Occitanie, l'agriculture méditerranéenne est diversifiée et fragile et fait face à des défis majeurs à relever : gestion de l'eau, pression foncière, changement climatique et souveraineté alimentaire. Le projet d'Avis qui sera présenté, rendu sur saisine de la présidente de Région, parle de la prise en compte nécessaire par la Politique agricole commune (PAC) des spécificités du modèle agricole méditerranéen avec un rééquilibrage de ses dispositifs pour garantir la viabilité des exploitations, renforcer la résilience des territoires, et préserver une agriculture à haute valeur ajoutée humaine, environnementale et sociale.

Ce projet d'Avis s'inscrit aussi dans une dynamique de coopération euro-méditerranéenne, portée par les 8 CES de l'Arc Méditerranéen, réunis pour faire entendre une voix commune auprès des institutions européennes. Dans le cadre du groupe de travail mis en place dont les réunions ont été organisées par la commission 2 du CESER, les CES ont proposé un plaidoyer pour une reconnaissance spécifique dans

la PAC de cette agriculture et proposent des stratégies concrètes pour améliorer sa compétitivité, sa durabilité et sa résilience. Ils soulignent également la nécessité de promouvoir un dialogue structuré et permanent entre les agriculteurs, les partenaires sociaux et les institutions.

Nous présenterons notre plaidoyer à la Présidente de Région et demanderons collectivement d'être associés au rendez-vous à Bruxelles. Vous le voyez, nous sommes à l'initiative pour innover et porter les problèmes au niveau où ils doivent l'être.

Notre projet d'Avis émet des préconisations concrètes ; le CESER souhaite qu'elles soient prises en compte dans la future PAC afin de garantir la pérennité et la résilience des agricultures méditerranéennes. Je cite parmi celles-ci : la mise en place d'une enveloppe supplémentaire dédiée à la lutte contre le changement climatique qui renforcerait le second pilier de la PAC, en mettant l'accent sur l'adaptation au changement climatique et les éco-régimes ; la mise en place d'une indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) climatique intégrant des critères spécifiques aux régions méditerranéennes (aridité, ventosité, insolation, capacité érosive des pluies, bilan hydrique, impact du changement climatique) ; la création d'un label spécifique aux productions méditerranéennes, prenant en compte le maintien de la santé des sols, l'équilibre entre forêt et agriculture, la diversité des cultures, l'adaptation et la lutte contre le changement climatique.

Les conséquences pour la France et notre région de l'élection présidentielle américaine : un bon travail de la section Prospective

Au-delà de cette partie méditerranéenne de l'Occitanie dont nous cherchons à mieux comprendre les problématiques et les enjeux pour agir de façon efficace et concertée, le développement de notre région est impacté par la conjoncture économique et la situation internationale incertaines.

J'aborde ici un sujet d'une importance capitale : les conséquences de l'élection présidentielle américaine sur la France et, plus particulièrement, sur notre belle région Occitanie.

Nous vivons une époque marquée par une conjoncture économique imprédictible et une situation internationale en constante évolution. L'Occitanie, avec son dynamisme économique et ses filières performantes telles que l'aéronautique, l'agriculture, l'agroalimentaire et le tourisme, est un véritable moteur de croissance. Cependant, nous ne pouvons ignorer les impacts des décisions prises à l'échelle mondiale, notamment celles de la première puissance économique du monde, les États-Unis.

L'élection de Donald Trump et ses décisions politiques en matière de commerce extérieur, et de recherche scientifique, sont vouées à avoir des répercussions directes sur notre région.

Les droits de douane imposés sur les importations en provenance de l'Union européenne et d'autres pays du monde ont créé un climat d'imprévisibilité qui affecte notre commerce extérieur et notre croissance économique.

Dans sa guerre commerciale lancée, le Président Trump continue de souffler le chaud et le froid, entre mise en œuvre immédiate de l'imposition de droits de douane et temporisation. Aujourd'hui, la France comme l'Europe doivent relever de lourds défis économiques mais disposent de nombreux atouts. Face à ce protectionnisme américain, il est important comme le rappelle la Banque de France dans sa lettre annuelle 2025 adressée au président de la République, que le pays se mobilise sans attendre pour retrouver une souveraineté monétaire et budgétaire, une croissance accrue, pour réindustrialiser ses territoires.

Face à ces défis, le CESER a réagi. Ainsi, notre section Prospective a élaboré une note d'éclairage sur les conséquences de ces bouleversements géopolitiques pour l'Occitanie. Cet excellent travail, approuvé par notre Bureau le 7 avril, dresse un constat global et propose des pistes de réflexion et des

tendances à envisager. Il met en évidence des sujets et processus qui nécessitent une attention particulière et des mesures adéquates.

En matière de recherche et d'enseignement supérieur, les décisions de l'administration Trump de réduire les financements des activités de recherche et de formation aux États-Unis (*pour exemple, Harvard a 2,2 milliards de dollars US supprimés et les crédits destinés aux doctorants et aux chercheurs postdoctorants (souvent étrangers) sont également supprimés*) ont des conséquences directes sur notre pays et notre région. Ces décisions ont suscité aux États-Unis des mouvements de protestation dans les milieux universitaires et de la recherche qui ont trouvé un certain écho en Europe.

L'Occitanie, première région française pour l'effort consacré à la recherche avec plus de 3 % du PIB, doit se préparer à accueillir des chercheurs étrangers, notamment américains, qui pourraient être contraints de quitter les États-Unis.

Trump : un désastre historique. Le système financier et monétaire à l'industrie a été instauré par Biden mais il élimine les programmes de recherche des universités au nom de la politique contre les marxistes, s'en prenant à la science et en nommant à des postes clés des ministres antivax ou incompetents, créant un réflexe anti-scientifiques alors que ce pays a accueilli depuis de longues années la moitié des prix Nobel formés aux USA.

Le plan chinois « Made in China » a été émis, quant à lui, sur le long terme, sans bruit, se dotant de moyens pour acquérir la suprématie dans 10 secteurs : transport, route, rail, acier, ciel, robotique, informatique et biochimie. Avec de gros moyens financiers, la Chine continue les activités de fabrication du pays visées et fait des acquisitions qui sont parfois en France des miroirs aux alouettes, c'est le cas en Occitanie. Aujourd'hui, l'industrie représente 29 % du PIB chinois, 10,2 % en France !

Bien sûr l'Europe doit se protéger mais nous devons redoubler d'effort en faveur de la science et de l'innovation. La France doit choisir !

Nous devons nous affirmer en solidarité et préparer nos universités et organismes de recherche à accueillir ces « réfugiés scientifiques » pour qu'ils puissent contribuer au développement de nos filières scientifiques et technologiques. Compte tenu de l'importance de la recherche publique et privée en Occitanie, l'assemblée exprime sa solidarité et sollicite l'appui financier de l'État, de grandes collectivités, pour permettre aux universités et organismes de recherche de toute l'Occitanie, de trouver une place et de s'installer pour contribuer au développement des filières scientifiques et technologiques, dans la plus grande liberté. Cela nécessite aussi d'accompagner et de mieux reconnaître nos doctorants et nos jeunes chercheurs qui s'expatrient faute de moyens suffisants et de perspective. C'est là ce que j'ai exprimé dans une tribune adressée au président de la République et au Premier ministre le 2 mai.

Le 5 mai, le président de la République a annoncé un investissement de 100 millions d'euros pour attirer ces chercheurs en France, et la présidente de la Commission européenne a prévu 600 millions d'euros pour soutenir ces initiatives. Notre démarche s'inscrit dans ces dynamiques, et il importe maintenant de mettre en œuvre un plan pluriannuel pour la recherche en France et en Europe.

Une recherche dont nous avons besoin et qui est en interrelation avec les activités de nos entreprises.
En Occitanie, poursuivre la réindustrialisation

Ce qui m'amène à évoquer nos entreprises qui sont de plus en plus fragilisées.

Alors que l'État parle de nécessité de réindustrialiser notre pays pour asseoir une souveraineté économique, industrielle et renforcer les territoires d'industrie, le spectre de la désindustrialisation y refait surface avec la multiplication de plans sociaux et de rachats d'entreprises.

L'Occitanie est une terre d'industrie en pleine mutation mais dans le même temps des entreprises sont en difficulté avec le risque de délocalisation de leurs activités ou de poursuite de leurs activités par des repreneurs étrangers. J'illustre ce propos par l'exemple de l'entreprise albigeoise Safra créée par un Albigeois Serge BODOIRA en 1955 ; société fleuron de la mobilité décarbonée, 1^{er} constructeur français de bus à hydrogène et spécialisée dans le retrofit, placée en redressement judiciaire début 2025, et qui par décision du tribunal de commerce d'Albi en date du 20 mai, sera reprise par le groupe chinois

Wanrun. Les pressions locales pour retenir le groupe français TTH candidat et maintenir ainsi les activités et les savoir-faire dans le giron français n'ont pas abouti. Le choix du repreneur chinois ne garantit pas la tenue des promesses de sauver un grand nombre d'emplois et d'apporter 40 M€ d'investissement dans les années à venir. Je rappelle ici le sort réservé à la fonderie SAM en Aveyron, aujourd'hui fermée : à sa reprise en 2017, l'entreprise chinoise Jinjiang avait promis 30 M€ d'investissements « qui ne se sont jamais réalisés ».

Nous devons comprendre en région pourquoi il en a été ainsi et le rôle joué par les outils financiers créés dont la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance) et l'IRDI, pour développer nos activités industrielles. La situation de Safra était connue depuis 4 ans et notamment lors de l'installation du Conseil national de la filière hydrogène le 26 février 2021. Quel a été le rôle de la BPI dans cette affaire ? Le tribunal de commerce d'Albi offre aux Chinois une usine dont l'innovation a été financée avec l'argent de l'État, de la Région, et de la Communauté d'Albi qui a acheté les bâtiments.

Nous devons, collectivités, acteurs économiques et sociaux, rester mobiliser pour assurer la pérennité de nos outils de travail, de nos filières, défendre des solutions industrielles françaises et européennes avec un solide ancrage territorial. Être ainsi solidaires pour la création de nouvelles activités afin de faire de la région Occitanie un territoire d'industrie et d'innovation.

Par le passé, notre histoire industrielle a été faite de renoncements, de choix stratégiques désastreux. Les crises ont parfois conduit à des fermetures d'usine avec la destruction de compétences irremplaçables. Une France sans usines est vouée à être une France sans avenir.

J'ai participé le 14 mai à une réunion avec les représentants du monde économique organisée à la préfecture de Toulouse par le Préfet de région et la Présidente de Région, qui a permis de partager des éléments de conjoncture et de faire un point sur la situation de l'activité des entreprises, de l'emploi, et des difficultés spécifiques qui touchent certains secteurs. Force est de noter que la situation internationale génère un niveau d'incertitudes chez les acteurs économiques. L'État et la Région s'engagent à accompagner les entreprises qui pourront mobiliser tous les outils à leur disposition.

J'ai alerté l'État et la Région sur les enjeux du coût de l'énergie en Europe et du rôle d'EDF producteur d'énergie pilotable qui seule peut répondre aux besoins industriels et de l'économie.

Soutenir l'innovation et l'emploi

Nous vivons donc une époque de défis et d'opportunités. Il faut répondre aux enjeux du changement climatique par les transitions écologique et énergétique, mieux former aux métiers de demain, réduire la pauvreté et la précarité, soutenir la croissance, l'innovation et l'emploi partout dans le pays.

Je tiens à souligner deux de nos travaux à l'ordre du jour qui vont dans ce sens.

Carburants alternatifs pour les mobilités : un enjeu majeur et stratégique pour l'Occitanie ! C'est le projet d'Avis que le CESER a élaboré en réponse à la saisine de la Présidente de région en date du 3 mai 2024. L'objectif poursuivi en filigrane dans ce rapport est la décarbonation du secteur des transports, 1^{er} secteur émetteur de gaz à effet de serre, qui est nécessaire pour parvenir à la neutralité carbone en 2050. En effet, le développement des carburants décarbonés en Occitanie est crucial pour répondre aux défis climatiques et géopolitiques actuels. Il est essentiel d'identifier les enjeux du développement et de la consolidation des filières de carburants alternatifs pour la décarbonation des mobilités en Occitanie, ainsi que leur impact sur les motorisations actuelles et futures.

Ce rapport traite des moyens et des ressources valorisés dans les productions et les distributions des carburants alternatifs vers les différents usages : véhicules, engins et matériels mobiles à moteurs, qui utilisent ces carburants alternatifs au service des mobilités et activités opérationnelles en Occitanie et au-delà. Ces activités représentent un panel très large d'activités économiques, de valeurs ajoutées produites, d'ancrage des emplois en limitant, dans la démarche, les impacts sur l'environnement. La région possède de nombreux atouts en ressources, en R&D et innovation et en production pour devenir une région productrice de carburants alternatifs. Par ses politiques et ses actions, le Conseil régional s'est engagé dans cette voie.

Les sources et les pistes de carburants décarbonés durables présentes et/ou en émergence en Occitanie pour les mobilités, les enjeux de développer/consolider ces sources et filières, les freins à considérer et les stratégies à mettre en œuvre pour y parvenir sans oublier les enjeux financiers et sociaux sont ainsi étudiés.

Le CESER souligne l'intérêt de déployer un maillage économique complet, structuré et organisé, au bénéfice de tous les territoires de l'Occitanie, pour participer à une moindre dépendance externe aux énergies. Le CESER indique qu'il est urgent d'avoir un engagement fort et financier du Conseil régional afin de produire un effet de levier vis-à-vis des investisseurs potentiels dans les projets d'implantation d'unités de production de carburants alternatifs en Occitanie. Il invite aussi le Conseil régional à soutenir tout autant la transition des usages que le développement de la production dans le même temps, afin que le marché trouve son équilibre et se pérennise. Le CESER attire également l'attention du Conseil régional et des services de l'État en région sur la nécessité de penser des dispositifs, d'améliorer le dialogue et l'acceptation sociale pour aboutir à un projet de territoire qui soit réellement partagé et plus intégré aux réalités du territoire et aux besoins d'information des populations.

Dans notre Avis « Quelle stratégie industrielle pour les énergies décarbonées en Occitanie ? » de 2022, le CESER s'est félicité des évolutions des politiques françaises sur les énergies décarbonées et a mis en lumière le potentiel des ressources énergétiques présentes et à venir sur le territoire. En effet, la production d'énergie en France est assurée à plus de 80 % par le nucléaire (68 %, février 2025) et l'hydraulique (13,3 %, février 2025), seules énergies bas-carbone pilotables. Elles sont essentielles pour notre souveraineté énergétique. Je rappelle que le développement des énergies décarbonées, ainsi que celui des carburants alternatifs doivent se réaliser avec a minima 50 % "Made in France" et/ou "Made in Occitanie" pour l'autonomie de notre pays et de notre territoire. »

Pour développer ou renforcer ces filières, il y a aussi besoin d'une main-d'œuvre, de compétences spécifiques. L'Occitanie, c'est le paradoxe d'un taux de chômage parmi les plus élevés de France et des emplois non pourvus, une pauvreté et une précarité qui gagnent du terrain.

Le projet d'Avis « Agir pour favoriser l'inclusion – Lever les freins pour accéder et se maintenir en emploi » est un appel du CESER pour une mobilisation collective pour mieux accompagner les publics vulnérables vers un emploi durable, condition essentielle d'une société plus juste et inclusive.

De nombreux freins persistent à l'insertion et au maintien en emploi tels que les inégalités territoriales, la fracture numérique, les difficultés de mobilité, l'orientation subie...la complexité des dispositifs existants. Ces freins concernent particulièrement les jeunes, les habitants des zones rurales ou des quartiers prioritaires, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap ou encore les bénéficiaires du RSA.

Aujourd'hui la désindustrialisation et les transformations économiques sont des facteurs compliquant cette situation. Certes des efforts sont déployés en Occitanie notamment en matière d'égalité professionnelle, de formation ou d'accompagnement des jeunes mais les dispositifs d'accompagnement doivent être renforcés et mieux coordonnés. Le CESER propose dans ce rapport des préconisations pour lever les freins à l'emploi et adapter les politiques publiques aux besoins territoriaux, en mettant l'accent sur l'émancipation et la sécurisation des parcours professionnels. Pour le CESER, l'accès à l'emploi ne peut se limiter à une réponse économique. Plus que jamais, les enjeux relevant de l'insertion, l'orientation et la formation sont primordiaux pour faire advenir une société juste, égalitaire et solidaire qui permet à ses membres d'assumer les défis de demain.

Les quatre priorités pour une inclusion par l'emploi sont les suivantes : rendre les dispositifs plus lisibles et mieux coordonnés ; lever les freins périphériques à l'emploi, en agissant sur la mobilité, l'accès au

logement, la garde d'enfants, l'illettrisme et l'illectronisme ; adapter les parcours de formation aux besoins économiques réels, en lien avec les entreprises, en soutenant l'apprentissage et en renforçant les passerelles ; favoriser l'émancipation et l'autonomie des publics fragiles, en évaluant les dispositifs d'insertion et en développant des outils d'inclusion (clauses sociales, référents handicap...).

En conclusion

Chers collègues, ces Avis proposés pour débat et vote feront l'objet d'une réunion de travail avec la Région, comme je l'ai expliqué dans mon propos liminaire, sur le renforcement des relations de travail CESER/Région ; cela permettra de mesurer la faisabilité de nos propositions et leur suivi.

Dans un environnement économique et social difficile où la géopolitique remet en cause les traités, la paix et la sécurité avec depuis 3 ans la guerre en Europe, et les horreurs du Moyen-Orient, nous devons défendre ce que nous sommes : une république laïque, une démocratie qui repose sur des institutions et le respect de l'État de droit.

Je vous remercie de votre écoute.

AVIS

**RECONNAISSANCE DES SPÉCIFICITÉS DU MODÈLE AGRICOLE
MÉDITERRANÉEN DANS LA PROCHAINE PAC**

Avis Adopté

Nombre de votants :155

Pour : 124

Contre : 0

Abstentions : 31

Ne prend pas part au vote : 0

Rapporteur : **Pierre HYLARI**

**Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Espace et Développement Rural,
Montagne, Agri-Agro, Forêt, Bois, Alimentation »**

Le bureau

Président

Denis CARRETIER

Vice-Président

Jacques GARCIA

Vice-Présidente

Nathalie CASALÉ

Les autres membres

Ludovic ARBERET
Jean-Pierre ARCOUDEL
Michel BAYLAC
Marylise BERGER
Lauriane BOULP
Cédric CABANES
Adeline CANAC
Michel CAPONI
Christine CARLESSO
Ludovic DURAND
Maguelone ESCANDE MUS
Yann FORTUNATO
Jacques GRAVEGEAL
Chantal GRIN
Olivier HAMECHER

Pierre HYLARI
Claudie HOUSSARD
Philippe JOUGLA
Jean-Christophe JOUVENT
Sylvain LABBÉ
Éric LALANDE
Philippe MAYDAT
Pierre MOURET
Martine PEDULLA
Édith PENET
Thomas PETRAULT
Florence PRATLONG
Olivier-Ronan RIVAT
Jean-Pierre SANSON
Geneviève TAPIÉ

La Commission adresse ses remerciements aux personnes auditionnées qui, par leur expérience et expertise, ont alimenté sa réflexion :

Madame Isabelle AYMARD

Directrice régionale - Agence de Services et de Paiement

Monsieur Tristan BERCHOUX

Enseignant-chercheur - CIHEAM Montpellier

Monsieur Éric CADORE

Élu du Pôle Agriculture, Souveraineté Alimentaire - Conseil régional Occitanie

Madame Judith CARMONA

Présidente de la Commission Agriculture, Agroalimentaire et Viticulture
Conseil régional Occitanie

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON

Vice-Président en charge de la Souveraineté alimentaire, la Viticulture et la Montagne
Conseil régional Occitanie

Monsieur Patrick CHARRON

Membre du bureau du Conseil national de l'alimentation et du Conseil des consommateurs APRIFEL

Monsieur Serge DESPEYROUX

Président - UDAF Lot

Monsieur Thierry DUPEUPLE

Directeur - CIHEAM Montpellier

Madame Claire FITA

Élue au Conseil régional Occitanie et Députée européenne

Monsieur Inaki GARCIA DE CORTAZAR ATAURI

Directeur d'Unité – INRAE

Monsieur Pierre GINEBRE

Directeur – IRQUALIM

Monsieur Vincent LABARTHE

Vice-Président en charge de l'Agriculture et de l'Enseignement agricole - Conseil régional Occitanie

Madame Emmanuelle LAGANIER

Responsable Aménagement et Foncier Agricole - ARAC Occitanie

Madame Elen LEMAITRE-CURRI

Directrice adjointe - CIHEAM Montpellier

Monsieur René MORENO

Élu au Conseil régional Occitanie – Membre de la Commission Agriculture, Agroalimentaire et Viticulture

Monsieur Gérôme PIGNARD

Chef du SRISET - DRAAF Occitanie

Madame Nathalie POUILLY

Chargée de mission - Agence de Services et de Paiement

Monsieur François PURSEIGLE

Professeur des universités en sociologie - Institut National Polytechnique de Toulouse

Monsieur Olivier ROUSSET

Directeur général - DRAAF Occitanie

Monsieur Florent ROUX

Chargé de mission - Agence de Services et de Paiement

Madame Sophie THOYER

Professeur en économie agricole et environnementale - SupAgro – INRAE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
I. LA PAC EN MEDITERRANEE.....	2
I.1. <i>Historique de la PAC et de son évolution</i>	2
I.2. <i>Structuration de la PAC actuelle</i>	2
I.3. <i>Répartition du budget.....</i>	4
I.4. <i>Retour sur la programmation précédente en Occitanie</i>	5
I.4.1. Contexte économique et agricole (2015-2022).....	5
I.4.2. Les principales évolutions de la PAC en 2023.....	7
I.4.3. Approfondissement des évolutions de la PAC depuis 2015	9
I.4.4. Éléments complémentaires : dynamiques régionales, accès aux aides et profils des bénéficiaires	10
I.5. <i>Présentation du calendrier et des réformes en cours</i>	13
I.5.1. Quelle prise en compte des spécificités locales ?	13
I.5.2. Capacité de différenciation régionale.....	13
II. ENJEUX AGRICOLES ET CLIMATIQUES EN MEDITERRANEE	14
II.1. <i>Caractéristiques spécifiques des modèles agricoles méditerranéens.....</i>	14
II.1.1. Éléments de définition.....	14
II.1.2. Opportunités et avantages	21
II.2. <i>Impacts du changement climatique sur les agricultures méditerranéennes.....</i>	22
II.2.1. Augmentation des températures	22
II.2.2. Impacts sur la phénologie agricole.....	22
II.2.3. Modification des précipitations.....	22
II.2.4. Gestion de l'eau et irrigation	22
II.2.5. Extrêmes climatiques	22
II.2.6. Impact sur la qualité des productions	22
II.2.7. Réflexions sur les primes agricoles.....	23
II.3. <i>Besoins d'adaptation et de résilience face aux nouveaux défis environnementaux.....</i>	23
II.3.1. Stratégies d'adaptation.....	23
II.3.2. Résilience des systèmes agricoles	24
II.3.3. Politiques de soutien	24
III. FOCUS SUR LES ENJEUX SPECIFIQUES.....	25
III.1. <i>Gestion de l'eau</i>	25
III.2. <i>Pression foncière et santé des sols</i>	25
III.3. <i>Social.....</i>	26
III.4. <i>Environnemental.....</i>	26
III.5. <i>Souveraineté alimentaire.....</i>	27
III.5.1. Consommation et concurrence internationale	27
III.5.2. Fixation des prix de l'alimentation.....	27
III.6. <i>Vitalité territoriale</i>	27
IV. PRECONISATIONS	29
IV.1. <i>Soutien aux agricultures méditerranéennes.....</i>	29
IV.1.1. Renforcement des politiques de soutien.....	29
IV.1.2. Intégration des spécificités méditerranéennes dans les programmes de la PAC	30
IV.1.3. Mesures de protection et de promotion des productions méditerranéennes	32
IV.1.4. Repenser la politique commerciale	32
IV.1.5. Renforcement de la gouvernance collective	32

<i>IV.2. Soutenir l'innovation et l'adaptation des agricultures méditerranéennes</i>	<i>33</i>
IV.2.1. Améliorer l'attractivité des métiers agricoles et forestiers: un levier pour une agriculture et une sylviculture durable et résiliente.....	33
IV.2.2. Encouragement à l'innovation et à l'adoption de nouvelles pratiques	33
IV.2.3. Renforcer la foncière agricole régionale.....	34
IV.2.4. Soutien à la filière des protéines végétales : un engagement à maintenir	34
IV.2.5. Investissement dans la recherche et le développement et diffusion des travaux	34
<i>IV.3. Communication et Sensibilisation.....</i>	<i>34</i>
IV.3.1. Sensibilisation des consommateurs aux produits méditerranéens.....	34
IV.3.2. Programme de communication sur les avantages socio-économiques et environnementaux des agricultures et de l'alimentation méditerranéennes	34
IV.3.3. Intégration des thèmes agricoles et forestiers méditerranéens dans l'éducation et la formation.....	35
CONCLUSION.....	37
LISTE DES ABRÉVIATIONS	41
ANNEXES.....	45

Introduction

L'agriculture méditerranéenne, avec ses systèmes alimentaires diversifiés et ses écosystèmes fragiles, est un élément central de l'identité et de l'économie de la région Occitanie. Ce modèle agricole, façonné par des conditions climatiques spécifiques et des pratiques traditionnelles, est confronté à des défis croissants, notamment démographiques, territoriaux et organisationnels. Les exploitations agricoles méditerranéennes, souvent de petite taille et familiales, nécessitent une reconnaissance accrue sur les plans social, économique et politique, ainsi qu'un soutien financier adapté pour maintenir leur compétitivité face à des prix en baisse et à une pression foncière accrue.

La Politique Agricole Commune (PAC), instituée en 1962 dans le cadre du Traité de Rome, a évolué pour s'adapter aux besoins changeants de l'agriculture européenne. Initialement axée sur l'augmentation de la productivité agricole et la garantie d'un niveau de vie équitable aux agriculteurs, la PAC a subi plusieurs réformes pour intégrer des enjeux environnementaux et économiques. La réforme de 2023 a notamment introduit les éco-régimes et renforcé le second pilier de la PAC dédié au développement rural. Cependant, les spécificités des régions méditerranéennes, marquées par des cultures diversifiées et des contraintes climatiques importantes, ne sont pas toujours pleinement prises en compte.

La PAC actuelle repose sur deux piliers principaux : le soutien aux revenus agricoles et le développement rural. Le premier pilier comprend les paiements directs aux agriculteurs, soumis à des conditions environnementales et sociales, ainsi que les éco-régimes, qui soutiennent les exploitants adoptant des pratiques plus durables. Le second pilier vise à renforcer la compétitivité des exploitations agricoles et forestières, en finançant des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et en soutenant les initiatives locales. Cependant, des lacunes subsistent, notamment en matière de gestion de l'eau et de soutien aux exploitations à taille humaine.

Cet avis du CESER Occitanie s'inscrit dans le cadre d'une saisine de la Présidente du Conseil régional. À ce titre, il prend également en compte le plaidoyer que le Conseil régional a rédigé sur les spécificités du modèle agricole méditerranéen¹. Le CESER formule ici des recommandations concrètes pour la prochaine PAC, en s'appuyant sur une analyse des enjeux actuels et des besoins d'adaptation face aux défis environnementaux et climatiques. Il souhaite vivement que ses propositions soient relayées par le Conseil régional dans ses démarches et positions, afin de renforcer la reconnaissance et le soutien nécessaires à cette agriculture singulière.

Le CESER a mobilisé l'assemblée des CES de l'Arc méditerranéen, créée en 2023 et regroupant les CES d'Andalousie, de la Communauté de Valence, de Murcie, de Catalogne, des Baléares, d'Occitanie, de Sud de France et de Corse, ce qui a permis de porter cette réflexion à l'échelle du pourtour méditerranéen. Un extrait de ce travail est joint en annexe du présent Avis.

En intégrant les particularités locales et en promouvant des pratiques agricoles durables, nous pouvons garantir la pérennité et la résilience des agricultures méditerranéennes, tout en soutenant la souveraineté alimentaire et la vitalité des territoires ruraux.

¹ Le plaidoyer pour une nouvelle politique agricole commune plus juste, plus équitable, pour une agriculture plus forte, plus résiliente et diversifiée
<https://www.laregion.fr/IMG/pdf/f/0/b/plaidoyer-pac.pdf>

I. La PAC en Méditerranée

I.1. Historique de la PAC et de son évolution

La Politique Agricole Commune (PAC) a été instituée en 1962 dans le cadre du Traité de Rome, avec pour principaux objectifs d'augmenter la productivité agricole, d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs et de garantir la sécurité alimentaire des citoyens européens. Initialement basée sur un système de soutien des prix et de protection du marché intérieur, la PAC a connu plusieurs réformes successives pour s'adapter aux évolutions économiques et environnementales.

En 1984, la pression internationale et les excédents de production ont conduit à une réforme en profondeur. L'introduction d'aides directes découplées de la production a marqué un tournant, accompagnée d'une prise en compte accrue des enjeux environnementaux.

La réforme de 2023 a instauré les éco-régimes et renforcé le second pilier de la PAC dédié au développement rural.

Concernant les régions méditerranéennes, l'adéquation entre les dispositifs de la PAC et les spécificités locales est une question récurrente. Ces régions se distinguent par une agriculture diversifiée (viticulture, arboriculture, maraîchage) et des contraintes climatiques importantes (stress hydrique, érosion des sols). La PAC a progressivement intégré ces spécificités, notamment via des mesures ciblées telles que les aides aux zones soumises à des contraintes naturelles.

Avec l'augmentation des épisodes de sécheresse, les agriculteurs méditerranéens doivent faire face à des contraintes accrues, tandis que les dispositifs de compensation et d'aides restent conçus pour des modèles agricoles plus tempérés.

I.2. Structuration de la PAC actuelle

La PAC repose actuellement sur deux piliers principaux :

Le premier pilier, soutien aux revenus agricoles et organisation des marchés

- Il comprend les paiements directs aux agriculteurs, destinés à garantir un revenu minimal aux exploitants agricoles. Ces aides sont soumises à des conditions environnementales et sociales.
- Il inclut les éco-régimes, qui récompensent les exploitants adoptant des pratiques plus durables.
- Il couvre les organisations communes de marchés (OCM), qui encadrent les interventions de l'Union Européenne (UE) sur les marchés agricoles pour stabiliser les prix et prévenir les crises.

Précisions sur les éco-régimes français

La France a mis en place trois voies principales d'accès aux éco-régimes :

- **Voie « pratiques »** : engagement sur des pratiques agricoles durables sur l'ensemble des terres, comme le non-labour ou la couverture végétale.
- **Voie « biodiversité »** : maintien d'éléments favorables à la biodiversité, tels que des haies ou des bandes enherbées.
- **Voie « certification environnementale »** : les exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) ou en Agriculture Biologique (AB) bénéficient de primes supplémentaires.

Il s'agit d'une approche forfaitaire prenant en compte l'ensemble des surfaces de l'exploitation, avec deux niveaux d'aide :

- niveau « de base » 45.5 €/hectare : pour atteindre ce 1^{er} niveau, l'agriculteur doit cumuler 4 points ;
- niveau « supérieur » 62 €/hectare : l'agriculteur doit cumuler 5 points.

Ce dispositif répond à une logique de paiements pour service environnemental.

Figure 1 : Evolution de la composition des aides du premier pilier



Le second pilier, développement rural et soutien aux initiatives locales

- Ce pilier vise à renforcer la compétitivité des exploitations agricoles et forestières.
- Il finance les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), destinées à encourager la transition écologique des exploitations.
- Il inclut les aides à l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des infrastructures rurales et le soutien aux zones soumises à des contraintes naturelles.
- Le cofinancement de ce pilier se fait en partenariat avec les États membres et les Régions, qui disposent d'une marge de manœuvre pour adapter les mesures aux besoins locaux.

Les mesures agro-environnementales du second pilier

Les MAEC encouragent les agriculteurs à adopter des pratiques plus durables à travers deux types de mesures :

- MAEC « transition des pratiques » : cette aide vise à accompagner les agriculteurs dans la transition vers des pratiques plus durables, comme la réduction de l'usage des pesticides ou l'amélioration du bilan carbone.
- MAEC « systèmes forfaitaires » : aide forfaitaire pour les exploitations qui s'engagent dans un système de production durable sur l'ensemble de leurs terres.

Ces deux piliers sont complétés par des règles de conditionnalité : pour bénéficier des aides, les exploitants doivent respecter certaines normes environnementales, de bien-être animal et de sécurité alimentaire.

I.3. Répartition du budget

Entre pays

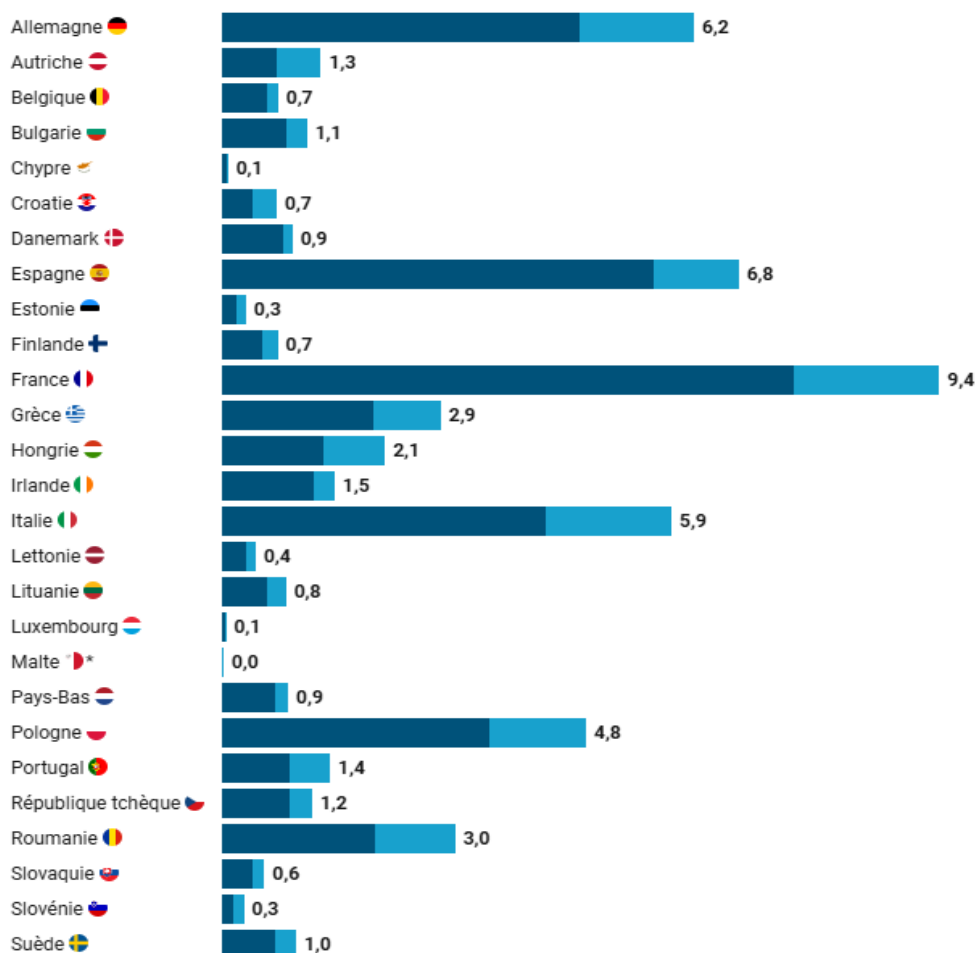
La PAC est le principal poste de dépenses de l'UE, représentant environ un tiers de son budget. En 2023, la PAC a distribué 55 milliards d'euros aux 27 États membres.

Les principaux bénéficiaires en 2023 étaient la France (9,4 milliards d'euros), l'Espagne (6,8 Mds d'euros) et l'Allemagne (6,2 Mds d'euros). À l'inverse, Malte a reçu seulement 17 M. d'euros.

Répartition des aides de la Politique agricole commune

Montants perçus par chaque Etat en 2023, en milliards d'euros

■ FEAGA ■ FEADER



FEAGA : Fonds européen agricole de garantie

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

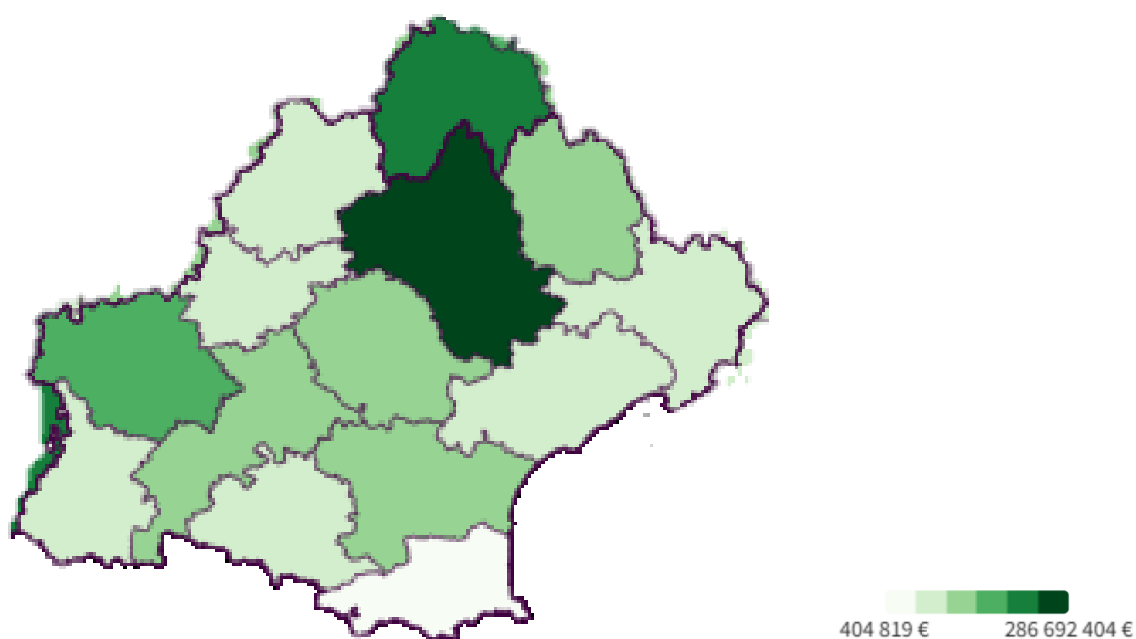
* Malte perçoit 17 millions d'euros.

Les États membres contribuent au budget de l'UE en fonction de leur richesse nationale. Les contributeurs nets, comme l'Allemagne, la France et l'Italie, versent plus qu'ils ne reçoivent, tandis que les bénéficiaires nets, comme la Pologne et l'Espagne, reçoivent plus qu'ils ne versent².

En Occitanie

L'Aveyron a été le département français qui a le plus bénéficié de la PAC entre octobre 2021 et octobre 2022, avec près de 287 millions d'euros. Il compte 7 107 bénéficiaires, ce qui en fait l'un des départements avec le plus grand nombre de bénéficiaires³.

Figure 2: Montant des aides de la Politique Agricole Commune par département, entre octobre 2021 et octobre 2022 (€)



Source : Telepac • octobre 2021-octobre 2022 (dernières données disponibles)

I.4. Retour sur la programmation précédente en Occitanie

I.4.1. Contexte économique et agricole (2015-2022)

Entre 2015 et 2022, l'Occitanie a connu un recul de sa production agricole en volume, avec un décrochage marqué en 2021-2022 dû à des aléas météorologiques importants.

La part de l'Occitanie dans la production agricole nationale s'est affaiblie, avec une baisse cumulée de -12 % contre -5 % en moyenne pour la France. Ce recul intervient dans un contexte d'inflation et d'une surface moyenne d'exploitation plus faible en région (49 hectares, comparé à la moyenne nationale de 60 hectares).

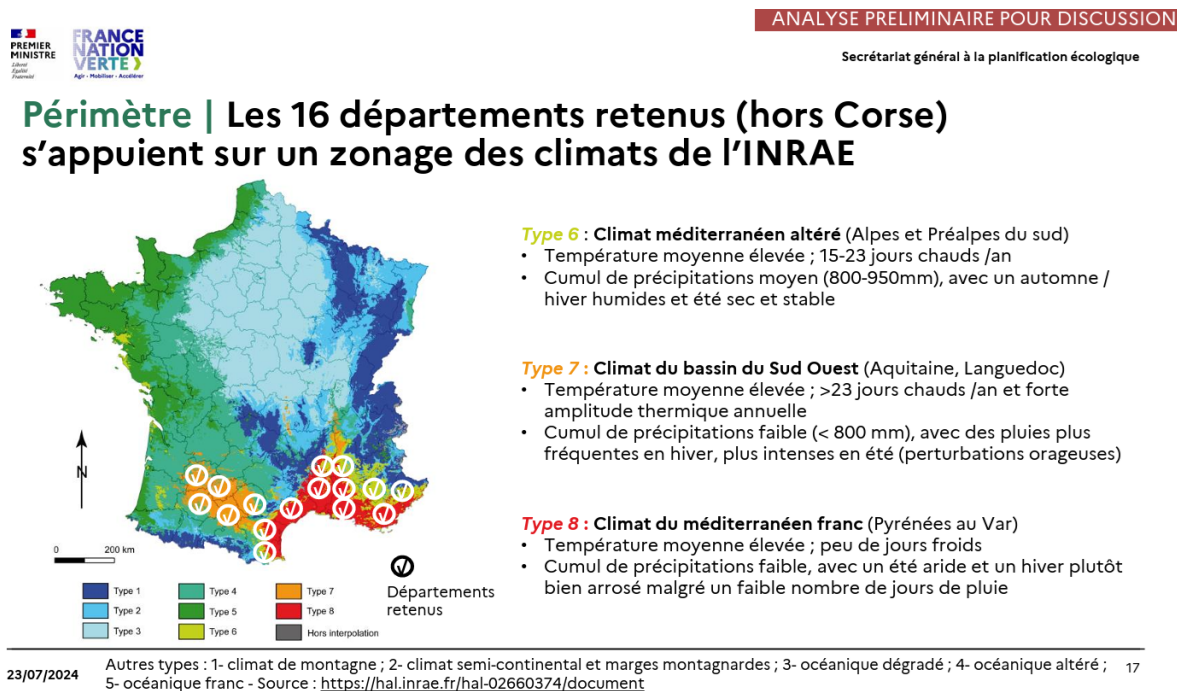
² <https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/budget-europeen-pays-contributeurs-et-pays-beneficiaires/>

³ <https://www.touteurope.eu/agriculture-et-peche/budget-de-l-ue-a-qui-profite-la-pac/#:~:text=Le>
<https://www.touteurope.eu/agriculture-et-peche/politique-agricole-commune-quels-departements-francais-sont-les-principaux-beneficiaires-des-fonds-de-la-pac/>

Une territorialisation fondée sur les spécificités agroclimatiques

L'analyse territoriale de la politique agricole en Occitanie a été réalisée à partir d'un zonage se basant sur le Plan Agriculture Climat Méditerranéen (PAM) national, qui distingue trois grands ensembles cohérents tant du point de vue agroclimatique que des systèmes de production.

Figure 3 : Le zonage INRAE utilisé pour le Plan Agriculture Méditerranée

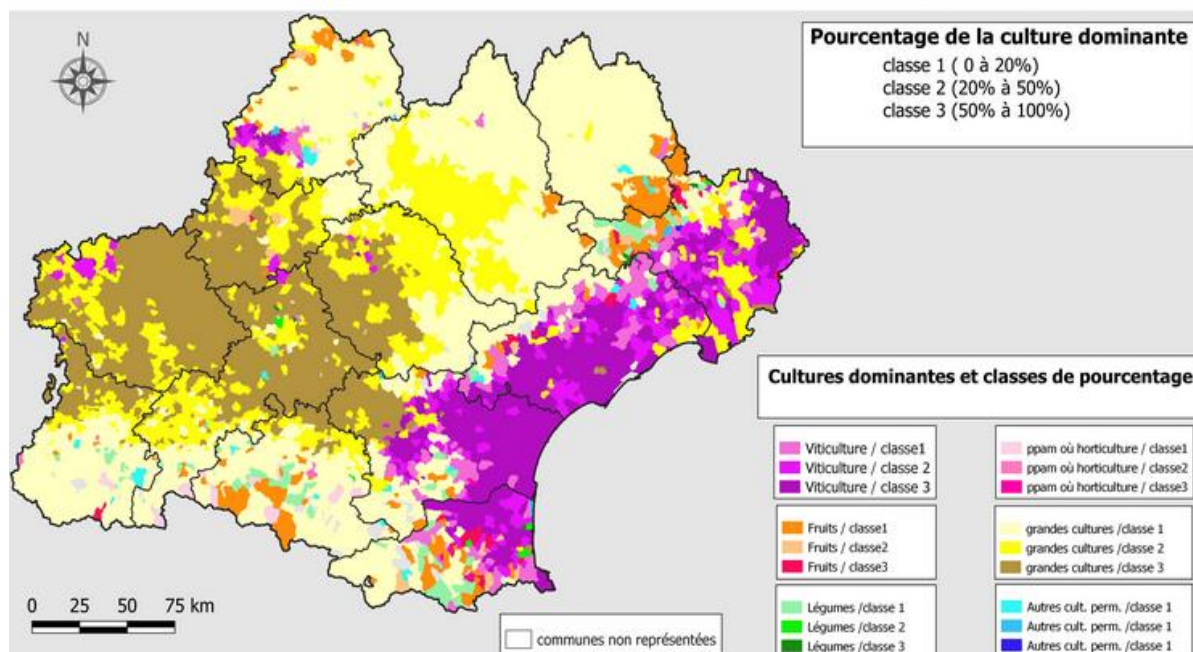


Le premier, désigné comme zone LR-PAM, regroupe les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales. Cette zone est majoritairement viticole, concentrant 35 % des exploitations régionales mais seulement 20 % de la surface agricole utile (SAU), en raison de la densité et de la faible taille moyenne des parcelles.

Le second ensemble, MP-PAM, comprend la Haute-Garonne, le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Il est caractérisé par une prédominance des grandes cultures. Ce secteur représente 34 % des exploitations régionales et 41 % de la SAU, ce qui en fait la zone la plus étendue en termes de surfaces cultivées.

Enfin, la zone hors-PAM, qui inclut les départements de l'Ariège, l'Aveyron, le Lot, la Lozère et les Hautes-Pyrénées, est centrée sur l'élevage, notamment de bovins et d'ovins. Bien que représentant 31 % des exploitations et 39 % de la SAU, elle ne regroupe que 26 % de la production brute standard (PBS), traduisant une moindre intensité économique.

Figure 4 : Trois zones pour l'analyse territoriale



Source : DRAAF Occitanie, 2025

I.4.2. Les principales évolutions de la PAC en 2023

L'année 2023 marque le démarrage de la nouvelle programmation de la PAC pour la période 2023-2027. Cette première année de mise en œuvre s'est traduite par plusieurs évolutions notables, tant dans les montants alloués que dans la répartition des aides entre dispositifs.

S'agissant du 1^{er} pilier (hors Organisations Communes de Marché – OCM), l'enveloppe régionale allouée à l'Occitanie s'est élevée à 817 M. d'euros, soit une hausse de 9,8 M. par rapport à l'année précédente (+1,2 %). Cependant, cette progression budgétaire s'accompagne d'une baisse sensible du nombre de bénéficiaires, qui passe de 44 646 en 2022 à 40 926 en 2023, soit une diminution de 8,3 %. Cette évolution traduit une concentration des aides sur un nombre plus restreint d'exploitations, phénomène observé également à l'échelle nationale.

Dans le détail, les aides découplées restent la composante dominante du 1^{er} pilier, avec une hausse modérée du paiement de base, qui vise à stabiliser les revenus des exploitants dans un contexte économique incertain. En revanche, les aides couplées animales, notamment en bovins viande, ont connu un recul significatif, partiellement atténué par une augmentation des aides végétales et des paiements redistributifs. Ce recentrage participe à un rééquilibrage en faveur de certaines filières, telles que le maraîchage ou les productions protéagineuses.

Le 2^{ème} pilier, pour sa part, a bénéficié d'une dotation de 383 millions d'euros en Occitanie, en progression de 4,7 % par rapport à 2022. Cette hausse s'explique principalement par le renforcement de certains dispositifs environnementaux, comme les MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques), et l'essor de l'assurance récolte, devenu un outil central de gestion du risque face à la récurrence des événements climatiques extrêmes. L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) demeure une composante stable du pilier 2, avec une répartition favorable aux zones de montagne et aux territoires à faible productivité.

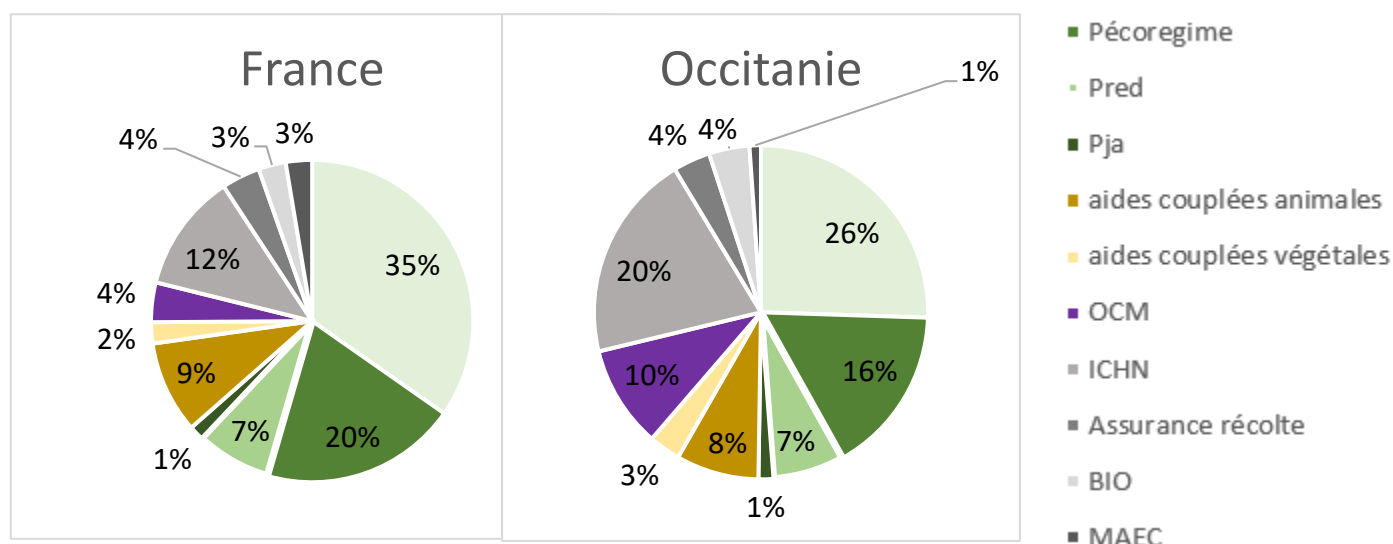
Répartition globale des aides PAC 2023

En 2023, l'Occitanie a bénéficié d'un total de 1,331 milliard d'euros d'aides de la PAC, soit 15 % de l'enveloppe nationale, estimée à 8,879 milliards d'euros. Ce montant comprend les aides du 1^{er} et du 2^{ème} pilier, à l'exclusion de la gestion régionale de certains dispositifs (comme la Dotation Jeunes Agriculteurs – DJA ou les aides à l'investissement).

L'analyse comparée des répartitions met en évidence une spécificité forte de l'Occitanie dans l'usage de certains outils de la PAC. Deux postes ressortent nettement :

- une part significativement plus élevée de l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel), traduisant l'importance des zones à contraintes naturelles dans la région, notamment dans les départements de montagne et du Piémont ;
- un poids plus marqué des aides OCM (Organisation Commune de Marché), particulièrement pour la viticulture et les fruits et légumes, filières dominantes en zone méditerranéenne.

Figure 5 : Répartition des aides PAC 2023, comparaison avec le national



Source : DRAAF Occitanie, 2025

Un recours croissant aux aides conjoncturelles : symptôme d'une vulnérabilité accrue

L'analyse des dépenses publiques agricoles en Occitanie entre 2020 et 2023 révèle une augmentation significative des aides conjoncturelles mobilisées en réponse aux aléas climatiques et économiques. En trois ans, leur poids est passé de 3,4 % du budget PAC + OCM en 2020 à plus de 10 % en 2023, atteignant un pic de 11,2 % en 2022. Cette évolution traduit la fréquence croissante des épisodes extrêmes (gel, sécheresse, inondations, incendies), particulièrement marqués dans les zones méditerranéennes et de piémont.

Si ce soutien d'urgence a permis d'amortir les pertes de revenus à court terme, il soulève des interrogations sur la capacité du système de soutien agricole à assurer un filet de sécurité structurel et pérenne. Cette dépendance accrue à des dispositifs exceptionnels révèle une forme de désajustement entre les besoins réels du terrain et les mécanismes ordinaires de la PAC, notamment en matière de gestion des risques d'autant que ces dispositifs sont difficilement accessibles à tous.

Le recours intensif à l'assurance récolte, bien qu'en progression, ne compense pas totalement cette instabilité. Il reste dépendant d'un cofinancement public fort, aujourd'hui menacé par la contraction des budgets nationaux. La PAC, conçue comme un outil stabilisateur, peine ainsi à jouer pleinement ce rôle en région, laissant aux pouvoirs publics la charge de pallier ses insuffisances via des aides ponctuelles, complexes à mobiliser et parfois inéquitables dans leur répartition.

Analyse différenciée des effets de la PAC par filière de production

La mise en œuvre de la PAC 2023 a eu des effets contrastés selon les filières agricoles régionales, traduisant une réorientation des soutiens vers des pratiques et productions jugées prioritaires, en lien avec les objectifs de durabilité et de résilience.

Filières animales

- Bovins viande : cette filière subit un recul marqué des aides couplées animales qui constituent une part essentielle du revenu pour les éleveurs allaitants. Toutefois, cette diminution est en partie compensée par une revalorisation du paiement de base, limitant l'impact global sur les revenus.
- Bovins lait et ovins (lait et viande) : bien que les aides couplées aient également diminué, les exploitations bénéficient d'un soutien stabilisé grâce à la combinaison du paiement de base et de l'accès facilité à l'écoringime, notamment pour celles engagées dans des démarches environnementales.

Grandes cultures

Les exploitations céréalières connaissent une relative stabilité des montants versés, malgré une baisse notable des paiements verts et des aides à l'Agriculture Biologique. Cette perte est toutefois compensée par la montée des aides couplées végétales, les MAEC, et une progression de l'assurance récolte. Cette configuration favorise les exploitants ayant diversifié leurs productions ou engagé une transition agroécologique.

Viticulture

Ce secteur bénéficie d'un traitement particulièrement favorable dans la nouvelle PAC. On observe une hausse significative du paiement redistributif, de l'écoringime, et de l'assurance récolte. En revanche, les paiements MAEC reculent.

Fruits et légumes

Les filières arboricoles et maraîchères sont concernées par une baisse des aides issues de l'écoringime et des aides à l'Agriculture Biologique. Néanmoins, la politique de soutien est recentrée autour du paiement de base, du paiement redistributif, des aides couplées végétales, et surtout de la forte hausse de l'assurance récolte, élément clé face aux aléas climatiques croissants.

Production maraîchère

La filière légumes bénéficie particulièrement bien de cette nouvelle programmation. Elle voit une hausse marquée des aides couplées végétales et de l'assurance récolte, en plus du paiement de base revalorisé.

I.4.3. Approfondissement des évolutions de la PAC depuis 2015

Depuis 2015, la politique agricole commune a connu des transformations structurelles majeures, dont l'analyse permet de mieux comprendre les ajustements opérés en 2023. Cette évolution s'inscrit dans un double objectif : garantir un soutien équitable aux exploitants tout en répondant aux enjeux croissants de durabilité et de transition écologique.

On observe une réduction continue des aides couplées animales qui sont passées de plus de 200 millions d'euros à des niveaux bien moindres en 2023. Cette baisse est en partie compensée par une hausse significative des aides couplées végétales, traduisant un soutien renforcé aux cultures répondant à des objectifs environnementaux (légumineuses, protéagineux, maraîchage).

Le 2^{ème} pilier, est marqué par une stabilité de l'ICHN, outil essentiel pour le soutien des zones défavorisées, et par la progression progressive de l'assurance récolte et des aides à l'Agriculture Biologique. Toutefois, ces hausses restent modérées et ne suffisent pas toujours à compenser la volatilité économique à laquelle sont confrontés les agriculteurs.

Une différenciation marquée selon les territoires

L'Occitanie bénéficie d'une part importante des aides nationales, notamment grâce à la forte présence de zones de montagne et de filières spécialisées. En 2023, elle représente 15 % du total des aides PAC (8,9 Mds€ en France, dont 1,3 Md€ pour l'Occitanie). Cette proportion s'élève à plus de 20 % pour le 2^{ème} pilier, ce qui témoigne d'un ancrage fort dans les dispositifs en lien avec le développement rural et environnemental.

La répartition des aides varie néanmoins sensiblement selon les territoires :

- La zone LR-PAM (viticole) voit une forte progression des paiements redistributifs et des aides à l'assurance récolte ;
- La zone MP-PAM (grandes cultures) subit une diminution marquée du nombre de bénéficiaires, avec une baisse des aides couplées animales et une montée en charge lente des aides végétales ;
- La zone hors-PAM (élevage) connaît une stabilité des aides de base, mais une nette progression des aides couplées végétales, signe d'une diversification progressive.

I.4.4. Éléments complémentaires : dynamiques régionales, accès aux aides et profils des bénéficiaires

Analyse des dynamiques territoriales et des bénéficiaires

L'analyse des mouvements d'entrées et de sorties de bénéficiaires sur la période 2022-2023 permet de mieux comprendre les recompositions du paysage agricole régional.

En zone LR-PAM, on observe une dynamique particulièrement marquée avec une augmentation de 15 % du nombre de bénéficiaires, inversant la tendance antérieure à la baisse. Cette progression s'explique par l'intégration d'exploitations de petites dimensions, souvent faiblement dotées en Droits à Paiement de Base (DPB), mais bénéficiant d'un accès à l'écorégime, notamment via des certifications environnementales.

À l'inverse, les zones MP-PAM et Hors-PAM connaissent un recul significatif du nombre de bénéficiaires : respectivement -30 % et -18 % par rapport à 2015. Dans ces territoires, les sortants sont majoritairement de petites exploitations, souvent spécialisées dans des productions animales ou marginales en grandes cultures. La perte d'éligibilité aux aides découplées ou une restructuration interne peuvent expliquer ces sorties.

Évolution différenciée des montants d'aides par zone

Les aides découplées ont évolué de manière hétérogène selon les zones :

- en LR-PAM, elles progressent de +28 % depuis 2015, notamment du fait de l'essor des dispositifs redistributifs et de l'intégration de nouveaux bénéficiaires ;
- en MP-PAM, une baisse de -5 % est constatée, reflet d'une érosion des exploitations éligibles ;
- en Hors-PAM, la tendance est positive (+23 %), avec un soutien renforcé aux exploitations d'élevage diversifié.

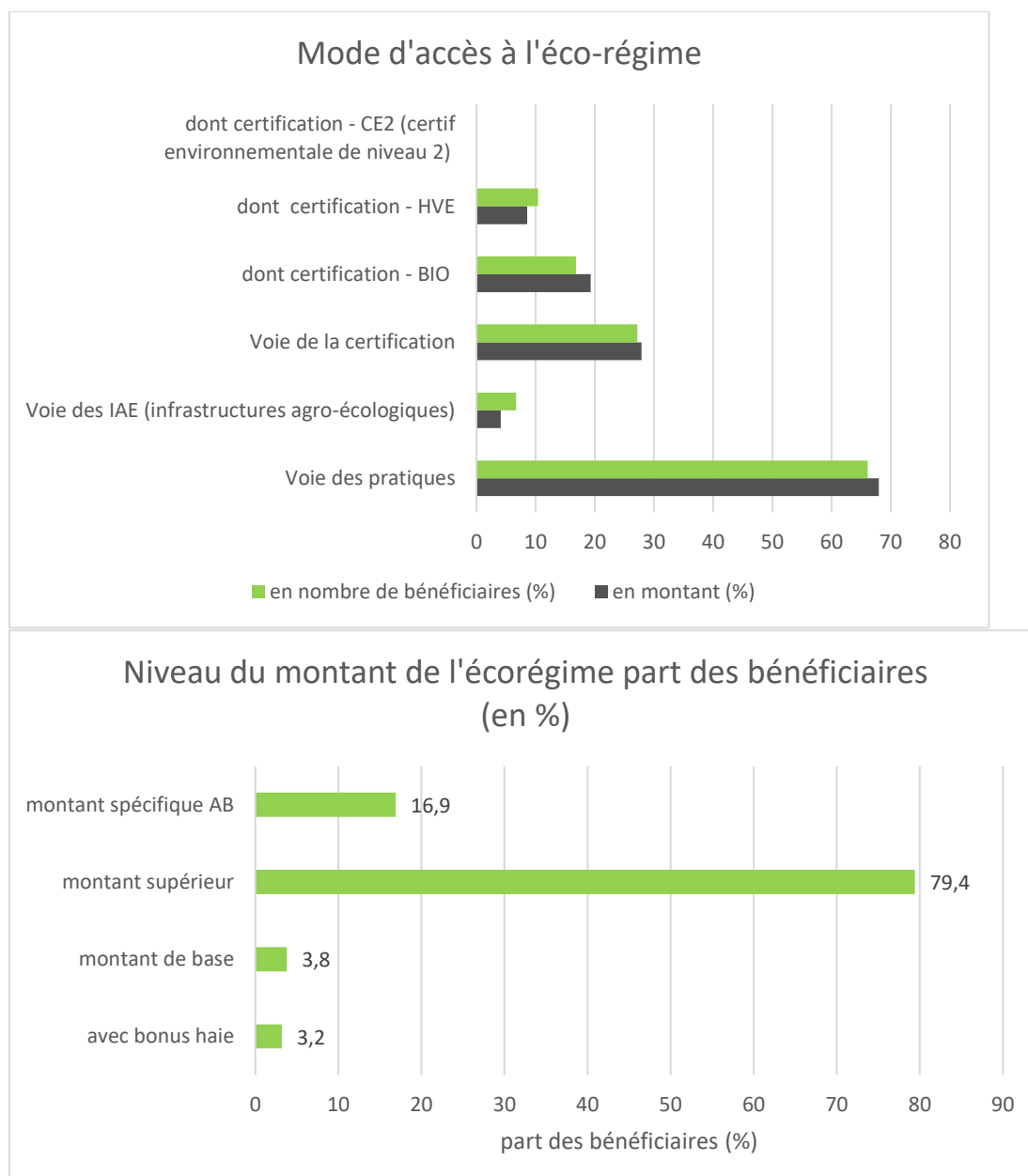
Concernant les aides couplées animales, leur baisse est particulièrement marquée en MP-PAM, tandis que les aides couplées végétales progressent dans toutes les zones, avec une hausse notable en Hors-PAM, traduisant une adaptation aux nouvelles orientations environnementales de la PAC.

Accès différencié aux écorégimes

Les niveaux d'accès à l'écorégime en Occitanie témoignent d'une bonne appropriation régionale du dispositif :

- 94 % des bénéficiaires du 1^{er} pilier y ont accédé en 2023 ;
- 80 % des exploitations se situent au niveau « supérieur » ou « spécifique BIO » ;
- la voie des pratiques est de loin la plus utilisée.

Notons également l'émergence de bénéficiaires disposant de moins de 1 DPB, quasi exclusivement situés en zone LR-PAM, dont une part importante n'était pas présente en 2022. Cela révèle une forme de renouvellement agricole et une meilleure inclusion des petites structures.



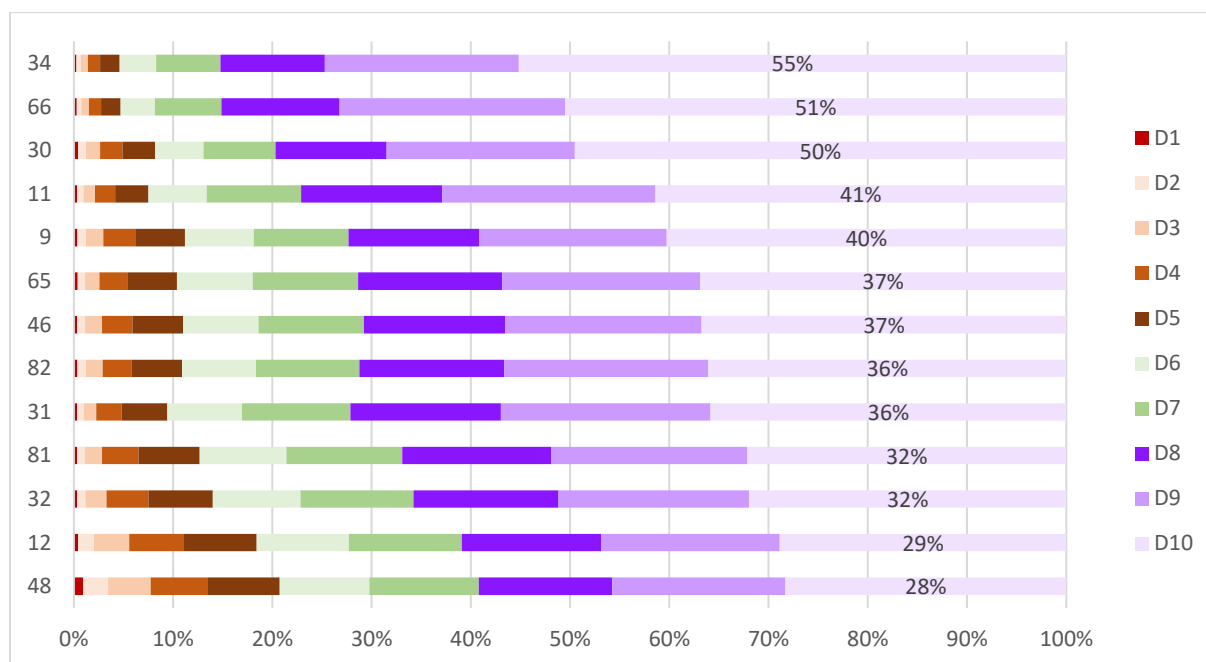
Source : DRAAF Occitanie, 2025

Répartition inégale des aides entre départements

Une analyse par décile montre que dans certains départements (Hérault, Pyrénées-Orientales, Gard), plus de 50 % des aides du 1^{er} pilier sont concentrées sur les 10 % d'exploitations les mieux dotées. À l'opposé, des départements comme la Lozère ou l'Aveyron présentent une distribution plus homogène, avec une part inférieure à 30 % pour le dernier décile.

Cette inégalité reflète la concentration des DPB et souligne et prend en compte les différences territoriales.

Figure 6 : Répartition en décile du 1er pilier pour les départements d'Occitanie



Source : DRAAF Occitanie, 2025.

Croisement PAC et Recensement Agricole 2020

L'étude croisée des données PAC et du recensement agricole 2020 révèle que :

- en zone LR-PAM, seulement 7 100 exploitations sur 22 500 sont bénéficiaires du 1^{er} pilier, soit un tiers ;
- les non bénéficiaires sont majoritairement de petites exploitations, notamment en viticulture, arboriculture et maraîchage, avec une SAU très réduite.

Cela met en lumière un clivage important entre les profils d'exploitations soutenues et les autres, souvent en dehors des radars de la PAC.

I.5. Présentation du calendrier et des réformes en cours

La PAC 2023-2027 repose sur une nouvelle approche stratégique, mettant davantage l'accent sur la flexibilité et l'adaptation aux réalités locales. Chaque État membre doit définir son Plan Stratégique National (PSN), en fonction des priorités nationales et régionales.

Les grandes étapes du calendrier sont les suivantes :

- 2023 : entrée en vigueur du nouveau cadre avec mise en place des PSN⁴ ;
- 2024-2025 : ajustements et évaluations intermédiaires ;
- 2027 : fin du cycle et préparation du cadre post-2028.

I.5.1. Quelle prise en compte des spécificités locales ?

Les régions méditerranéennes sont confrontées à des enjeux majeurs tels que la gestion de l'eau, la pression foncière et la valorisation des productions locales. La PAC actuelle prévoit plusieurs dispositifs visant à mieux intégrer ces réalités :

- Les aides couplées : certaines productions typiques du bassin méditerranéen, comme l'olive et le maraîchage, bénéficient d'un soutien ciblé ;
- Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) : elles encouragent des pratiques agricoles plus durables, notamment pour la gestion de l'eau et la préservation des sols ;
- Les éco-régimes : bien qu'encore perfectibles, ils permettent d'intégrer certaines pratiques favorisant la biodiversité et la réduction des intrants.

Malgré ces avancées, plusieurs points restent en discussion, notamment la reconnaissance des zones soumises à un stress hydrique chronique et la question des systèmes d'irrigation adaptés. Les départements méditerranéens rencontrent des difficultés croissantes en matière de gestion de l'eau. Il est crucial que les réformes futures incluent des dispositifs adaptés aux besoins spécifiques de ces territoires.

Les systèmes alimentaires méditerranéens ne sont pas homogènes et reflètent une diversité de modèles. La PAC doit prendre en compte les spécificités locales. Les coopératives jouent un rôle crucial mais doivent faire face à des contraintes économiques.

I.5.2. Capacité de différenciation régionale

La nouvelle architecture de la PAC permet une plus grande autonomie aux Régions dans la mise en œuvre des mesures du second pilier. L'institution des PSN fait que désormais, DRAAF et Région sont chargées de constituer leurs catalogues régionaux d'intervention en se basant sur les propositions d'actions nationales et les adaptant au terrain. Cependant, des préoccupations subsistent quant à l'adaptation de ces mesures aux pratiques locales et la pertinence des mesures nationales pour le niveau régional⁵.

⁴ <https://agriculture.gouv.fr/pac-2023-2027-le-plan-strategique-national>

⁵ KAHN N., PLANCHET V., ZIRHELD L ; 2024. *Étude de la déclinaison de la Politique Agricole Commune en Occitanie*. Institut agro Montpellier, 65p.

Plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés :

- Les aides couplées à une production spécifique (ex. maraîchage) : ces aides visent à soutenir les productions jugées stratégiques ou particulièrement fragiles, notamment pour garantir la souveraineté alimentaire ;
- Les programmes opérationnels : ils permettent aux filières de définir des stratégies adaptées à leurs besoins. Par exemple, un nouveau programme pour les protéines végétales a été mis en place en 2024 avec un budget de 23 millions d'euros ;
- Les projets de territoire : ils offrent un cadre de financement pour des initiatives locales en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques ;
- Les aides à la gestion des ressources : elles concernent notamment l'adaptation au stress hydrique et la préservation des sols agricoles.

La sélection des mesures du second pilier composant le catalogue régional d'Occitanie spécifie les priorités d'intervention de la Région : eau, sol, biodiversité, pastoralisme, installation, filières.

Cependant, des questions subsistent sur la mise en application de ces différenciations. La gouvernance entre l'État, les Régions et les organisations agricoles devra être clarifiée afin d'assurer une répartition efficace des financements et une reconnaissance réelle des spécificités méditerranéennes.

II. Enjeux agricoles et climatiques en Méditerranée

II.1. Caractéristiques spécifiques des modèles agricoles méditerranéens

II.1.1. Éléments de définition

Caractérisation du climat méditerranéen

En France, cinq types de climat sont généralement distingués : océanique, semi-continentale, de montagne, méditerranéen et océanique altéré. Le climat méditerranéen alterne entre sécheresses marquées et épisodes de précipitations intenses, impactant fortement l'agriculture.

La région Occitanie est influencée par trois de ces climats : l'océanique altéré (ou climat du bassin Sud-Ouest), le climat de montagne et le climat méditerranéen. Le climat océanique altéré se trouve principalement dans le sud-ouest et montre une transition entre les climats océaniques, de montagne et semi-continentaux. La température augmente avec la distance de la mer et la pluviométrie est plus faible à l'est qu'à l'ouest, sauf dans les zones de relief.

Les climats de montagne sont marqués par des variations importantes de température et de précipitations selon l'altitude, tandis que le climat méditerranéen se distingue par des hivers doux et des étés chauds avec des pluies rares mais parfois très fortes.

Figure 7 : Cinq grands types de climats en France métropolitaine

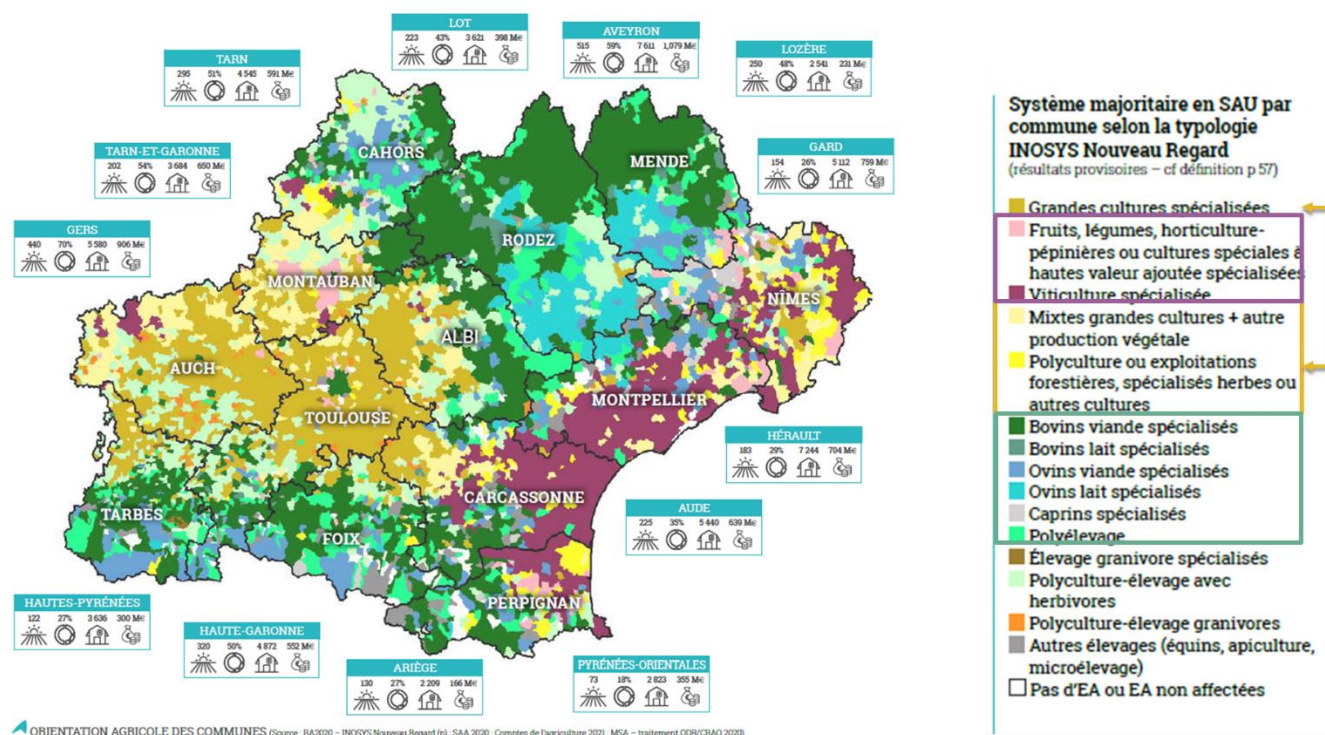


Les spécificités agricoles méditerranéennes sont intimement liées à des conditions climatiques variées : climats de montagne, océanique et méditerranéen. Ces derniers façonnent les productions locales et influencent les pratiques agricoles.

On observe 3 grands types d'espaces spécialisés en Occitanie :

- Les plaines céréalières ;
- Les zones d'élevages et de pâturages, de garrigues et de montagnes ;
- Le littoral tourné vers la production fruitière et viticole.

Figure 8 : Orientation agricole des communes



Source : Agri'oscopie Occitanie 2023

Accès à l'eau

La gestion de l'eau est un enjeu majeur pour l'agriculture méditerranéenne. Le contexte de rareté de la ressource a engendré, dans de nombreux pays méditerranéens, des aménagements hydrauliques et des systèmes de gestion collective de l'eau.

Ce manque d'accès à l'eau reste un handicap majeur pour les territoires méditerranéens, surtout dans un contexte de changement climatique où les périodes de sécheresse se multiplient. Cette situation limite les capacités de diversification et accroît la vulnérabilité des exploitations.

La valorisation des territoires sans accès à l'irrigation est essentielle pour préserver l'activité agricole dans des zones particulièrement vulnérables.

La PAC actuelle prévoit des mesures agroenvironnementales pour accompagner la transition vers des systèmes moins dépendants de l'irrigation intensive, mais celles-ci restent insuffisantes.

Face aux restrictions croissantes, les exploitants doivent repenser leurs systèmes de cultures et adopter des solutions comme l'agroforesterie ou l'optimisation de l'irrigation, mais ces adaptations nécessitent des accompagnements et des investissements conséquents et anticipés.

Des zones de contraintes géographiques

La Méditerranée est une région marquée par de fortes contraintes géographiques, notamment en raison de son relief montagneux prononcé. Les montagnes, qui dominent le paysage, influencent considérablement le climat et la végétation, créant des microclimats variés selon l'altitude et l'exposition des versants. La sécheresse estivale, caractéristique des climats méditerranéens, est accentuée par l'insolation et les vents, contribuant à une impression de sécheresse accrue. De plus, la variabilité pluviométrique et les effets orographiques⁶ renforcent les précipitations sur les reliefs, tout en soulignant les contrastes climatiques dus à la latitude. Ces facteurs combinés font de la Méditerranée une zone où les contraintes géographiques jouent un rôle déterminant dans la diversité des paysages et des conditions climatiques⁷.

Particularités de l'élevage en agriculture méditerranéenne

L'élevage en Méditerranée se distingue par des pratiques adaptées aux contraintes climatiques et géographiques de la région, tout en s'inscrivant dans un héritage culturel fort.

L'élevage extensif est courant dans les zones de montagne et de collines méditerranéennes. Les animaux, principalement des petits ruminants comme les ovins et les caprins, sont souvent élevés en plein air et déplacés selon les saisons, une gestion qui repose souvent sur la transhumance. Cette pratique traditionnelle permet de valoriser des parcours variés et d'optimiser l'usage des ressources fourragères, tout en s'adaptant aux conditions climatiques méditerranéennes.

Au-delà de son rôle productif, l'élevage joue une fonction essentielle dans la préservation des milieux naturels méditerranéens. Le pâturage participe au maintien des paysages ouverts, limite l'embroussaillage et réduit les risques d'incendie, un enjeu majeur dans cette région sensible aux feux de forêt. Il contribue également à la conservation de la biodiversité en favorisant la présence de certaines espèces végétales et animales⁸.

Cependant, le pastoralisme est confronté à des pressions croissantes, notamment la prédation par les grands carnivores tels que le loup. Cette menace engendre des pertes économiques significatives pour les éleveurs et complique la gestion des troupeaux. Malgré les dispositifs de protection mis en place, comme les chiens de garde ou les enclos renforcés, la coexistence entre pastoralisme et faune sauvage demeure un enjeu majeur dans les territoires méditerranéens.

Un exemple emblématique de cette culture agropastorale est le territoire des Causses et des Cévennes, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce classement reconnaît la valeur exceptionnelle des savoir-faire agropastoraux méditerranéens et leur contribution à la gestion durable des territoires⁹.

Cultures méditerranéennes en Occitanie

Les agricultures méditerranéennes se distinguent par leur polyculture, l'importance des cultures pérennes (vignes, oliviers) et une forte dépendance aux ressources en eau. Ces modèles sont précieux pour la biodiversité et la souveraineté alimentaire locale.

Si l'on regarde uniquement les départements d'Occitanie soumis actuellement au climat méditerranéen, avec ses étés chauds et ses pluies irrégulières, celui-ci favorise des cultures spécifiques

⁶ Disposition du relief.

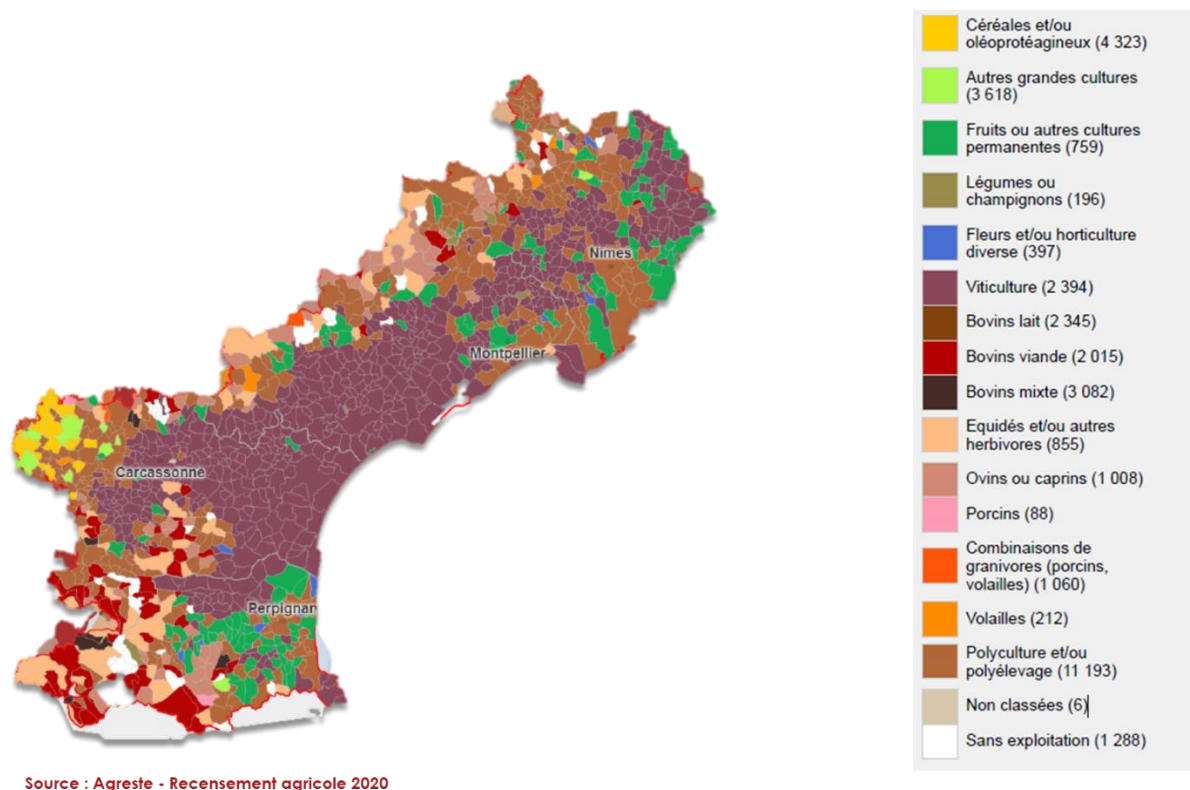
⁷ Tassin, Claude. *Paysages végétaux du domaine méditerranéen*. Marseille : IRD Éditions, 2012. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.9781>.

⁸ Novagrimes. (2012). *Agriculture méditerranéenne et réforme de la Politique Agricole Commune : quelle articulation ? Rapport de synthèse*.

⁹ *Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen* [en ligne]. UNESCO Convention du patrimoine mondial [01/04/2025]. <https://whc.unesco.org/fr/list/1153/>

comme la viticulture, qui représente 44 % des exploitations, et des productions fruitières et légumières de haute qualité.

Figure 9 : Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020, dans les départements littoraux



- *Le blé dur et le riz : des grandes cultures méditerranéennes stratégiques en Occitanie*

En Occitanie, les grandes cultures méditerranéennes comme le blé dur et le riz jouent un rôle essentiel dans l'équilibre agricole régional. Le blé dur, cultivé notamment dans les plaines de l'Aude, du Tarn ou de l'Hérault, alimente une filière agroalimentaire structurée autour de la production de semoule et de pâtes, en lien avec des entreprises locales. L'Occitanie fournit 28 % de la production nationale.

Il constitue un levier important pour la souveraineté alimentaire et la diversification des systèmes agricoles.

Le riz, principalement cultivé dans la Camargue gardoise, est emblématique d'un savoir-faire adapté aux contraintes environnementales, notamment la gestion de l'eau et la salinité des sols. La production occitane représentant 19 % de la production française¹⁰.

Ces cultures font face à des défis communs – concurrence internationale, pression foncière, aléas climatiques – mais offrent aussi des perspectives d'innovation dans le cadre de la transition agroécologique.

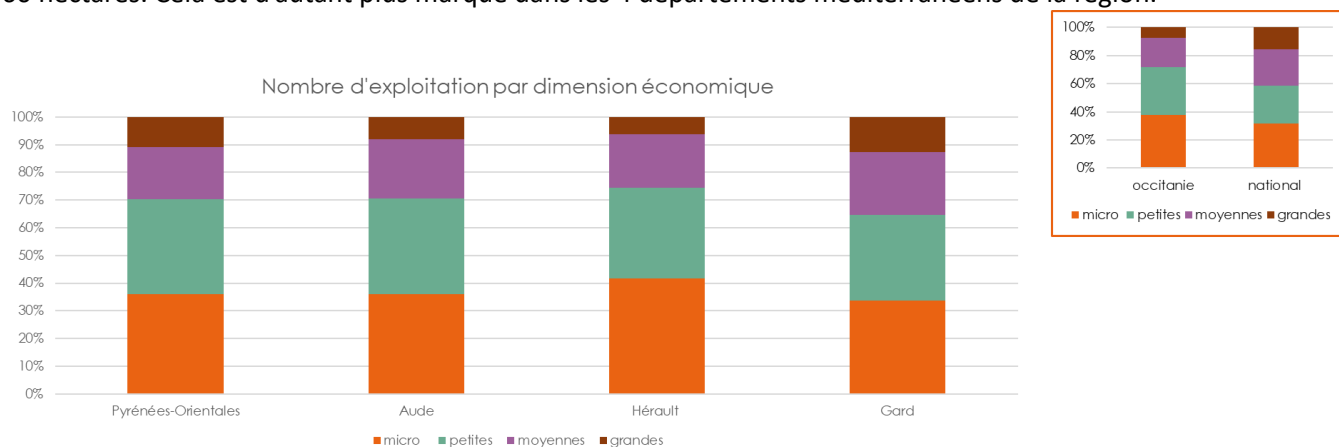
Leur reconnaissance au sein des politiques agricoles régionales et européennes est indispensable pour soutenir des filières durables et résilientes, ancrées dans les réalités méditerranéennes d'Occitanie.

¹⁰ CALMETTES S., REJAUD D., DUBOSC N., ROUBIERE M., 2022. *Grandes Cultures*. Les dossiers d'agriscopie Occitanie.

Une structure d'exploitation particulière

La grande majorité des exploitations agricoles en Méditerranée sont de petite taille et gérées de manière familiale. Ces exploitants travaillent souvent seuls, avec un nombre limité de salariés.

La taille moyenne des exploitations d'Occitanie est de 49 hectares, contre une moyenne nationale de 60 hectares. Cela est d'autant plus marqué dans les 4 départements méditerranéens de la région.



Sources données : Agreste - Recensement agricole 2020

Micro-exploitations : PBS <25 k€

Petites exploitations : PBS entre 25 et 100 k€

Moyennes exploitations : PBS entre 100 et 250 k€

Grandes exploitations : PBS > 250 k€

Ces conditions concourent au développement des emplois sous statuts contractuels précaires (saisonniers, intérimaires ou travailleurs détachés) dans la production agricole.

Les critères de répartition des aides, souvent basés sur la surface, pénalisent les exploitations méditerranéennes à taille humaine et aux cultures diversifiées.

Des systèmes marqués par des ruptures

Des travaux sociologiques¹¹ montrent que si les systèmes agricoles méditerranéens ne sont pas homogènes, ils sont le lieu d'exacerbation des dynamiques agricoles globales.

Aussi la profession fait face à 3 ruptures majeures :

- *Une rupture démographique*

On observe une forte diminution du nombre d'exploitations agricoles, conjuguée à un vieillissement des agriculteurs. En effet, la majorité des agriculteurs actuels sont proches de la retraite, et la relève n'est pas assurée de manière suffisante.

Le renouvellement des actifs agricoles devient de plus en plus difficile, notamment en raison de la baisse du recours à la main-d'œuvre familiale. Cette situation entraîne un recours croissant à des travailleurs extérieurs, ou détachés, souvent étrangers, qui ne sont pas issus du cadre familial.

- *Une rupture territoriale*

L'urbanisation rapide dans les zones méditerranéennes exerce une pression importante sur les terres agricoles en raison d'un prix du foncier agricole faible.

Les projets patrimoniaux, qui valorisent les terres agricoles comme des éléments du patrimoine culturel ou environnemental, tendent à primer sur les projets de production agricole. Cette tendance contribue à une fragilisation des exploitations, qui doivent concilier une activité économique viable avec des enjeux de conservation patrimoniale.

¹¹ François PURSEIGLE, Bertrand Hervieu, 2022. *Une agriculture sans agriculteurs*. La révolution indicible, Paris, Les Presses de Sciences Po, 224p.

Cette tendance, si elle devait s'accroître en Occitanie, pourrait amplifier la spécialisation et la fragmentation des paysages agraires entre agriculture intensive productrice de matières premières pour l'agro-industrie, d'une part, et espaces moins productifs, à handicap naturel, en déprise et en aires protégées voués à la renaturation, d'autre part, appuyant le scénario de séparation des terres (ou d'économie des terres) (land sparing) du rapport Guyomard et al. (2024) sur l'analyse des variables de la prochaine PAC 2028-2034¹².

Les coopératives agricoles, en tant qu'organisations collectives, jouent un rôle important dans la survie des exploitations face à ces défis, bien qu'elles soient elles-mêmes soumises à des contraintes économiques et organisationnelles.

- *Une rupture dans l'organisation du travail*

Le recensement agricole 2020 en Occitanie met en évidence une diminution du nombre d'exploitations agricoles (-17,8 % en dix ans) et une baisse du volume total de travail agricole mobilisé (-9,4 % en ETP). Malgré cette tendance générale, l'emploi salarié permanent non familial a progressé de 18,3 %, notamment dans les exploitations sous forme sociétaire. Les secteurs de la viticulture, des grandes cultures et de l'élevage ovin et caprin concentrent la majeure partie de la main-d'œuvre agricole permanente, tandis que le travail saisonnier est surtout utilisé en arboriculture, viticulture et maraîchage. L'emploi familial recule, et la part des chefs d'exploitation et coexploitants diminue, bien que ceux-ci restent majoritairement impliqués à plein temps dans la production.

Une rupture dans l'organisation du travail agricole s'observe avec une externalisation croissante des tâches. Les exploitants, particulièrement en viticulture et arboriculture, recourent davantage à des groupements d'employeurs et à des entreprises de travaux agricoles (ETA), dont l'utilisation a bondi de 72 %. En 2020, 44 % des exploitations ont fait appel à ces services, surtout pour des productions végétales. Cette évolution traduit une tertiarisation de l'agriculture, où certaines fonctions traditionnellement accomplies par l'exploitant sont désormais confiées à des tiers, dans une logique de spécialisation. Parallèlement, la productivité agricole connaît des évolutions contrastées : la surface exploitée par ETP augmente (+9 %), tandis que la production brute standard (PBS) par ETP recule légèrement (-2,5 %). Ces tendances soulignent les transformations du travail agricole en Occitanie, avec un glissement vers un modèle plus salarié et externalisé¹³.

Le régime alimentaire méditerranéen

Inscrite en 2013 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, la diète méditerranéenne est bien plus qu'un simple régime alimentaire. Elle repose sur un ensemble de savoir-faire, de traditions et de pratiques sociales qui rythment la vie des communautés du bassin méditerranéen. Fondée sur une alimentation frugale (2 500 à 3 000 calories par jour), elle privilégie les légumes, fruits, céréales, légumineuses, huiles d'olive, poissons et viandes blanches, tout en limitant la consommation de viandes rouges et d'aliments transformés.

¹² Guyomard H., Stickel M., Détang-Dessendre C., Soler L.-G., Aubert P.-M., Carpentier A., Catallo A., Dupraz P., Gaigné C., Régner E., Thoyer S. (INRAE, IDDRI) (2024). *Research for AGRI Committee – The next reform of the CAP: The variables in the equation*. European Parliament, Policy Department of Directorate for Regional Development, Agriculture and Fisheries Policies, Brussels.

[https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/CASP_STU\(2025\)759316](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/CASP_STU(2025)759316)

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2025/759316/CASP_STU\(2025\)759316\(SUM01\)_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2025/759316/CASP_STU(2025)759316(SUM01)_FR.pdf)

¹³ DRAAF Occitanie, 2022. *Main d'œuvre et externalisation des travaux* - Agreste Études n°24 - Septembre 2022

Cette alimentation est vantée pour ses qualités nutritionnelles et organoleptiques, et joue un rôle central dans l'identité méditerranéenne, favorisant le partage, l'hospitalité et le dialogue interculturel lors des rassemblements sociaux¹⁴.

L'Occitanie incarne cet héritage à travers son agriculture de qualité, notamment en viticulture et en production biologique. Première région européenne en nombre de labels et signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), qui génèrent 41 % de la valeur ajoutée agricole régionale.

Un soutien direct de la PAC à ces certifications, renforcerait leur reconnaissance et leur résilience.

Malgré une forte identité agricole, la valeur ajoutée des productions régionales reste limitée, en raison de la petite taille des exploitations et d'un territoire marqué par de nombreuses zones de montagne.

II.1.2. Opportunités et avantages

Une agriculture méditerranéenne pionnière et durable

Les projets comme NATAE montrent que l'agriculture méditerranéenne peut être pionnière en agroécologie. La valorisation des produits locaux – via les circuits courts, les labels de qualité (AOC, IGP, Label rouge) et l'Agriculture Biologique – constitue un levier puissant de développement durable. L'industrie agroalimentaire peut s'appuyer sur ces signes de qualité et sur les filières locales pour développer des produits à forte valeur ajoutée, adaptés aux attentes sociétales.

Diversité des territoires et des productions

La région Occitanie, comme d'autres régions méditerranéennes, se distingue par une grande diversité de productions agricoles : fruits, légumes, céréales, élevage ovin, etc. Cette pluralité permet une meilleure adaptation aux évolutions de la demande et limite la dépendance à une seule filière. Par ailleurs, la diversité des paysages méditerranéens constitue une richesse qu'il est possible d'intégrer dans les politiques de cohésion territoriale, notamment à travers des programmes comme LEADER.

Savoir-faire traditionnels et identité territoriale

La richesse culturelle de la Méditerranée se traduit par des pratiques agricoles uniques, souvent respectueuses de l'environnement et transmises de génération en génération. Ces savoir-faire façonnent les paysages et les produits emblématiques du territoire. Leur valorisation permet non seulement de répondre aux exigences européennes en matière de durabilité et de qualité, mais aussi de soutenir le développement rural et de renforcer l'identité des communautés agricoles. Elle participe également à maintenir un sentiment d'appartenance fort, tout en créant des opportunités économiques locales.

¹⁴ Abdelhay BENYAICH. *Les effets du régime méditerranéen sur les maladies chroniques : Maladies cardiovasculaires, stress oxydatif, dyslipidémie, diabète sucré, pression artérielle, cancer, maladies neurodégénératives et obésité*. Nutrition Research Reviews, À paraître. hal-01629438

La diète méditerranéenne [en ligne]. UNESCO Patrimoine culturel immatériel, 17/11/2024 [01/04/2025]. <https://ich.unesco.org/fr/RL/la-diete-mediterraneenne-00884>

II.2. Impacts du changement climatique sur les agricultures méditerranéennes

Le changement climatique exerce une pression croissante sur les systèmes agricoles méditerranéens, avec des impacts déjà visibles et d'autres anticipés à court et moyen terme. Les données qui ont été présentées au CESER par Monsieur Iñaki Garcia de Cortazar Aauri, Directeur de l'Unité de Service AgroClim à l'INRAE Avignon¹⁵, mettent en lumière plusieurs défis majeurs pour l'agriculture en région Occitanie.

II.2.1. Augmentation des températures

Les températures en région Occitanie ont connu une hausse significative depuis les années 1960, les moyennes variant entre 9 à 14 °C à l'époque, à une fourchette de 10,3 à 15,7 °C aujourd'hui. Cette augmentation s'accompagne d'une multiplication des jours où les températures dépassent 35°C, affectant directement les cycles de croissance des plantes. Les nuits plus chaudes perturbent notamment la dormance des arbres fruitiers et la vernalisation des blés, essentielles pour une production optimale.

II.2.2. Impacts sur la phénologie agricole

Les stades de développement des plantes, tels que la floraison et la véraison¹⁶, avancent sous l'effet des températures plus élevées. Cela peut affecter la qualité des récoltes, notamment pour les cultures sensibles comme la vigne, où une maturation précoce modifie les caractéristiques des raisins.

II.2.3. Modification des précipitations

Les précipitations en Occitanie ont diminué de manière significative, avec des réductions allant jusqu'à 200 mm en 60 ans dans certaines zones. Cette baisse, combinée à une évapotranspiration accrue, aggrave le déficit hydrique, affectant particulièrement les cultures d'hiver et les systèmes agricoles non irrigués. Les pluies, bien que parfois intenses, sont souvent insuffisantes pour compenser les pertes en eau, exacerbant les conditions de sécheresse.

II.2.4. Gestion de l'eau et irrigation

La gestion de l'eau devient cruciale, surtout dans une région où 80 à 85 % des terres agricoles ne bénéficient pas d'irrigation. Les débats ont souligné la nécessité de développer des solutions d'adaptation pour ces terres non irriguées afin de maintenir leur niveau de production.

II.2.5. Extrêmes climatiques

Les événements climatiques extrêmes, tels que les canicules, les sécheresses prolongées et les précipitations intenses, deviennent de plus en plus fréquents et intenses. Ces phénomènes perturbent les pratiques agricoles traditionnelles et nécessitent des adaptations rapides. Par exemple, les sécheresses de 2022 et 2023 ont déjà eu un impact significatif sur les rendements agricoles, notamment dans les cultures sensibles à l'eau comme la vigne et le maraîchage.

II.2.6. Impact sur la qualité des productions

Le changement climatique affecte non seulement les rendements mais aussi la qualité des produits agricoles. Par exemple, les raisins montrent une teneur en sucre plus élevée avec une perte d'acidité, ce qui modifie le goût du vin. De plus, la pression accrue des maladies et des ravageurs due à des conditions climatiques favorables à leur propagation, pose un défi supplémentaire aux agriculteurs.

¹⁵ Audition du 23 août 2024

¹⁶ Maturation des fruits et plus particulièrement des raisins qui commencent à prendre la couleur qu'ils auront à maturité.

II.2.7. Réflexions sur les primes agricoles

Les débats ont souligné la nécessité de réviser les primes agricoles pour soutenir les agriculteurs dans leur transition vers des méthodes plus résilientes. Des organisations comme l'INAO travaillent déjà sur des adaptations pour permettre aux producteurs de mieux répondre aux nouvelles réalités climatiques.

Le changement climatique impose une transformation des modèles agricoles méditerranéens. Une approche coordonnée entre recherche, politiques publiques et pratiques agricoles est essentielle pour garantir la résilience et la durabilité de l'agriculture en Occitanie face aux défis climatiques actuels et futurs.

II.3. Besoins d'adaptation et de résilience face aux nouveaux défis environnementaux

Face aux impacts croissants du changement climatique, l'agriculture méditerranéenne doit développer des stratégies d'adaptation et de résilience pour maintenir sa productivité et sa durabilité. Les discussions et données présentées au CESER mettent en lumière plusieurs axes prioritaires.

II.3.1. Stratégies d'adaptation

L'adoption de pratiques agroécologiques, la diversification des cultures et le développement de variétés résistantes sont des stratégies essentielles. Les expériences de projet de terrains montrent l'importance de la formation des agriculteurs pour réussir cette transition.

Sélection variétale et diversification

La sélection de variétés plus résistantes aux conditions climatiques changeantes est essentielle. Les cultures annuelles, comme le maïs, peuvent bénéficier d'ajustements plus rapides que les cultures pérennes, telles que la vigne. La diversification des cultures et des activités, comme l'œnotourisme et les circuits courts, peut aider à réduire les risques liés aux événements climatiques extrêmes.

Gestion de l'eau

L'optimisation de la gestion de l'eau est cruciale, surtout dans une région où une grande partie des terres agricoles ne bénéficie pas d'irrigation. Les solutions d'adaptation pour les terres non irriguées doivent être développées pour maintenir leur niveau de production. Cela inclut des techniques de collecte des eaux de pluie et d'irrigation goutte-à-goutte, ainsi que l'adoption de pratiques qui permettent une meilleure infiltration et retenue de l'eau dans les sols, l'agroforesterie...

Innovation technologique

L'encouragement à l'innovation et à l'adoption de nouvelles technologies est nécessaire pour améliorer la résilience des systèmes agricoles. Cela peut inclure l'utilisation de technologies de biogaz et de méthodes de fertilisation plus efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les exploitations agricoles méditerranéennes souffrent d'un manque d'outils industriels permettant de soutenir des stratégies de diversification ou de reconversion vers d'autres types de productions. La capacité d'innovation dans ces territoires reste limitée, freinée par une absence d'interopérabilité entre les différents secteurs d'activité.

Diversification

Pour faire face aux défis actuels, diversifier les pratiques agricoles et explorer de nouvelles activités peut être une stratégie efficace :

- *Diversification des cultures*

Introduire des cultures variées et des systèmes agroforestiers peut aider à réduire les risques liés à la dépendance d'une seule culture et améliorer la résilience face aux conditions climatiques extrêmes. Ce processus implique de réintroduire une certaine complexité dans des systèmes agricoles qui ont été largement simplifiés au fil des décennies. Des expérimentations sont nécessaires pour tester ces nouvelles pratiques.

- *Activités complémentaires*

Développer des activités complémentaires comme l'installation de panneaux photovoltaïques ou le tourisme peut offrir des sources de revenus alternatives. Il est essentiel d'intégrer ces activités de manière réfléchie, afin d'éviter des impacts négatifs sur l'environnement et les terres agricoles. Il convient également de veiller à ce qu'elles ne créent pas de concurrence avec les productions alimentaires. Dans cette optique, il est recommandé de privilégier l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments ou dans les parkings, tout en s'inscrivant dans des démarches territoriales collectives, pour garantir une gestion harmonieuse et respectueuse des enjeux locaux.

II.3.2. Résilience des systèmes agricoles

Adaptations incrémentielles et systémiques

Les adaptations peuvent être incrémentielles, basées sur des ajustements quotidiens, ou systémiques, impliquant des changements plus profonds dans les pratiques de culture et la gestion des ressources. Les adaptations transformantes, nécessitant des changements radicaux dans les types d'exploitations et les systèmes agricoles, pourraient être nécessaires pour faire face aux défis futurs.

Réduction des émissions

L'agriculture en Occitanie représente 28 % des émissions régionales de gaz à effet de serre. Cela s'explique par la place importante de l'agriculture pour la région Occitanie dont le tissu industriel est plus modeste par rapport à d'autres régions françaises historiquement très industrialisées. Les efforts de réduction doivent se concentrer sur les émissions de méthane et de protoxyde d'azote, ainsi que sur l'amélioration du stockage du carbone dans les sols¹⁷.

Partage de connaissances

La diffusion de connaissances et de meilleures pratiques est cruciale pour que les agriculteurs puissent s'adapter efficacement. Cela inclut le soutien à la recherche sur des variétés de cultures plus résistantes et des pratiques agricoles innovantes.

II.3.3. Politiques de soutien

Soutien financier et formation

Des politiques de soutien sont nécessaires pour aider les agriculteurs à s'adapter aux changements, notamment par le biais de subventions pour des technologies innovantes et des formations. Toutefois, il est important de ne pas tomber dans le technosolutionnisme. Les changements de pratiques agricoles et la diversification des cultures, lorsqu'elles sont accompagnées et soutenues de manière appropriée,

¹⁷ CESER Occitanie, 2023. *Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le dérèglement climatique : quelles réponses des agricultures et des sylvicultures en Occitanie ?*

constituent des solutions accessibles et efficaces. Le développement de nouvelles pratiques agricoles nécessite un accompagnement par des ingénieurs et techniciens spécialisés. Il est donc primordial de former les exploitants aux nouvelles techniques et de leur offrir un soutien technique adapté, afin de garantir une véritable transition vers des systèmes agricoles résilients, tout en atteignant les objectifs de réduction des émissions.

Coordination entre acteurs

La coordination entre recherche, entreprises, associations et agriculteurs est essentielle pour développer des stratégies efficaces et justes. Les solutions doivent être adaptées aux réalités locales et aux capacités des exploitants.

L'adaptation et la résilience des systèmes agricoles méditerranéens nécessitent une approche intégrée et collaborative. Les efforts doivent être soutenus par des politiques publiques et des innovations technologiques pour garantir la durabilité de l'agriculture face aux défis climatiques.

III. Focus sur les enjeux spécifiques

III.1. Gestion de l'eau

La gestion de l'eau est un enjeu majeur en Méditerranée, nécessitant la mutualisation des données de suivi hydrique et le financement d'infrastructures connectées pour optimiser l'irrigation. Cependant, un manque de transparence dans le traitement des projets hydrauliques à l'échelle régionale est souvent reproché aux instances décisionnelles.

III.2. Pression foncière et santé des sols

Pression foncière

En raison d'un prix bas du foncier, les exploitants se retrouvent en concurrence avec d'autres acteurs territoriaux (résidentiels, récréatifs, développement des énergies renouvelables), ce qui complique leur capacité à maintenir leur activité.

Le développement de projets immobiliers et de parcs photovoltaïques exerce une forte pression sur les terres agricoles. Cette concurrence aggrave les difficultés des exploitants à maintenir leurs terres, ce qui compromet leur viabilité économique et environnementale à long terme.

Le soutien de la PAC devrait être renforcé afin de sécuriser l'installation des nouveaux producteurs et garantir la transmission des savoir-faire régionaux. De plus, la protection de la matière organique des sols est essentielle pour prévenir la désertification et assurer la durabilité des terres agricoles.

Sur le plan énergétique, l'accent doit être mis sur l'agriphotovoltaïque et les installations sur des espaces déjà artificialisés.

Perspective patrimoniale et économique : une complémentarité

Les territoires sont souvent perçus sous un angle patrimonial, mais cette mise en patrimoine constitue également un levier économique. Comme le soulignent Boltanski et Esquerre dans *Enrichissement*¹⁸, la valorisation patrimoniale peut exercer une pression sur certains secteurs, notamment l'agriculture, tout en générant des revenus importants. Ainsi, loin d'être opposées, les dimensions patrimoniale et économique des territoires sont étroitement liées.

¹⁸ Luc BOLTANSKI et Arnaud ESQUERRE (2017). *Enrichissement*. Une critique de la marchandise, Paris, Gallimard, 672 p.

La Région Occitanie l'illustre bien dans son accord-cadre pour le CPER 2021-2027, en mettant en avant un développement touristique responsable qui concilie croissance économique, respect des habitants et préservation de la biodiversité.

III.3. Social

Les projets d'installation en Méditerranée sont souvent précaires, avec un décalage entre les porteurs de projets et les filières agricoles. La pluriactivité se développe, mais la capacité de présence territoriale est faible, avec une augmentation des friches agricoles.

Le manque d'attractivité des métiers agricoles est un problème majeur, en partie à cause des faibles revenus et des conditions de travail difficiles. Les jeunes sont souvent intéressés par les aspects techniques mais se détournent des carrières agricoles en raison de perspectives financières limitées. Il est nécessaire de rendre la profession agricole plus attrayante par un soutien financier accru et une distribution plus équitable de la valeur.

Main-d'œuvre étrangère

Le sujet des travailleurs détachés est particulièrement important dans les régions méditerranéennes, notamment en raison des cultures saisonnières comme la viticulture et l'arboriculture.

Le recours à la main-d'œuvre étrangère existe également dans l'agroalimentaire, mais les modalités de sa mobilisation sont plus complexes en Méditerranée.

Modèle familial fragilisé

Le fantasme de la petite exploitation familiale est en déclin, et il est impératif de réfléchir à la manière de maintenir ces exploitations tout en adaptant leur schéma de production.

Pressions sociétales et environnementales

Les exploitations méditerranéennes évoluent dans un contexte où les enjeux environnementaux et sanitaires sont de plus en plus scrutés. La pollution des eaux, la dégradation des sols et les préoccupations liées à la qualité des aliments et à la santé publique remettent en cause les modèles productivistes et l'élevage industriel. En réponse, la société civile exprime une attente croissante envers des modes de production plus durables, tout en valorisant la petite agriculture familiale.

III.4. Environnemental

Réduction de l'empreinte carbone

La valorisation des effluents d'élevage par des méthodes comme la méthanisation ou le compostage peut contribuer à réduire l'empreinte carbone de la filière. Cependant, il est crucial de préserver les bénéfices environnementaux des prairies, haies, zones humides et parcours, qui jouent un rôle essentiel dans le stockage du carbone et la biodiversité¹⁹.

¹⁹ CESER Occitanie, 2023. *Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le dérèglement climatique : quelles réponses des agricultures et des sylvicultures en Occitanie ?*

III.5. Souveraineté alimentaire

III.5.1. Consommation et concurrence internationale

La nécessité d'une harmonisation des régulations au niveau européen est essentielle pour équilibrer les conditions de marché et protéger les exploitations locales. Cela permettrait de soutenir la souveraineté alimentaire et de garantir la viabilité des productions agricoles locales face à la concurrence internationale.

Le renforcement des circuits courts et des systèmes alimentaires territoriaux est important pour la résilience des territoires. Les intervenants auditionnés par le CESER ont souligné l'importance d'inciter les exploitations à se structurer en coopératives pour mieux valoriser leurs productions.

Les attentes des consommateurs évoluent, avec une demande croissante pour des produits locaux et de qualité. Cependant, l'inflation et la concurrence des produits importés moins coûteux freinent leur développement. La PAC doit intégrer ces dynamiques en renforçant les soutiens aux filières certifiées et en favorisant les circuits courts.

Défis de la mondialisation et partage de la valeur

Les agriculteurs méditerranéens font face à des exigences croissantes liées à la mondialisation. La grande distribution (GMS) et les entreprises de première transformation imposent des volumes de production élevés et des normes strictes, souvent difficiles à respecter pour les exploitations familiales. Cette pression structurelle remet en question leur viabilité et les pousse à s'adapter aux marchés globaux. Par ailleurs, la répartition inégale de la valeur au sein de la chaîne agroalimentaire accentue leur fragilité économique : les acteurs intermédiaires captent une part importante des revenus, laissant aux producteurs des marges réduites qui compromettent la pérennité de leurs exploitations.

III.5.2. Fixation des prix de l'alimentation

Il est impératif de trouver un équilibre entre les enjeux de santé publique et la reconnaissance de la qualité des productions locales. Garantir des prix justes pour les producteurs et accessibles aux consommateurs est un enjeu central pour la souveraineté alimentaire.

Pour le CESER, il est déterminant de mettre en place des dispositifs innovants afin de mieux gérer les stocks et garantir une stabilité des prix. Par exemple, des mécanismes de contractualisation pourraient être développés pour définir des volumes, des prix et des critères de qualité.

III.6. Vitalité territoriale

Absence d'outils de transformation

Les SIQO jouent un rôle clé dans l'aménagement du territoire et la structuration des filières locales. Ils permettent non seulement de valoriser les productions agricoles, mais aussi de maintenir un tissu économique dynamique en milieu rural. À titre d'exemple, le secteur viticole sous SIQO en Occitanie génère une valeur économique équivalente à la vente de 45 avions Airbus par an²⁰. Ces labels favorisent également l'emploi local et contribuent à la préservation des paysages agricoles.

L'absence d'outils de transformation dans les territoires méditerranéens est liée à la dominance des cultures viticole et arboricole, qui concentrent les investissements et la main-d'œuvre, au détriment de la diversification. Il est nécessaire de faciliter la création d'infrastructures locales pour transformer les produits sur place et ainsi mieux valoriser les productions locales.

²⁰ Audition de Pierre GINEBRE, Directeur de l' Institut de la Qualité Agroalimentaire d'Occitanie, le 7 février 2024

Pluriactivité et présence territoriale

La pluriactivité se développe, mais la capacité de présence territoriale est perçue comme faible par les acteurs de terrain, avec une augmentation des friches agricoles. Les entreprises très capitalistiques profitent de ces espaces libérés.

Il est crucial de repenser l'organisation des exploitations agricoles pour répondre aux attentes du marché.

Le développement de systèmes collectifs permettrait de renforcer les liens sociaux et économiques en milieu rural et de permettre le maintien d'activité et de présence dans ces zones.

Risque « d'économie coloniale » et équilibre fragile du secteur agricole

Au cours des débats une crainte a été exprimée quant à une potentielle dérive vers une forme « d'économie coloniale », où les territoires agricoles seraient exploités sans un véritable partage de la valeur ajoutée localement. Ce risque est accentué par la présence d'entreprises capitalistiques dont la capacité d'investissement leur assure une position dominante sur le marché. Si ces grandes entreprises jouent un rôle clé dans la collecte et la transformation des produits, leur pouvoir économique peut aussi fragiliser les exploitations à taille humaine et accentuer les inégalités. Ainsi, l'équilibre entre les dynamiques locales et les intérêts externes demeure précaire, posant la question du contrôle des ressources et de la redistribution des richesses au sein des territoires agricoles.

IV. Préconisations

IV.1. Soutien aux agricultures méditerranéennes

Il est essentiel de développer des politiques publiques qui équilibrent les intérêts personnels et collectifs, tout en soutenant le secteur clé qu'est l'agriculture. Les syndicats et décideurs politiques doivent collaborer pour créer des conditions de travail améliorées, promouvoir des carrières épanouissantes, et encourager une approche plus durable et humaine de l'économie et du travail.

IV.1.1. Renforcement des politiques de soutien

Proposition de nouveaux mécanismes de soutien

Le CESER recommande de renforcer les politiques de soutien régional et national dans le cadre de la prochaine PAC, en mettant en place des mécanismes ciblés qui reconnaissent les spécificités des agricultures méditerranéennes. Ces mécanismes doivent prioriser les agriculteurs les plus vulnérables, tels que les exploitations à taille humaine, diversifiées, les jeunes agriculteurs, ceux soumis à des contraintes naturelles, ainsi que les nouveaux entrants dans le secteur.

Mise en place d'une enveloppe supplémentaire dédiée au changement climatique

Le CESER propose la création d'une enveloppe financière supplémentaire, spécifiquement dédiée à la lutte contre le changement climatique. Cette initiative vise à renforcer le second pilier de la PAC, en mettant l'accent sur l'adaptation au changement climatique et les éco-régimes.

Il est crucial d'évaluer et de qualifier les pratiques agricoles pour s'assurer de leur efficacité dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la résilience des exploitations.

Enfin, il est recommandé d'anticiper les risques climatiques par des investissements adaptés, afin de soutenir les agriculteurs dans la transition vers des pratiques plus durables et résilientes.

Allègement de la charge administrative

Le CESER recommande d'alléger la charge administrative pesant sur les agriculteurs, afin de leur permettre de se concentrer davantage sur leurs activités principales. Pour ce faire, il est essentiel de renforcer l'accompagnement gratuit offert par les chambres d'agriculture, dans le cadre légal existant. Cet accompagnement doit viser à simplifier les démarches administratives et à fournir un soutien technique et réglementaire adapté aux spécificités des exploitations méditerranéennes.

Création de complémentarités entre fonds agricoles et de cohésion

Le CESER recommande de créer des synergies entre les fonds agricoles et les fonds de cohésion territoriale, afin d'apporter plus de cohérence et d'efficacité dans le soutien aux exploitations agricoles et à la cohésion sociale des territoires ruraux. Il est essentiel de maintenir les fonds de cohésion territoriale tout en améliorant leur accessibilité, notamment pour les fonds LEADER, et en réduisant la charge administrative et financière associée.

Mise en place d'un régime assurantiel adapté

Le CESER propose d'envisager une approche sectorielle pour le régime assurantiel, afin de mieux répartir les risques auxquels sont confrontés les agriculteurs. Il est crucial d'inciter à la souscription de ces assurances et d'améliorer leur accessibilité.

Un zonage géographique et par culture doit être mis en place pour adapter les couvertures aux spécificités locales. Les franchises et les modes de calcul doivent être revus pour mieux refléter les réalités du terrain. L'utilisation de nouveaux outils pour le constat des dégâts pourrait également être envisagée pour des analyses plus précises.

IV.1.2. Intégration des spécificités méditerranéennes dans les programmes de la PAC

Il est impératif que la future PAC reconnaisse la diversité des agricultures méditerranéennes comme une richesse à préserver, essentielle à l'équilibre économique et écologique des territoires.

Les aides doivent être repensées pour mieux soutenir les exploitations diversifiées et de petite taille.

La PAC doit mieux intégrer les réalités des agricultures méditerranéennes en adaptant ses critères de soutien aux modèles de production spécifiques de la région. Une meilleure prise en compte des zones soumises à des stress hydriques chroniques et une revalorisation des aides couplées pour les productions méditerranéennes, comme l'élevage extensif, sont essentielles pour garantir la pérennité de ces filières.

Définition de critères d'éligibilité spécifiques

Le CESER recommande de définir des critères d'éligibilité spécifiques pour les programmes de la PAC, adaptés aux particularités des agricultures méditerranéennes. Ces critères doivent prendre en compte le type de production et la main-d'œuvre, en plafonnant les aides à l'actif pour soutenir prioritairement les exploitations familiales et de petite taille.

Il est également proposé de reclassifier les pâturages selon leurs rendements potentiels à l'hectare, en mettant en place des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) spécifiques pour les pâturages soumis au stress hydrique.

Les entreprises agricoles doivent être comptabilisées en fonction des unités de travail humain (UTH) en prenant en compte les salariés, hors entreprises de travaux agricoles (ETA).

Le plafonnement des Droits à Paiement de Base (DPB) par hectare doit être ajusté en fonction des UTH.

Adapter le paiement redistributif à la diversité des structures agricoles régionales

Actuellement, le paiement redistributif s'applique uniformément sur les 52 premiers hectares de chaque exploitation, quel que soit son système de production ou son ancrage territorial. Si ce mécanisme vise à renforcer les petites et moyennes structures, son application en l'état produit des effets contre-productifs dans les régions méditerranéennes, notamment en Occitanie.

Les exploitations spécialisées en viticulture, maraîchage ou arboriculture, très présentes en zone littorale de la région, disposent généralement de surfaces agricoles bien inférieures à ce seuil. Par conséquent, elles ne bénéficient pas pleinement de l'effet redistributif, contrairement à d'autres régions où la taille moyenne des exploitations est plus proche du plafond.

Face à cette limite structurelle, il est proposé que le montant ou la surface éligible au paiement redistributif soit modulé en fonction des filières ou des types de systèmes agricoles, afin de mieux refléter la réalité économique des territoires. Cette modulation pourrait s'appuyer sur :

- Des seuils de surface différenciés par orientation technico-économique (OTEX) ;
- Ou une réévaluation régionale du plafond d'hectares éligibles, prenant en compte la surface moyenne des exploitations.

Une telle mesure permettrait de corriger une inégalité d'accès aux aides, de mieux valoriser les exploitations à taille humaine à forte valeur ajoutée, et de renforcer l'équité territoriale dans l'application des aides du 1^{er} pilier. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs affichés de la PAC 2023-2027 en matière de justice sociale et de soutien différencié à la diversité des agricultures européennes.

Renforcer le rôle stabilisateur de la PAC pour limiter la dépendance aux aides conjoncturelles

En Occitanie, les exploitations agricoles ont été particulièrement exposées à la multiplication des aléas climatiques (gel, sécheresse, incendies), entraînant un recours croissant aux assurances récolte et à des aides exceptionnelles de l'État, en nette progression sur la période 2020–2023. En 2023, ces aides conjoncturelles représentaient jusqu'à 10,4 % de l'ensemble des financements agricoles publics régionaux, avec des pics à plus de 15 % dans la zone méditerranéenne de la région.

Cette situation, bien qu'indispensable à court terme, révèle une fragilité structurelle du dispositif de soutien agricole. Elle met en évidence le besoin d'un mécanisme plus prévisible et plus intégré de gestion des risques.

Dans un contexte de réduction progressive des marges budgétaires de l'État et de complexité croissante des procédures d'indemnisation conjoncturelle, la PAC doit jouer un rôle amortisseur renforcé, en particulier dans les régions méditerranéennes, plus exposées aux risques climatiques.

Il est donc recommandé de :

- Renforcer les dotations du second pilier dédiées à l'assurance récolte et à la gestion des risques, en les sanctuarisant pour les régions à forte exposition climatique ;
- Intégrer un dispositif de stabilisation automatique, adossé à la PAC, permettant de soutenir les revenus agricoles en cas d'année exceptionnellement défavorable, sans avoir à recourir à des dispositifs d'urgence hors cadre ;
- Adapter les critères de soutien structurel (ICHN, MAEC, aides couplées végétales) pour qu'ils tiennent mieux compte du niveau de risque climatique régional et du caractère récurrent des crises.

Cette approche permettrait de réduire la dépendance aux aides ponctuelles, de renforcer la résilience des exploitations face aux aléas, et de garantir une plus grande cohérence entre soutien structurel et gestion des risques à long terme.

Clarification du concept d'agriculteur actif

Il est essentiel de redéfinir clairement le concept d'agriculteur actif pour différencier les véritables agriculteurs des spéculateurs qui externalisent les travaux agricoles. Les critères proposés incluent :

- être âgé de moins de 67 ans ;
- être domicilié au niveau du bassin de vie où se trouve le siège de l'exploitation, avec une domiciliation fiscale correspondante ;
- que l'activité agricole soit le revenu principal, avec des règles de calcul adaptées pour les pluriactifs.

Valorisation de l'impact environnemental positif des exploitations

Le CESER préconise de valoriser l'impact environnemental positif des exploitations en favorisant des méthodes de production qui préservent les ressources naturelles tout en étant économiquement viables.

Promotion des systèmes de mutualisation

Il est recommandé de promouvoir les systèmes de mutualisation, notamment pour le stockage de l'eau. La création de réserves multiusages, collectives, co-financées par les différents secteurs d'activités bénéficiaires, pourrait répondre aux défis hydriques spécifiques aux régions méditerranéennes.

Mise en place d'un ICHN climatique avec des critères méditerranéens

Le CESER recommande la création d'une Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) climatique, intégrant des critères spécifiques aux régions méditerranéennes.

Ces critères doivent inclure l'aridité, la ventosité, l'insolation, la capacité érosive des pluies, le bilan hydrique, ainsi que l'impact du changement climatique.

Cette approche permettrait de mieux prendre en compte les contraintes environnementales spécifiques auxquelles sont confrontées les exploitations méditerranéennes.

Régionalisation des MAEC

Il est essentiel de régionaliser les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour mieux répondre aux enjeux locaux. Cette régionalisation permettrait d'adapter les mesures aux spécificités des territoires méditerranéens et d'optimiser leur efficacité.

Maintien et création d'ateliers locaux de transformation

Le CESER préconise le maintien et la création d'ateliers locaux de transformation des produits agricoles. Ces ateliers contribueraient à valoriser les productions locales et à renforcer les circuits courts, tout en soutenant l'économie rurale.

Reconnaissance de la spécificité des pâturages méditerranéens

Il est recommandé de reconnaître la spécificité des pâturages méditerranéens dans les programmes de la PAC. Cette reconnaissance doit se traduire par des mesures adaptées qui prennent en compte les particularités de ces écosystèmes, notamment en termes de gestion de l'eau et de préservation de la biodiversité.

IV.1.3. Mesures de protection et de promotion des productions méditerranéennes

Cahiers des charges des labels de qualité et d'origine

Bien que la simplification des cahiers des charges soit souhaitée, il est important de ne pas nuire aux objectifs de protection et de valorisation des SIQO. Chaque année, de nombreuses dérogations sont observées, ce qui illustre la nécessité d'une meilleure adaptation des règles aux réalités locales.

Aussi le CESER préconise que ces cahiers des charges soient actualisés périodiquement en fonction des évolutions climatiques et des contraintes territoriales.

Création d'un label méditerranéen

Il est proposé de créer un label spécifique aux productions méditerranéennes, prenant en compte les éléments suivants :

- **Maintien de la santé des sols ;**
- **Équilibre entre forêt et agriculture ;**
- **Diversité des cultures ;**
- **Adaptation et lutte contre le changement climatique ;**
- **Qualification des orientations souhaitées pour les futures installations agricoles.**

IV.1.4. Repenser la politique commerciale

Le CESER préconise de repenser la politique commerciale pour mieux aligner les objectifs de durabilité avec les pratiques commerciales. Cela implique :

- Mettre en cohérence la politique commerciale avec les enjeux de durabilité ;
- Réformer le cadre de la politique commerciale mondiale pour intégrer des critères environnementaux et sociaux plus stricts ;
- Imposer des clauses miroirs exigeant des importateurs qu'ils prouvent le respect des normes européennes par le biais de certifications indépendantes.

IV.1.5. Renforcement de la gouvernance collective

Pour garantir la maîtrise de la production et de la distribution des produits agricoles sur les territoires, il est crucial de soutenir la gouvernance collective. Cela passe par le renforcement des structures collectives telles que les GAEC (Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun), les SICA (Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole), les coopératives agricoles, et les groupements fonciers agricoles (GFA). Ces organisations permettent de maintenir la valeur ajoutée des produits agricoles au sein des territoires et de favoriser une gestion collective du foncier. Il est essentiel de soutenir ces structures pour garantir une gestion locale des ressources agricoles et maintenir une économie agricole dynamique et solidaire.

IV.2. Soutenir l'innovation et l'adaptation des agricultures méditerranéennes

Les pratiques agricoles durables et résilientes sont celles qui garantissent à la fois la rentabilité économique des exploitations, la protection sociale des agriculteurs, et la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles. Ces pratiques visent à renforcer la durabilité des systèmes agricoles en intégrant des techniques qui améliorent la rétention d'eau dans les sols, favorisent l'enherbement et le paillage, réduisent le labour, et encouragent les rotations culturales. Elles incluent également la conservation des prairies et milieux herbacés, la plantation de haies, l'agroforesterie, ainsi que l'utilisation d'espèces et variétés résilientes, plus résistantes à la chaleur et à la sécheresse. Les cultures d'hiver, les récoltes précoces et les systèmes d'irrigation économes font également partie de ces pratiques agroécologiques essentielles pour l'adaptation aux défis environnementaux.

IV.2.1. Améliorer l'attractivité des métiers agricoles et forestiers: un levier pour une agriculture et une sylviculture durable et résiliente

Le manque d'attractivité des métiers agricoles et forestiers constitue un obstacle majeur à la durabilité et à l'innovation dans le secteur. Souvent perçus comme peu rémunérateurs et physiquement exigeants, ces métiers peinent à attirer les jeunes générations. Pourtant, l'innovation dans les pratiques agricoles et forestières ne peut se déployer efficacement que si elle s'accompagne d'une évolution des conditions de travail et des perspectives économiques.

Pour répondre à ces enjeux, il est essentiel de rendre la profession plus attrayante, notamment par un soutien financier renforcé et une meilleure reconnaissance du travail des agriculteurs et forestiers. De plus, il est crucial de valoriser l'image des métiers agricoles et forestiers auprès des jeunes, en montrant que l'agriculture et de la forêt peut être un secteur d'avenir, en constante évolution grâce aux nouvelles technologies et à des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Ainsi, améliorer l'attractivité des métiers agricoles et forestiers est non seulement une nécessité pour renouveler les générations, mais aussi un vecteur essentiel pour la pérennité et la résilience des systèmes agricoles et forestiers méditerranéens face aux défis climatiques et économiques.

IV.2.2. Encouragement à l'innovation et à l'adoption de nouvelles pratiques

Le CESER recommande de mettre en place une stratégie visant à encourager l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies dans le secteur agricole méditerranéen. Cette approche est essentielle pour assurer la pérennité et l'adaptation des exploitations face aux défis actuels et futurs.

Stratégie de diversification

Une stratégie de diversification est nécessaire pour permettre aux agriculteurs de rechercher de la valeur ajoutée dans différentes filières. Il s'agit de revenir à des pratiques de polyculture, en favorisant la complémentarité des cultures et des productions.

Encouragement à l'innovation

L'innovation doit être encouragée, notamment à travers la robotisation et les systèmes de mutualisation comme les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). Cependant, il est important de rester vigilant face au risque de technosolutionnisme, en veillant à ce que les technologies adoptées répondent réellement aux besoins des agriculteurs.

Lever les freins à l'adaptation

Les freins humains et financiers doivent être levés, et une politique de soutien technique adaptée doit être mise en place. Il est également crucial de valoriser et de transférer les pratiques anciennes existantes, qui peuvent offrir des solutions durables et éprouvées.

IV.2.3. Renforcer la foncière agricole régionale

Afin de soutenir l'installation des jeunes agriculteurs et garantir la pérennité des pratiques agricoles durables, il est indispensable de renforcer les outils de portage foncier, notamment à travers des dispositifs comme la foncière agricole régionale. Cette structure joue un rôle essentiel en facilitant l'accès à la terre pour les nouveaux installés, qu'ils soient jeunes agriculteurs ou porteurs de projets innovants. En offrant une sécurité foncière, elle permet d'encourager les pratiques agricoles durables à long terme, en garantissant aux exploitants un accès stable et pérenne aux terres nécessaires pour adopter des techniques agroécologiques et maintenir la diversité des productions agricoles.

IV.2.4. Soutien à la filière des protéines végétales : un engagement à maintenir

Il est impératif de maintenir un soutien fort et continu à la filière protéines végétales, afin de garantir son développement et sa compétitivité sur le marché, tout en plafonnant les surfaces aidées et en le conditionnant à une activité de production pour éviter les effets d'aubaine. Contrairement à d'autres secteurs comme l'Agriculture Biologique, dont le soutien a été réduit, il est crucial de ne pas abandonner la filière des protéines végétales. Cette filière joue un rôle clé dans la diversification de la production agricole, dans l'autosuffisance alimentaire, et dans la transition agroécologique. Elle permet de répondre aux besoins croissants en protéines tout en respectant les principes de durabilité et en réduisant la dépendance aux importations de protéines animales.

IV.2.5. Investissement dans la recherche et le développement et diffusion des travaux

Le CESER recommande d'investir dans la recherche et le développement pour des agricultures méditerranéennes compétitives et respectueuses de l'environnement.

Diffusion des savoirs et dialogue recherche-terrain

Il est essentiel de promouvoir la diffusion des connaissances et de financer des instances de dialogue, telles que les Living Labs, pour favoriser les recherches de solutions opérationnelles. Ces initiatives permettront de mieux adapter les pratiques agricoles aux spécificités des territoires méditerranéens.

IV.3. Communication et Sensibilisation

IV.3.1. Sensibilisation des consommateurs aux produits méditerranéens

Des programmes de sensibilisation doivent être mis en place pour valoriser les produits méditerranéens auprès des consommateurs. Ces programmes visent à renforcer le lien entre production et consommation, en mettant en avant les avantages du régime méditerranéen.

IV.3.2. Programme de communication sur les avantages socio-économiques et environnementaux des agricultures et de l'alimentation méditerranéennes

Valorisation des métiers agricoles

Il est nécessaire de revaloriser la profession agricole dans l'esprit du grand public, en s'inspirant par exemple du modèle de l'artisanat, qui a su se structurer et créer un tissu économique fort. Une meilleure promotion des métiers agricoles pourrait permettre de changer la vision que la société a des agriculteurs.

Promotion de l'alimentation méditerranéenne de qualité

La promotion de l'alimentation méditerranéenne de qualité doit être intégrée aux programmes de sensibilisation existants, notamment dans la restauration hors domicile et la restauration collective. Il s'agit de démontrer les bénéfices en termes de santé, de territoire, et de démystifier certaines pratiques agricoles.

IV.3.3. Intégration des thèmes agricoles et forestiers méditerranéens dans l'éducation et la formation

Le CESER recommande de renforcer l'intégration des thèmes agricoles et forestiers méditerranéens dans l'éducation et la formation, afin de mieux préparer les jeunes générations aux défis du secteur et de garantir la relève des exploitations.

Niveaux de formation et de sensibilisation :

- *Formation des citoyens*

La sensibilisation du grand public au rôle de l'agriculture et de la forêt dans l'aménagement du territoire, la santé, l'alimentation et les aménités est cruciale pour renforcer la compréhension des enjeux agricoles.

Au-delà de l'information il s'agira aussi de responsabiliser les citoyens sur leurs choix de consommation alimentaires.

Les collectivités locales peuvent intervenir en organisant des événements de sensibilisation, des forums, et des campagnes d'information destinées au grand public pour expliquer l'importance des pratiques agricoles durables pour le bien-être collectif.

Ces initiatives doivent être adaptées à différents publics, notamment les jeunes et les citoyens adultes, afin de renforcer la prise de conscience des enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés à l'agriculture durable et d'encourager chacun à prendre conscience de l'impact de ses choix quotidiens de consommation pour participer pleinement à une transition agricole et alimentaire.

- *Innovation écologique et sociale*

L'innovation écologique et sociale doit être encouragée pour dynamiser les territoires, notamment en zones rurales. Pour cela, des instituts de recherche, des universités et des pôles de compétitivité en agriculture durable doivent jouer un rôle clé dans la promotion des pratiques respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour les communautés locales. Ces acteurs devront également collaborer avec les entreprises agricoles, les coopératives, et les collectivités territoriales pour intégrer l'innovation dans les pratiques locales.

- *Formation pour les agriculteurs*

Il est essentiel de préserver et développer des outils de formation accessibles pour les agriculteurs, afin de les aider à s'adapter aux innovations technologiques et aux nouvelles pratiques agricoles. Les centres de formation professionnelle agricole, les organismes consulaires comme les Chambres d'agriculture, ainsi que les organisations agricoles syndicales et les coopératives doivent être des acteurs incontournables dans ce domaine. Ces formations doivent être décentralisées et disponibles localement, souvent en partenariat avec des institutions locales ou des associations de producteurs, pour permettre un accès facilité aux nouvelles compétences agricoles.

Conclusion

Confrontées à des défis majeurs, notamment la gestion de l'eau, la pression foncière et les impacts du changement climatique qui sont plus importants sur le pourtour méditerranéen que dans le reste du monde ; les agricultures méditerranéennes, riches de leur diversité et de leurs savoir-faire traditionnels, jouent un rôle crucial dans l'équilibre économique et écologique des territoires.

La prochaine PAC doit impérativement reconnaître et intégrer ces spécificités pour assurer la viabilité des exploitations agricoles méditerranéennes.

Les recommandations formulées dans cet avis visent à renforcer le soutien aux agriculteurs, en particulier les exploitations à taille humaine et les jeunes installés, et à promouvoir des pratiques agricoles durables, résilientes et à alerter sur la concurrence des importations non soumises aux mêmes normes sanitaires et environnementales.

La définition de critères d'éligibilité spécifiques est une priorité. Le CESER recommande de définir des critères adaptés aux particularités des agricultures méditerranéennes, en tenant compte du type de production et de la main-d'œuvre. Cela inclut le plafonnement des aides à l'actif pour soutenir prioritairement les exploitations familiales et à taille humaine, ainsi que la reclassification des pâturages selon leurs rendements potentiels à l'hectare, avec des mesures spécifiques pour les zones soumises au stress hydrique. Les entreprises agricoles doivent être comptabilisées en fonction des unités de travail humain (UTH), en excluant les entreprises de travaux agricoles (ETA).

La création d'une enveloppe financière supplémentaire dédiée à la lutte contre le changement climatique est une priorité. Cette initiative vise à renforcer le second pilier de la PAC, en mettant l'accent sur l'adaptation au changement climatique.

Il est crucial d'évaluer et de qualifier les pratiques agricoles pour s'assurer de leur efficacité dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la résilience des exploitations.

La valorisation de l'impact environnemental positif des exploitations est une priorité. Cela passe par la promotion des systèmes de mutualisation, notamment pour le stockage de l'eau. La création de réserves multiusages, collectives, co-financées par les différents secteurs d'activités bénéficiaires, pourrait répondre aux défis hydriques spécifiques aux régions méditerranéennes. La régionalisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) est essentielle pour mieux répondre aux enjeux locaux et optimiser leur efficacité.

La PAC doit devenir un levier pour la transition agroécologique, en soutenant les innovations technologiques et en favorisant la diffusion des connaissances.

En intégrant les spécificités méditerranéennes dans les programmes de la PAC, nous pouvons garantir un avenir durable et prospère pour les agricultures méditerranéennes, tout en répondant aux attentes des consommateurs et en préservant les richesses naturelles et culturelles de nos territoires.

La mise en œuvre de ces recommandations permettra de renforcer la résilience des agricultures méditerranéennes face aux défis actuels et futurs, tout en soutenant la souveraineté alimentaire et la vitalité des territoires ruraux. Elle contribuera également à préserver un modèle agricole et forestier qui façonne nos paysages, structure nos territoires, et porte un rapport à l'alimentation étroitement lié à la santé, à la culture et à l'environnement.

Le CESER souhaite ainsi porter, aux côtés du Conseil régional, ce message auprès des instances européennes.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AB	Agriculture biologique
AOC	Appellation d'origine contrôlée
CPER	Contrat de plan État-Région
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DJA	Dotation jeunes agriculteurs
DPB	Droits à paiement de base
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
ETA	Entreprises de travaux agricoles
ETP	Équivalent temps plein
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
ICHN	Indemnité compensatoire de handicap naturel
IGP	Indication géographique protégée
LR	Languedoc-Roussillon
M.	Million
MAEC	Mesures agroenvironnementales et climatiques
Md	Milliard
MP	Midi-Pyrénées
OCM	Organisation commune de marchés
OTEX	Orientation technico-économique
PAC	Politique agricole commune
PAM	Plan agriculture méditerranéen
PBS	Production brute standard
PSN	Plan stratégique national
SAU	Surface agricole utile
SIQO	Signes d'identification de la qualité et de l'origine
UE	Union européenne
UNESCO	L'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UTH	Unités de travail humain

ANNEXES

Annexes

1. Contextes régionaux des Conseils économiques et sociaux (CES) de l'Arc Méditerranéen
2. Méthode de travail et extrait du plaidoyer des CES de l'Arc Méditerranéen

Contexte régional

Identité régionale

- 32 004 km² (3 211 201 ha).
- 1 127 452 ha.
- 7 901 963 habitants.



Description du secteur agricole

- Principaux types de cultures et de productions :
 - Viticulture
 - L'oléiculture
 - Autres : arbres fruitiers, fruits à coque, légumes, céréales, agrumes et riz.
 - Élevage de porcs, de moutons et de chèvres.
- Importance de l'agriculture dans l'économie régionale :
 - La Catalogne dispose d'un marché agricole et d'élevage (international) dynamique. Elle est également une région leader en matière de production porcine.
 - 2 408 millions d'euros aux prix actuels (2023).
 - 4,7 % des personnes occupées (113 199 dans le dernier recensement 2016).

Caractéristiques géographiques et climatiques

- Conditions climatiques spécifiques : climat méditerranéen avec des hivers doux et des étés chauds. hautes altitudes.
- Particularités géographiques ayant un impact sur l'agriculture : la variété climatique d'une géographie diversifiée qui comprend des zones montagneuses, côtières, des zones d'eau douce, des plaines (variété de microclimats).



Changement climatique

- Impacts observés (sécheresse, augmentation de la température, érosion, etc.)
 - Données Catalogne :
 - Hausse des températures et irrégularité des précipitations. La Catalogne est plus chaude et plus aride, +2,7 et +3°C, avec davantage de vagues de chaleur, de sécheresses et de températures anormalement élevées qui affectent particulièrement les cultures pluviales et l'élevage extensif.
- Conséquences sur la productivité agricole, la qualité des sols et la disponibilité de l'eau, avec des exemples concrets :
 - Secteurs affectés : les vagues de chaleur avec des températures maximales plus élevées affectent particulièrement les cultures pluviales et l'élevage extensif.
 - Études ou chiffres tirés de rapports régionaux ou nationaux pertinents.
- Conditions climatiques prospectives et futures attendues :
 - Climat plus chaud et plus aride et augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes comme Gloria et Filomena, DANA, etc.).
 - Augmentation du stress hydrique et impact sur l'irrigation.

Résumé des priorités agricoles et des questions régionales.

- Augmentation des pertes économiques dues aux événements climatiques.
 - Le manque de financement pour s'adapter à un climat de plus en plus extrême.
- Solutions déjà mises en œuvre ou envisagées, stratégies d'adaptation actuelles ou prévues :
 - Systèmes de production
 - L'agriculture plus respectueuse de l'environnement (biologique ou intégrée), qui continue à se développer et représente déjà 29,8 % de la surface agricole utilisée ou 19,5 % des terres recensées.
 - Augmentation du nombre d'exploitations agricoles enregistrées auprès du *Consell Català de la Producció Agrícola Ecològica*, et du nombre d'hectares consacrés aux cultures et aux opérateurs biologiques.
 - L'innovation
 - Innovation technologique : techniques avancées dans le domaine de l'agriculture de précision (irrigation et fertilisation) et de l'élevage intelligent pour améliorer l'efficacité et la durabilité.
 - Développement des énergies renouvelables
 - Possibilité de générer des améliorations potentielles pour les professionnels du secteur agricole et de l'environnement rural de Catalogne, tant que les terres fertiles ou à haute valeur agricole ne sont pas occupées.

Questions prioritaires pour l'agriculture régionale			Questions transversales
Économique et social	R&D et innovations	Environnement et biodiversité	Quelles sont les questions qui devraient être approfondies au niveau méditerranéen (par exemple, les secteurs communs, les questions climatiques partagées) ? • Considérer le secteur primaire comme stratégique et garantir sa survie. Défendre la profession agricole, le professionnel agricole, dont l'activité économique principale est l'agriculture et l'élevage et qui en vit. • Maintenir une répartition territoriale équitable des fonds. • Maintenir l'aide aux terres sèches et à l'élevage extensif afin d'éviter l'abandon des terres. • Atténuer la perte de sols fertiles et le stress hydrique. Sécuriser l'eau et adapter les cultures au changement climatique. Et en même temps réduire le risque d'inondation. • Réduction des coûts de production agricole, par exemple l'énergie. • S'adapter à la hausse des températures et à l'irrégularité des précipitations.
▪ Promouvoir le changement de génération dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage. Secteur vieillissant. Les nouveaux agriculteurs (jeunes, femmes) doivent être intégrés. ▪ Éviter le dépeuplement des zones rurales en investissant dans les services (santé, éducation, etc.), les infrastructures terrestres et la connectivité numérique. ▪ Encourager une modèle de régionalisation	▪ Promouvoir la recherche et l'innovation dans le secteur agroalimentaire afin d'améliorer la production agricole et animale et la transformation des aliments. ▪ Promouvoir la la recherche de cultures optimisées et adaptées au changement climatique. ▪ Augmenter les ressources pour les politiques de transformation environnemental e et numérique. ▪ L'innovation technologique au service de la lutte contre la pauvreté	▪ Augmenter les investissements dans la régénération et la réutilisation des ressources en eau pour l'irrigation. ▪ Renforcer le secteur de la production et la consommation de matières premières locales dans le secteur agroalimentaire et dans la chaîne alimentaire. ▪ Promouvoir la l'agroécologie et les systèmes circulaires, pour la conservation et la restauration des écosystèmes biodiversifiés. ▪ Augmenter la financement	



Résumé des priorités agricoles et des questions régionales.

La PAC qui donne la priorité à l'agriculteur professionnel et qui ne pas à une perte de fonds et à une distorsion des marchés. ▪ Améliorer la compétitivité des exploitations professionnelles et des coopératives agricoles afin qu'elles orientent leur production vers le circuit court, la proximité et le km 0, d'une part, et vers l'exportation, d'autre part. ▪ Augmenter la l'aide à l'élevage pluvial et extensif.	les effets du changement climatique et améliorer la gestion de l'eau. Modernisation de l'irrigation. ▪ Inciter à la protection des sols. 	pour s'adapter à un climat de plus en plus extrême. ▪ Réduire le risque d'inondation.	
---	---	--	--

Synthèse des priorités agricoles et enjeux pour la région Corse

Contexte régional

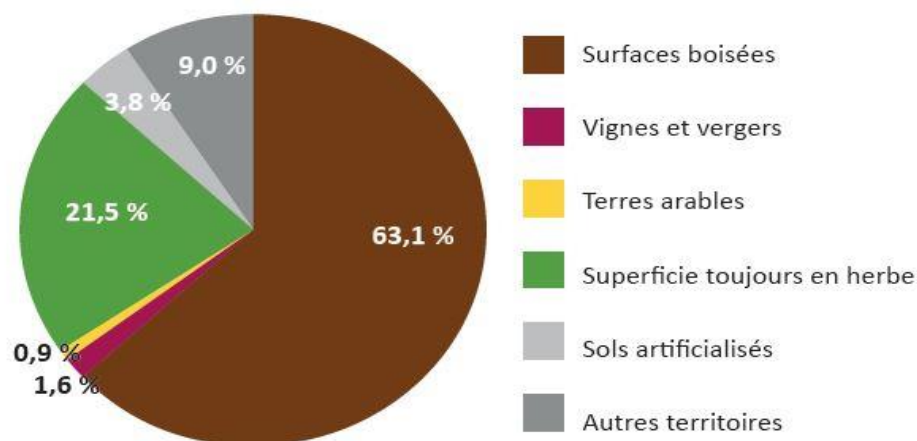
Identité régionale

- Surface totale **8 722km²**
- SAU des exploitations : **166 000 ha, soit 20% de la région, dont :**
 - 8 276 ha de terres arables
 - 14 285 ha de cultures permanentes, hors STH (superficie toujours en herbe)
 - 144 0.30 ha de STH des exploitations. Ces espaces coïncident avec les élevages extensifs insulaires

OCCUPATION DES SOLS

Répartition du territoire en 2023

Corse



Source : Agreste - SAA

La SAA s'aligne dorénavant sur les données de l'inventaire national forestier STH peu productives (parcours, landes) ou autres territoires.

- Habitants : **347 600 (INSEE janvier 2021)**

Description du secteur agricole (données 2023)

Principaux types de cultures et productions végétales et animales

- Principales productions végétales

- Clémentine de Corse : 34 900 t, dont IGP 81%. Surfaces productives : Signes de qualité : IGP et bio
- Pomelo : 7 260t, dont IGP 67%. Surfaces productives 220 ha. Signes de qualité : IGP et bio. Principal débouché : export
- Kiwi : 1 383t, dont 32% IGP. Surfaces productives 207 ha. Signes de qualité : IGP et bio.
- Olives : 1 088t d'olives récoltées ; surfaces productives 1 905 ha. Signes de qualité : AOP et bio. Une production impactée par le réchauffement climatique qui s'accompagne d'une pression sanitaire forte.
- Production viticole : surfaces productives 6 115 ha ; 419 119 hl produits. Signes de qualité : AOP, IGP et bio.
- Fruits d'été (abricots, pêches, nectarines et brugnon, pommes): 9 650t ; surfaces productives 396 ha ; signes de qualité : bio

Des productions soumises à une pression sanitaire constante (cératite, cicadelles vertes, fourmis, oïdium) ; une pression climatique qui limite les contaminations fongiques.

- Maraîchage (principales productions : courgettes, tomates, salade, pastèque, fraise, aubergine, concombre) : 16 186t ; surfaces productives 281ha ; signes de qualité : bio.
- Châtaigne : 240 t de fruits et 64t de farine ; surfaces productives 1 470ha ; signes de qualité : AOP et bio

Saison 2023 impactée par la sécheresse impactant le calibre et les volumes récoltés.

- Autres fruits à coque (noisette et amande) :

Noisette : 85t ; surfaces productives 150 ha ; signes de qualité : IGP et bio

Amande : 166t ; surfaces productives 222 ha ; signes de qualité : bio

Le changement climatique a pour conséquence une avancée de la récolte à la mi-août. Pression sanitaire sur la noisette : punaise diabolique ; pression sanitaire sur l'amande, champignon parasite *fusicocom*

- Fourrage et céréales :

Cultures fourragères : production en matière sèche 33 618 t ; surfaces productives 5 680 ha ; surfaces toujours en herbe 187 590 ha

Céréales : 6874 t ; surfaces productives 1 031 ha

- Principales productions animales

- Ovin : cheptel de 99 198 bêtes ; 463 éleveurs ; Signes de qualité : bio lait et viande ; AOP brocciu
Lait produit : 78 070 hl dont 48 608 pour l'industrie et 29 462 transformés à la ferme.
Lait provenant hors de Corse, 61 090 hl.
Nombre d'ovins abattus : 22 921

Problématiques : Inflation ; Sécheresse et déficit hydrique impactent la repousse d'herbe ; les surfaces pastorales productives restreintes limitent l'objectif d'autonomie alimentaire du bétail ; Pression sanitaire : fièvre catarrhale ovines sérotype 4 et 8 ; ecthyma contagieux.

- Caprin : 44 502 bêtes ; 286 éleveurs ; signes de qualité : bio.
Lait produit : 50 290 hl, dont 15 888 pour l'industrie et 34 402 transformés à la ferme.
Lait de chèvre provenant hors de Corse, 5 844 hl
Nombre de caprins abattus : 7 526

Problématiques identiques à la filière ovine ; contexte sanitaire : tuberculose, listeria.

- Porcin : 62 384 bêtes ; 640 éleveurs ; signes de qualité : bio et AOP
Nombre de porcins abattus : 13 033
Eleveurs en Bio : 10
Production en AOP : 170 éleveurs sous AOP

Problématiques sanitaires : prévention peste porcine africaine

- Bovin : 39 019 bêtes ; 951 éleveurs ; signes de qualité : bio et AOP
Nombre de bovins abattus : 10 186
Eleveurs bio : 101

Problématiques sanitaires : prévention maladie hémorragique épizootique (MHE)

- Apiculture : 23 500 ruches ; 297 t de miel ; 317 apiculteurs ; signes de qualité : AOP (153 apiculteurs ; 22 208 ruches et 279 t de miel)

Problématiques sanitaires : gestion du varroa ; inquiétude *d'aethina tumida* et du frelon asiatique. Plans de surveillance à l'année ont été mis en place.

Une production en hausse après 3 années consécutives de baisse. Un rendement par ruche en hausse et un nombre de ruche sous AOP qui croît.

PANORAMA GENERAL :

51% des exploitations sont à orientation animale

Elevages ovin et autres herbivores : 20 %

Elevages bovin : 20 %

Elevages porcins et volailles : 11 %

38 % des exploitations à orientation végétales sont en cultures pérennes ou spéciales

Arboriculture : 18 %

Viticulture : 9%

Maraichage et horticulture : 143 (5%)

Grande culture : 106 (3%)

13 % Polyculture élevage : 382

Productions végétales :

Les cultures phares de l'île : viticulture et agrumiculture ; la castanéiculture achève son redressement. L'oléiculture connaît une nouvelle campagne difficile. Production émergente, les avocats.

Dans la viticulture corse, le millésime 2023 conforte une profession en perpétuelle adaptation aux changements climatiques.

Pour l'agrumiculture, la production phare est la clémentine, avec en 2023 deux projets de d'usine de transformation pour diversification les débouchés des agriculteurs.

Productions animales :

Fortement dépendantes des aides de la PAC, les exploitations spécialisées dans les filières animale sont éprouvées par les retards de paiements des aides liées à la 1^{ère} année de la PAC 2023-2027

Le pastoralisme, éleveurs caprins et ovins, confronté au réchauffement climatique, à l'inflation des intrants, aux difficultés d'accès au foncier et manque de structuration de la filière, continue d'éprouver des difficultés.

2023, mise en place d'un nouveau système d'identification du bétail bovin, le « bolus », pour renforcer la traçabilité du cheptel.

Les productions animales sont fortement impactées par les conditions climatiques (essaïms d'abeilles et production ; production de fourrage, fièvre catarrhale)

La filière caprine confrontée à une absence de reprises d'exploitations à la suite de départs à la retraite ou arrêt d'activité.

Filière bovine, décline du cheptel et du nombre d'exploitants. En cause, des éleveurs qui n'ont pas trouvé de repreneurs, transfert de l'élevage bovin vers d'autres filières tel que le porc, tendance à la baisse de la consommation de viande.

Les signes de qualité :

17% des exploitations sont orientées Bio

1 sur 3 commercialise des produits sous signe de qualité

8 sur 10 vendent leurs produits en circuits courts

- Importance de l'agriculture dans l'économie régionale (indicateurs économiques clés : part du PIB, emploi, etc.).
 - L'agriculture représente 2 à 3% du PIB
 - 2936 exploitations agricoles (+7% en 10 ans)
 - L'emploi agricole représente 4% de l'emploi tous secteurs confondus
 - Les actifs agricoles :
 - ✚ 2 830 chefs d'exploitations et coexploitants
 - ✚ 250 conjoints et autres actifs non-salariés
 - ✚ 1250 salariés permanents
 - ✚ 580 saisonniers occasionnels
 - Répartition de l'emploi agricole :
 - ✚ 21,6% fruits
 - ✚ 17,5%, viticulture
 - ✚ 13,9% ovins-caprins
 - ✚ 12,1% bovins
 - ✚ 12% polyculture, poly élevage
 - ✚ 7,1% maraîchage
 - ✚ 6,8% porcins
 - ✚ 6,2% autres élevages
 - ✚ 2,9% grandes cultures
 - Répartition des exploitations selon la production brute standard (PBS¹)
 - ✚ 50,5% petites-exploitations
 - ✚ 26,9% micro-exploitations
 - ✚ 12,8% moyennes exploitations
 - ✚ 9,7% grandes exploitations

Caractéristiques géographiques et climatiques

La Corse, une île de la Méditerranée occidentale, présente des caractéristiques géographiques et climatiques uniques.

➤ Caractéristiques géographiques

✚ Superficie et relief :

- La Corse s'étend sur environ 8 722 km²
- C'est une île montagneuse avec une altitude moyenne de 568 mètres
- Le point culminant est le Monte Cinto, atteignant 2 710 mètres
- L'île mesure environ 183 km de long et 83,5 km de large

¹ Production brute standard : exploitation micro pour un PBS inférieur à 25 000€ ; petite pour un PBS compris entre 25 000 et 100 000€ ; exploitation moyenne pour un PBS compris entre 100 000 et 250 000€ ; grande exploitation pour un PBS sup à 250 000€

✚ Géologie :

- La Corse est divisée en deux grandes unités géologiques : la Corse hercynienne à l'ouest et au sud, composée principalement de roches plutoniques, et la Corse alpine au nord-est, caractérisée par des schistes lustrés
- Les formations géologiques créent une topographie variée avec des vallées profondes et des crêtes élevées

✚ Hydrographie :

- L'île possède de nombreux cours d'eau et lacs, témoignant de l'existence passée de glaciers

➤ Caractéristiques climatiques

✚ Climat méditerranéen :

- La Corse bénéficie d'un climat méditerranéen avec des étés chauds et secs et des hivers doux et humides
- Les températures estivales peuvent atteindre 30°C, tandis que les hivers restent généralement au-dessus de 0°C

✚ Précipitations :

- Les précipitations sont inégalement réparties, avec des pluies plus abondantes en automne et en hiver
- Les montagnes reçoivent plus de précipitations que les zones côtières, avec des épisodes de pluies torrentielles pouvant provoquer des crues

✚ Température de la mer :

- La température de la mer atteint environ 25°C en août, offrant des conditions idéales pour la baignade

Changement climatique².

- Evolutions constatées
 - Température de l'air : Depuis les années 1950, la température globale à Ajaccio et Bastia a augmenté de 1°C. De 1981 à 2017, la température moyenne a augmenté de 0,36°C par décennie.
 - Nombre de journées chaudes : Le nombre de jours avec des températures maximales supérieures à 25°C a augmenté de 0,64 jour par an entre 1981 et 2017.
 - Vagues de chaleur : Depuis 1947, les vagues de chaleur en Corse ont été principalement observées ces dernières décennies. La canicule de 2003 a été la plus longue, tandis que celle de 2017 a été la plus intense.
 - Sécheresse des sols : La sécheresse résulte d'un manque de pluie et de températures élevées. Entre 1970 et 2016, l'évapotranspiration a augmenté de 100 mm. Les sols sont plus secs au printemps et plus humides en automne.
 - Précipitations : Les précipitations annuelles en Corse ont légèrement diminué depuis 1959, avec une grande variabilité d'une année sur l'autre. Les épisodes pluvieux exceptionnels de type Cévenol pourraient augmenter le risque de crues.
 - Nombre de jours de gel : Entre 1981 et 2017, le nombre de jours de gel a diminué de plus de 2 jours par décennie.
- Conséquences sur la productivité agricole, la qualité des sols et la disponibilité de l'eau avec Exemples concrets :
 - Température et croissance des végétaux : Des températures dépassant 25°C entre mi-mai et fin juillet peuvent arrêter le remplissage du grain de blé, entraînant des pertes de rendement. La hausse des températures avance également les floraisons, exposant les bourgeons au gel.
 - Déficit hydrique et irrigation : Le changement climatique accentue le déficit hydrique, diminuant les rendements agricoles. L'irrigation peut compenser ce déficit, mais les disparités existent selon les modes de gestion. La Corse est particulièrement vulnérable aux pénuries d'eau. Les sécheresses prolongées et les précipitations irrégulières rendent l'irrigation plus difficile et affectent la disponibilité de l'eau pour les cultures.

La sécheresse de 2017 : A entraîné une diminution des rendements pour les prairies, vignes, châtaigneraies et oliviers, ainsi que des calibres réduits et des entrées en production précoces.
 - Rendements spécifiques :
 - ✚ Fourrage : Depuis 2013, tendance à la diminution des rendements. La sécheresse de 2017 a affecté les prairies, mais les apports complémentaires ont limité l'impact sur la production laitière et de viande.

² Rapport céréma mars 2021, Analyse des effets du changement climatique en Corse

- ✚ Miel : Tendence à la diminution depuis 1988, avec une baisse de 36% en 2017 par rapport à 2015, due à la sécheresse.
 - ✚ Fruits : Stagnation ou légère diminution des rendements depuis 1988, sauf pour la clémentine. La sécheresse de 2017 a affecté la production de clémentines et causé des brûlures sur les nectarines.
 - ✚ Fruits secs et olives : Diminution marquée des rendements depuis 1988, stabilisés depuis 2013 mais inférieurs aux niveaux de 1988. La sécheresse de 2017 a affecté la qualité des amandes et la production d'olives et de châtaignes.
 - ✚ Vigne : Hausse des rendements depuis 1988, mais 2017 a été une année difficile avec des baisses de rendement jusqu'à 40% dans certaines zones. Les conditions hydriques défavorables influencent la qualité et la maturité des vins.
- Sanitaire et espèces invasives :
- ✚ Maladies et ravageurs : La sécheresse limite les maladies fongiques mais favorise les ravageurs. Des espèces invasives adaptées aux nouvelles conditions climatiques peuvent également diminuer les rendements.

Ces éléments montrent que le changement climatique a des effets variés et significatifs sur la production agricole en Corse, affectant à la fois les rendements et la qualité des productions.

- Prospective, conditions climatiques futures prévues
 - Température de l'air : À l'horizon 2100, la température pourrait augmenter de 1,1°C à 3,4°C selon les scénarios.
 - Nombre de journées chaudes : D'ici 2100, ce nombre pourrait augmenter de 26 à 65 jours selon les scénarios
 - Vagues de chaleur : D'ici 2100, le nombre de jours de vagues de chaleur pourrait augmenter de 1 à 26 jours selon les scénarios.
 - Sécheresse des sols : D'ici 2100, les périodes de sécheresse pourraient augmenter de 2 à 11 jours selon les scénarios.
 - Précipitations : Les projections montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXIe siècle.
 - Nombre de jours de gel : D'ici 2100, cette diminution pourrait aller de 1 à 2 jours selon les scénarios.

- Solutions déjà mises en œuvre ou envisagées, Stratégies actuelles ou prévues pour l'adaptation (irrigation, sélection variétale résistante).
 - Changement des cultures : adapter les pratiques en introduisant des cultures plus résistantes à la sécheresse
 - Adaptation nécessaire : Les agriculteurs corses doivent repenser leurs méthodes de production pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques : utilisation de techniques agricoles durables et diversification des cultures.

Des chercheurs de l'INRA travaillent sur l'identification de variétés mieux adaptées à un climat plus doux, plus résistantes aux maladies, et à la création de nouvelles variétés. L'avantage est que les principales espèces d'agrumes sont sexuellement compatibles entre elles. Il n'y a ensuite "plus qu'à" sélectionner les caractères jugés intéressants pour s'adapter à la terre, au climat et au goût des consommateurs.

Certains éleveurs se tournent vers une meilleure sélection des races, l'aménagement de parcours pour les troupeaux garantissant une diversification de la ressource fourragère.

Le recours à l'agroforesterie permet une optimisation de la ressource hydrique.

Enjeux prioritaires pour l'agriculture corse

Economiques et sociaux

- Le salariat agricole
- Filières végétales : diversification des débouchés (clémentine) ; se démarquer de la concurrence ;

Recherche et développement et innovation

- Les productions végétales au regard du changement climatique

Environnement et biodiversité

Thèmes pour les discussions transversales
Au niveau européen : les filières communes, les enjeux partagés ?
Actions communes à développer avec d'autres régions ?

RÉSUMÉ DE LES PRIORITÉS AGRICULTURE Y L'AGRICULTURE PROBLÈMES RÉGIONAUX : RÉGION DE MURCIE

CADRE RÉGIONAL

I) L'IDENTITÉ RÉGIONALE

- a. Superficie totale : 11 313 km²
- b. SAU. Année 2023 : 491 406 ha :
 - i. Prairies et pâturages : 132 586
 - ii. Culture :
 - 1. Pluvial :
 - a. Jachères et terres inoccupées : 38 476
 - b. Cultures arables : 41 306
 - c. Woody : 114 744
 - 2. Irrigation :
 - a. Jachères et terres inoccupées : 12.100
 - b. Cultures arables : 61.740
 - c. Woody : 90 454
- c. Habitants (au 01/01/2024) : 1 591 933 habitants

II) DESCRIPTION DU SECTEUR AGRICOLE

- a. Principaux types de cultures et de productions :

Le secteur agricole a une structure variée, mais en termes de valeur économique de la production, les cultures de fruits et légumes et l'élevage de porcs prédominent. Cependant, en termes de superficie consacrée à chaque variété, l'agriculture pluviale est la plus importante (54,2 % de la superficie cultivée, y compris les jachères), qui joue un rôle essentiel dans le maintien des revenus agricoles dans les zones rurales, la réduction de la dépopulation, la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement naturel.

En ce qui concerne la valeur de la production agricole finale (année 2023, 3 511 millions d'euros), l'ensemble des fruits et légumes contribue pour 65 % (légumes, 40,4 % ; fruits - agrumes, fruits frais, raisins, olives -, 24,6 %), et environ 6 % pour le reste cultures végétales (céréales, plantes industrielles, fourrage, pommes de terre, vin, huile d'olive, etc.) Le sous-secteur de l'élevage génère 29 % de la production agricole finale, les porcs contribuant à hauteur de 18 points de pourcentage et les produits animaux à hauteur de près de 5 points de pourcentage. Cette agriculture se distingue par l'utilisation efficace de l'eau pour l'irrigation (87 % des cultures irriguées sont irriguées localement), la forte expansion de l'agriculture biologique (25,2 % de la surface cultivée, soit un doublement en dix ans) et son caractère exportateur.



b. Importance de l'agriculture dans l'économie régionale

Il s'agit d'un secteur de grande importance dans l'économie de la Murcie, bien supérieure à sa contribution à la VAB (4,6% en 2023, 2 points de plus qu'en Espagne), en raison de son effet indirect sur d'autres activités (industrie alimentaire, industrie chimique, emballage et conditionnement, transport routier de marchandises, etc.), effets qui portent sa contribution entre 15 et 20% de la VAB. En termes d'emploi, la part relative du secteur agricole est beaucoup plus élevée (11,2 % selon l'enquête sur les forces de travail, contre 3,6 % en Espagne). Cela signifie que la productivité du facteur travail dans l'agriculture murcienne est nettement inférieure à celle de l'économie dans son ensemble (72,5%), bien qu'elle dépasse légèrement la moyenne de cette productivité dans l'économie espagnole. Elle se distingue surtout par son efficacité, mesurée par la production brute totale par unité de travail agricole, un ratio de 50 à 80 % supérieur à la moyenne espagnole au cours des dernières années.

c. Caractéristiques géographiques et climatiques

Le climat est méditerranéen, combinant les rigueurs de l'été, où les températures peuvent facilement dépasser les quarante degrés, avec des hivers doux, bien que dans les régions plus éloignées de la côte, comme l'Altiplano ou le Nord-Ouest, ainsi que dans d'autres zones élevées et montagneuses, le froid s'intensifie. Il ne pleut généralement pas beaucoup. Sa principale particularité, qui est déterminante pour l'activité agricole, est la faiblesse des précipitations. Les périodes de faible pluviométrie, voire d'absence de précipitations, sont fréquentes et entraînent la sécheresse, mais il existe également des périodes de pluies torrentielles, l'épisode catastrophique le plus récent dans la région étant celui de la DANA (dépression isolée de haut niveau) en septembre 2019.

Bien que le sol soit généralement très varié, dans la région de Murcie, le territoire souffre des menaces d'aridité, de salinité, d'érosion et de désertification. Près d'un tiers du sol régional est devenu aride au cours des dix dernières années, ce qui, en termes de gravité, n'est présent que dans la province d'Almería. Les zones les plus fertiles sont situées dans les vallées fluviales, comme celle du Segura.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

A) Impacts observés

Les effets du changement climatique sont évidents dans la région de Murcie et constituent une source d'inquiétude pour le secteur agricole de la région. Les études montrent que l'impact sera inégal, les pays méditerranéens et, en Espagne, les régions du sud et de l'est étant les plus touchés.



Dans l'agriculture de Murcie, qui connaît un déficit hydrique structurel important (dans le bassin du Segura, 288 hm³ selon le plan hydrologique 2022- 2027), l'augmentation des températures, la diminution des précipitations et leur répartition irrégulière tout au long de l'année sont particulièrement préoccupantes, L'augmentation des températures, la diminution des précipitations et leur répartition irrégulière tout au long de l'année sont particulièrement préoccupantes et auront des effets très divers (augmentation de la demande en eau, augmentation de la pénurie d'eau, diminution de la qualité de l'eau, augmentation du risque d'inondation, élévation du niveau de la mer affectant les cultures près des côtes, modification des cycles de végétation, etc.)).

Les températures devaient augmenter de 1,5 °C en 2030, ce qui, selon les scénarios actuels, pourrait atteindre 2 °C en 2050 et 3 °C en 2100 (d'autres scénarios prévoient des hausses encore plus importantes). Le premier seuil a été dépassé dans la région de Murcie. Selon les données de l'Agence météorologique de l'État Centre territorial de Murcie), la température moyenne entre 1935 et 2000 a été de 18,5 °C ; de 2001 à 2023, de 19,5 °C ; et au cours de la décennie 2014-2023, de 20 °C. D'autre part, le nombre de jours avec des températures supérieures ou égales à 30°C augmente : la moyenne annuelle pour la période 1981-2000 est de 101 jours ; de 2001 à 2023, de 118 jours ; entre 2014 et 2023, de 125 jours. En ce qui concerne les précipitations, les moyennes de deux longues séries (1974-2000 et 2001-2023) ne présentent pas de variations significatives (267,8 l/m² et 299), mais elles sont très volatiles, avec des périodes de sécheresse, comme celle que nous connaissons actuellement, et des années avec des pluies torrentielles qui endommagent les infrastructures et les cultures.

Les effets de la dernière sécheresse, qui, en l'absence de précipitations significatives dans semaines à venir, sera la quatrième de la saison 2024-2025 dans cet État, sont particulièrement graves pour les cultures pluviales. Selon les données de la *estadística agrícola regional 2022-2023*, la récolte de raisin de cuve est passée d'environ 86 200 tonnes en 2021 à 64 200 et 43 500 en 2022 et 2023 respectivement ; les amandes (coques) de 36 600 à 26 900 et 14 600 ; les oliveraies d'environ 54 000 tonnes pour chacune des années 2021-2022 à 35 000 ; et les céréales dans leur ensemble, leur récolte de 56 400 tonnes en 2023 est presque la moitié de celle de l'année précédente.

D'autre part, les phénomènes météorologiques tels que les sécheresses sont de plus en plus fréquents. Sans atteindre la gravité exceptionnelle de celle subie récemment à Valence, notamment en termes de perte de vies humaines, la région de Murcie et le sud d'Alicante ont subi un épisode en 2019, avec un coût estimé à 1 319 millions d'euros (*El costo de las catástrofes*, Fundación Aon España). Selon cette étude, le coût des catastrophes naturelles entre 2016 et 2020 s'élève à 12 067 millions d'euros, Méditerranée étant la zone la plus touchée, avec Murcie en première position (11,3% du total), suivie d'Alicante (10,2%), Valence (8,5%), Barcelone (5,9%) et Malaga (5,2%). Par secteur, l'agriculture est la plus touchée (35 % des pertes), suivie par les ménages (31,6 %).



De plus, les épisodes de grêle sont très fréquents. Celui qui s'est produit au printemps 2023 a touché quelque 201 000 tonnes et provoqué une baisse du chiffre d'affaires d'environ 92 millions d'euros, principalement des fruits et légumes.

Les études qui tentent d'évaluer les effets du changement climatique sur le secteur agricole sont prospectives et se basent sur certains scénarios d'émissions, les "Representative Concentration Pathways" (RCP), et sur leur impact attendu sur l'augmentation des températures.

L'un d'entre eux, *Impacto económico del cambio climático sobre la agricultura en regadío de la demarcación hidrográfica del Segura (Impact économique du changement climatique sur l'agriculture irriguée dans la démarcation hydrographique du Segura)*⁽¹⁾. En prenant 2018 et les projections climatiques RCP 4.5 et RCP 8.5 comme référence, les résultats indiquent une diminution de l'offre brute totale pour l'irrigation dans le district du Segura de 5 % pour le premier scénario et de 9 % pour le second, bien qu'avec une dispersion régionale notable. Cela se traduit par une réduction de la superficie irriguée de -4,7 % dans le scénario RCP 4,5 et de -7,4 % dans le scénario RCP 8,5, avec des pertes de marge brute de -4 % et de -7,3 % respectivement.

Le travail de la Coordinadora de Organizaciones de Agricultores y Ganaderos (COAG), *Impactos del cambio climático en la agricultura española* et *Impacto del cambio climático en la agricultura del Arco Mediterráneo español*, est également important. Elle se base sur les travaux de différents auteurs et souligne qu'en général, les pertes causées par les phénomènes climatiques extrêmes peuvent générer une perte d'au moins 6 % de la valeur de la production agricole chaque année. De plus, l'incidence de la sécheresse pourrait être multipliée par un facteur de 5 à 10 avec un réchauffement de plus de 1,5 à 2 °C. La diminution de la couverture végétale due à des températures plus élevées et à des précipitations plus faibles, combinée à une concentration plus élevée de précipitations sous forme de pluies torrentielles, pourrait accroître l'érosion des sols et augmenter encore le risque de désertification ; on estime que 250 000 ha en Espagne sont actuellement gravement menacés par l'érosion et que cela entraîne une perte de productivité annuelle de 1 % par an et besoin accru d'engrais, pour un coût estimé à 60 millions d'euros par an.

La première de ces études porte sur les secteurs de la vigne, de l'olivier, des céréales et de la dehesa. En résumé, elle indique que le secteur agroalimentaire serait l'un des plus touchés en raison de sa forte dépendance au climat. Un réchauffement global de 1,5°C entraînerait une baisse significative des rendements et de la qualité de la production dans les zones cultivées, en particulier dans les régions les plus chaudes et les plus arides du sud de la péninsule. Par exemple, plus de 10 % de la surface cultivée la plus importante pourrait être perdue dans le sud de la péninsule ibérique.

¹ Article de Pellicer Martínez, F., Perni et Martínez Paz, J. M. présenté au 13e Congrès d'économie agroalimentaire tenu en 2021.



L'UE est également susceptible de réduire les rendements de blé en Espagne d'environ 8 %.

La seconde de ces études estime l'effet du changement climatique sur les ressources en eau, y compris les eaux de surface et les aquifères. Elle note qu'en moyenne, une augmentation de la température de 1,5°C entraînerait une réduction de 12 % du débit d'eau par rapport à la période de référence 1961-2000, tandis qu'une augmentation de 2°C impliquerait une réduction de 15 % du débit d'eau. De même, on s'attend à une diminution de 13 % et 15 % de la recharge des aquifères. La zone la plus touchée serait la moitié sud de la péninsule ibérique, en particulier un bassin déficitaire comme celui du Segura. En ce qui concerne ce dernier, les estimations contenues dans l'étude montrent, même en maintenant les contributions actuelles du dessalement et du transfert d'eau Tage-Segura, l'offre d'eau disponible pourrait diminuer de 20 % par rapport à la demande brute. D'ici 2050, on prévoit une réduction de plus de 20 % de la recharge des aquifères et de l'écoulement qui alimente le fleuve Segura par rapport à la période actuelle. D'autre part, dans ce scénario d'augmentation des températures de 1,5 °C, le nombre de jours de sécheresse pourrait augmenter de 10 à 14 jours d'ici 2030. Dans ce même scénario, des cultures telles que les amandiers pourraient perdre de la production en raison d'une perte de floraison dans les variétés les plus tardives et dans les zones les plus chaudes ; dans le cas des agrumes, la qualité et le rendement seraient perdus en raison du stress hydrique et de la détérioration des processus de floraison ; dans le cas des arbres fruitiers, en général, le manque de froid pourrait affecter, entre autres, les cultures de pêcheurs, de pommiers et d'amandiers.

Une étude très complète sur l'impact du changement climatique sur le secteur agricole espagnol, sans toutefois quantifier les effets en termes de surface, de production ou de rendement, est *Impactos, vulnerabilidad y adaptación al cambio climático en el sector agrario. Aproximación al conocimiento y prácticas de gestión en España*, réalisée par Felipe Medina sous la coordination de l'Office espagnol du changement climatique du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement.

En ce qui concerne plus particulièrement la région de Murcie, ce Conseil économique et social a promu en 2016 l'étude *Compétitivité et changement climatique*, rédigée par Francisco Victoria Jumilla, qui a marqué le début de la collection Cuadernos. Il convient également de souligner le *changement climatique dans la région de Murcie. De l'accord de Paris à l'urgence climatique*, qui rassemble divers travaux de l'Observatoire régional du changement climatique, créé en 2007.



Enfin, des recherches récentes menées par Conesa *et al.*² indiquent que le réchauffement climatique augmente de 30 % le risque d'incendies de forêt et l'étend à des mois en dehors de l'été.

B) Conditions climatiques actuelles et futures

Les scénarios futurs de température et d'autres indices climatiques réalisés pour la région de Murcie sont basés sur les scénarios définis dans le cinquième rapport du GIEC des Nations unies, qui définit quatre scénarios d'émissions (RCP 2.6, RCP 4.5, RCP 6.0 et RCP 8.5). Ils sont inclus dans la *stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique* de 2019, réalisée par le ministère régional de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement. Les tendances indiquées pour l'ensemble de la région de Murcie montrent une augmentation progressive des températures maximales et minimales (variation annuelle de la température maximale moyenne journalière et variation annuelle de la température minimale moyenne journalière). En prenant comme référence la moyenne de la période 1971-2000, l'augmentation cumulée des températures maximales serait comprise entre 1,5 et 3 °C au milieu du siècle et entre 2,5 et 4 °C à la fin du siècle. L'augmentation cumulée des températures minimales serait comprise entre 1 et 2°C en 2050 et entre 2 et 3,5°C en 2100. En ce qui concerne les précipitations, pour le bassin du Segura, une réduction significative de l'écoulement est prévue pour les périodes suivantes : entre -7 et -9 % pour la période 2010-2040 ; entre -11 et -23 % pour la période 2040-2070 ; entre -20 et -38 % entre 2070 et 2100.

C) Solutions déjà mises en œuvre ou à l'étude

Dans la région de Murcie, le principal document de planification dans ce domaine est la *stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique* susmentionnée, approuvée par le gouvernement régional en 2020, qui, à la suite d'une analyse diagnostique et de la prévision de divers scénarios futurs, définit deux objectifs (réduire les émissions des secteurs diffus de 26 % en 2030 et parvenir à une région moins vulnérable au changement climatique), dont la réalisation nécessite le développement de 15 lignes d'action stratégiques, toutes dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation. En résumé, il s'agit d'intégrer l'évaluation environnementale dans les plans et les processus de planification de toute nature, de promouvoir les accords environnementaux volontaires, d'identifier et de diffuser les actions éco-efficaces, d'encourager la réduction de l'utilisation des véhicules privés et l'électrification de la mobilité, de promouvoir les bâtiments à consommation énergétique proche de zéro, de promouvoir la communication de l'empreinte carbone, de renforcer les aspects liés à la conservation de la biodiversité et aux zones protégées, de renforcer la santé publique en agissant contre le changement climatique, de créer une administration publique régionale à zéro émission, de promouvoir l'initiative européenne pour le changement climatique et de promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables.

² Informe de riesgos climáticos en la Región de Murcia 2024, Cátedra y Observatorio de Políticas Públicas de la Universidad de Murcia.



Convention des maires, réviser la planification des investissements du FEDER pour y inclure des actions relevant de l'objectif thématique 5 et ouvrir la voie à la prise en compte de la vulnérabilité des régions au changement climatique dans l'allocation des fonds européens.

QUESTIONS PRIORITAIRES POUR L'AGRICULTURE RÉGIONALE

- Gestion des ressources en eau pour l'agriculture.
- La baisse de la rentabilité des cultures pluviales.
- Le vieillissement des propriétaires d'exploitations agricoles. La difficulté d'intégrer les jeunes dans le secteur et la faible présence des femmes.
- L'effort d'investissement nécessaire pour adapter les exploitations agricoles et d'élevage à l'impact prévisible du changement climatique.
- La concurrence des pays tiers est soumise à des exigences moindres en matière de production, d'environnement et de travail.
- Négocier le déséquilibre face aux grandes chaînes de distribution.
- Améliorer la compétitivité de l'agriculture.
- Simplification administrative.
- La nécessité d'améliorer la gestion des risques agricoles.

PROPOSITIONS POUR LA PROCHAINE RÉFORME DE LA PAC

- La PAC a besoin d'un budget plus important pour contribuer à la souveraineté et à la sécurité alimentaires dans l'UE ainsi qu'à la durabilité environnementale. Augmentation des recettes propres de l'UE et du cofinancement des administrations des États membres.
- La PAC et les fonds de l'UE devraient servir de levier aux investissements publics et privés pour augmenter ou redistribuer les ressources en eau et encourager une utilisation économique plus efficace.
- Création d'un nouveau fonds communautaire pour promouvoir des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Entre autres actions, ce fonds vise à financer des projets de R&D&I dans ce domaine et à faire face à l'augmentation des dommages climatiques exceptionnels causés par le changement climatique.
- Concentrer les aides de la PAC sur les agriculteurs et les éleveurs les plus nécessiteux, en renforçant la durabilité environnementale.
- Renforcer les organisations de producteurs en augmentant le cofinancement de l'UE pour les fonds opérationnels.
- Renforcer les actions visant à promouvoir l'intégration des jeunes et des femmes dans le secteur agricole.
- Révision des accords commerciaux de l'UE avec les pays tiers afin de leur imposer la réciprocité, de sorte que leurs produits agricoles répondent aux mêmes exigences phytosanitaires et environnementales que ceux de l'UE.



- Au sein de l'UE, stimuler les négociations commerciales pour faciliter l'entrée des produits agricoles de l'UE dans les pays à fort potentiel économique ou à très forte population (États-Unis, Japon, Chine, Inde, etc.).
- Renforcer les associations agricoles, les associations de producteurs et les associations interprofessionnelles.
 - Évaluer l'impact de la *stratégie "de la ferme à la table"* sur le secteur agricole. et la *stratégie pour la biodiversité* dans le cadre du Pacte vert européen.



Illes Balears

Contexte régional

Identité régionale

- Archipel 4 îles peuplées : Majorque, Minorque, Eivissa et Formentera
- Surface totale : 498.196 Hect.
- SAU : 220 500 hectares
- Habitant : 1.239.140
- Habitant : 1.239.140 Habitants
- PIB (2023) 42.083 M€.
- PIB agricole (2023) : 0,5 %.



Description du secteur agricole

- Valeur de la production agricole (2023) : 237 M € ; 65% agricole (154 M €) et 35% élevage (83 M €)
- 95 % de la SAU est alimentée par la pluie.
- Vin, légumes, pommes de terre (représentant 65% de la valeur de la production).
- Entreprises enregistrées : 790 (2% du total)
- Travailleurs en 2024 ; 3.719 (0,7% du total - données : Sécurité sociale)
- Agriculture fortement dépendante de l'eau
- Coûts élevés de l'insularité
- Le secteur agricole utilise 22% (54,5 Hm³) des ressources totales en eau.
- Utilisation des ressources en eau : eaux souterraines (72%), eaux recyclées (28%)

Caractéristiques géographiques et climatiques

- Température moyenne (2019-23) 17,5 ° (Min : janvier 10,1 °, Max ; juillet 26,4 °).
- Ressources en eau : Moyenne 2019-23 : 513,9 (l/m²). Max Nov. (93,6 l/m²), Min. juillet (3,5 l/m²)
- Augmentation des températures moyennes annuelles, des vagues de chaleur (> 40C°) et des nuits tropicales (min > 20C°).
- Augmentation de l'irrégularité des précipitations et des phénomènes défavorables (DANA et grains).
- Des sécheresses plus longues.
- Ressources en eau 247 Hm³ (2022)
- Hausse du niveau de la mer (1,3 cm/décennie) entre 1900 et 2020
- Augmentation des processus d'érosion



Conditions climatiques.

Les températures moyennes et les précipitations dans les îles Baléares entre 2019 et 2023 ont été analysées. Les données ont été obtenues auprès de l'Agence météorologique espagnole (AEMET). Le tableau ci-dessous présente les valeurs mensuelles moyennes pour les cinq dernières années.

	ene	Fév	mer	Avr	peut	Jun	Jul	Août	sep	Oct	Nov	Déc	moitié
Températures moyennes (°C)	10,1	11,3	12,8	14,7	18,5	23,2	26,4	26,3	23,5	19,5	15,0	12,7	17,8
Précipitations (l/m2)	61,2	32,8	36,3	43,2	36,3	18,3	3,5	29,5	64,3	59,5	93,6	35,3	513,9

Ressources en eau. La dernière révision du plan hydrologique des îles Baléares détermine que la demande en ressources hydriques pour la communauté des îles Baléares en 2022 est de 247 hm³. La demande du secteur agricole est de 54,5 hm³ (seulement 22% de la consommation totale). Sur la consommation agricole, 39,32 hm³ proviennent des aquifères (72%) et 15,33 hm³ sont de l'eau recyclée provenant des stations d'épuration (28%). Nous aimerions souligner que la consommation d'eau souterraine du secteur agricole en 1992 était de 155 hm³, en 2022 elle est de



Résumé des priorités agricoles et des questions régionales.

39,3 hm³, la réduction de la consommation d'eau souterraine par le secteur au cours des 30 dernières années a donc été de 74%.

Entre 1990 et 2024, le volume des émissions de gaz à effet de serre (GES) a augmenté de 40 %. En 2023, 42 % de ces émissions proviennent de la production d'électricité, 37 % des transports et seulement 2 % de l'agriculture.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE. EFFETS OBSERVÉS.

1. Hausse des températures

Tendance à la hausse : augmentation de 0,25 à 0,4°C par décennie au cours des 50 dernières années. Augmentation estimée de 3 à 5°C entre 2010 et 2100.

Vagues de chaleur : plus fréquentes et plus intenses, avec des températures maximales dépassant 40°C en été.

Nuits tropicales : augmentation du nombre de nuits avec des températures minimales supérieures à 20°C.

2. Changements dans les précipitations

Diminution des précipitations : bien que les précipitations annuelles ne montrent pas de diminution drastique, on observe une plus grande irrégularité des précipitations.

Événements extrêmes : Augmentation de la fréquence des fortes précipitations et des phénomènes tels que les fortes bourrasques et les "DANA".

Sécheresses : périodes de sécheresse plus longues, affectant les ressources en eau.

La surexploitation des aquifères. Les aquifères déjà surexploités risquent d'être encore plus affectés par le changement climatique. Salinisation des zones humides et des aquifères.

3. Impact sur les écosystèmes

Posidonie : cet écosystème marin essentiel est menacé par le réchauffement des eaux et l'acidification des mers. Il a un impact important sur les îles en raison de sa valeur paysagère et halieutique et de son rôle de puits de CO₂.

Biodiversité : modification des habitats et disparition d'espèces en raison de l'augmentation des températures et de la pression humaine. Érosion et perte des systèmes dunaires et des plages.

Incendies de forêt : Le risque d'incendie est plus élevé en été en raison des conditions plus sèches et plus chaudes. Un risque majeur dans les îles Baléares.

Phénologie : changements physiologiques des plantes

Ravageurs, maladies et espèces envahissantes : changements dans la végétation, augmentation de l'incidence des ravageurs et des maladies, émergence et adaptation de nouvelles espèces envahissantes (dommages au bétail et à l'agriculture).

4. Aspects socio-économiques

Tourisme : changements dans la saisonnalité du tourisme, avec une augmentation du nombre de visiteurs au printemps et à l'automne, et des problèmes possibles en été en raison de la chaleur extrême. Ce changement peut avoir un impact significatif sur la stabilité socio-économique des îles.

Agriculture : baisse de la productivité agricole due à la sécheresse et au stress hydrique.

Ressources en eau : problèmes liés aux aquifères et à l'augmentation de la demande pendant les saisons chaudes.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE. CONSÉQUENCES.

Résumé des priorités agricoles et des questions régionales.

1. Stress hydrique/thermique

Réduction de la disponibilité de l'eau. Le changement climatique entraîne des périodes de sécheresse plus longues et une diminution de la recharge des aquifères, ce qui affecte les cultures pluviales et irriguées en raison du manque d'eau. La salinisation des aquifères côtiers réduit la qualité de l'eau disponible. Il s'agit d'un problème actuel qui s'aggraverà à l'avenir. La clé de la réutilisation de l'eau recyclée.

Augmentation de la demande en eau. hausse des températures augmente l'évapotranspiration, ce qui signifie que les cultures ont besoin de plus d'eau.

Impact sur le bétail. La hausse des températures entraîne un stress chez les animaux et une baisse de leur productivité (lait/viande/œufs), ainsi que des maladies et des troubles de la reproduction, entraînant une baisse de la fertilité du bétail et, par conséquent, une augmentation des coûts.

2. Changements dans les modes de culture

Des saisons de croissance plus précoces. Les températures plus élevées entraînent une floraison et une récolte plus précoces.

Perte de variétés traditionnelles. Les agriculteurs devront faire face au fait que certaines variétés produites actuellement, adaptées au climat traditionnel, pourraient ne pas être viables dans les nouvelles conditions climatiques.

Introduction de cultures alternatives. Les agriculteurs peuvent être contraints de remplacer les cultures traditionnelles par des cultures plus résistantes à la sécheresse et à la chaleur.

3. Impact sur la productivité

Diminution des rendements agricoles. La combinaison de températures plus élevées, de stress hydrique et de sols plus secs a un impact négatif sur la productivité des cultures.

Impact sur l'alimentation animale. La sécheresse et la hausse des températures entraînent une diminution de la production de fourrage et des pertes de pâturages. Par conséquent, la dépendance à l'égard des importations d'aliments pour animaux s'accroît, ce qui entraîne une augmentation des coûts.

Augmentation des ravageurs et des maladies. Les températures plus élevées favorisent la prolifération des parasites et des maladies qui affectent le rendement des cultures, qui perdent en production et en qualité.

4. Changements dans l'économie agricole

Augmentation des coûts. Les agriculteurs doivent faire face à des coûts plus élevés pour mettre en place des systèmes d'irrigation plus efficaces et s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.

Baisse de la rentabilité. La baisse de la productivité et l'augmentation des coûts réduisent la rentabilité des exploitations.

5. Autres coûts.

Infrastructures : augmentation de la corrosion par le CO₂ et de la qualité de l'eau. Réduction de la durabilité des éléments structurels. Augmentation des infrastructures énergétiques pour faire face aux pics de demande et au dessalement.

Réduction de la compétitivité : l'augmentation du prix de l'eau, des denrées alimentaires et de l'énergie, conjuguée à la détérioration croissante des infrastructures, entraîne une hausse des coûts et une baisse de la productivité de la main-d'œuvre.

Perte de la qualité de l'expérience touristique. Perte d'attractivité touristique. La disparition des exploitations agricoles réduit la valeur des paysages et les phénomènes météorologiques extrêmes affectent le tourisme climatique et forestier.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE. EXEMPLES.

Résumé des priorités agricoles et des questions régionales.

Borrasca Juliette. A touché les îles Baléares entre le 26 et le 28 février 2023. Elle s'est accompagnée de fortes chutes de neige, de gelées importantes pendant plusieurs jours, de pluies abondantes et de vents intenses. Elle a causé des dommages importants à la campagne d'exportation de pommes de terre, aux oliviers et aux caroubiers, à certaines zones forestières et aux infrastructures agricoles.

Sécheresse au dernier trimestre 2023 et 2024. Le dernier trimestre de 2023 a été caractérisé par un manque de précipitations sur les îles, les précipitations ayant diminué de 80 % par rapport aux précipitations normales. Le début de l'année 2024 a également été une année normale à sèche. Les conséquences ont été très dures pour les cultures céréalières et fourragères (baisse de production de 60 %), avec un impact sur le secteur des grandes cultures et le secteur de l'élevage en raison du manque d'aliments ; elles ont également affecté les cultures de fruits à coque (amandiers et caroubiers) avec des baisses de production comprises entre 10 % pour les cultures irriguées et 40 % pour les cultures pluviales. Dans les vignobles, la production a également baissé et la production de vin a chuté de 20 % (). La baisse de production d'olives destinées à la production d'huile a également été constatée.

D'AUTRES DÉFIS ET MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

1. **Objectif général** : réduction de 40 % des

2. **Mesures**

Bâtiments : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Modèles d'urbanisme plus durables et mesures visant à accroître la durabilité dans la construction.

Énergies renouvelables : atteindre 35 % de la demande totale d'ici à 2030

Mobilité durable : promotion des transports publics et réduction des émissions dues au transport aérien

Consommation : modification des habitudes de consommation, promotion des produits locaux et des km 0 dans tous les secteurs.

Économie circulaire : promotion du recyclage et de l'économie

Ressources en eau : amélioration de l'efficacité de la distribution et de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs (tourisme, domestique, etc.).

Agriculture : modification du modèle agricole afin de réduire l'utilisation d'intrants, de régénérer les sols et de réduire les processus d'érosion.

Questions prioritaires pour l'agriculture régionale			Questions transversales
Économique et social	R&D et innovations	Environnement et biodiversité	
Compensation des coûts de production. INSULARITÉ. L'insularité signifie que les coûts de production agricole aux Baléares sont supérieurs d'environ 30 % à ceux du continent. 2. Diversification des activités. Promouvoir des activités complémentaires à l'agriculture dans le	1. l'introduction de nouvelles technologies (numérisation). 2. L'agriculture "verte" . Pratiques agricoles durables et décarbonisation. 3. Couverture numérique dans les zones rurales. 4. Améliorer les connaissances sur le microbiote du sol .	1. utilisation efficace de l'eau : amélioration de l'eau recyclée (salinité). 2. Promotion des énergies alternatives. 3. Améliorer la lutte contre les parasites et les maladies . 4. Agriculture durable (éco-systèmes). 5. Innovation dans les cultures, les races et les variétés indigènes.	

Résumé des priorités agricoles et des questions régionales.

monde rural. Les lois agricoles qui le permettent. 3. la commercialisation des produits locaux 4. Réutilisation de l'eau traitée (salinité) 5. L'économie circulaire.	5. Innovation pour le dessalement et le traitement de l'eau. 6. Formation agricole.		4. Nécessité de nouveaux investissements dans les technologies et les infrastructures/les cultures/les solutions d'élevage. 5. Produit local. Économie circulaire. Promotion d'activités complémentaires à l'agriculture. Lois agricoles qui rendent ces activités possibles.
--	---	--	---



Titre de l'enregistrement : Andalousie

Contexte régional		
Identité régionale • Superficie totale : 87 597 km² (IECA). • SAU : 4 748 844 ha INE, recensement agricole 2020). • Habitants : 8 584 147 habitants (IECA, au 1er janvier 2023). 	Description du secteur agricole • Principaux sous-secteurs : ○ Les <u>oliveraies</u>, avec 1,66 million d'hectares et 15,8 % de la valeur de la production du secteur agricole andalou (PRA)¹. Activité principale pour plus de 300 municipalités et 250 000 familles. ○ Les <u>fruits</u>, avec 395 986 ha (y compris les agrumes et les amandiers). Ils représentent en moyenne 25,6 % de la PRA. ○ Les <u>légumes</u>, avec 172 343 ha. Avec les semis, les fleurs et les plantations, ils représentent 32,9 % de la PRA. ○ <u>Céréales</u>, plantes industrielles et cultures fourragères, avec 976 000 ha. Elles représentent 6,1 % de la PRA. ○ La <u>production animale</u> représente 14,9 % de la PRA. • Importance de l'agriculture dans l'économie régionale ○ La <u>valeur ajoutée brute (VAB) du secteur agricole andalou</u> s'élève à 12 009 millions d'euros en 2023, soit 6,4 % de la VAB totale de l'Andalousie (IECA). ○ La <u>valeur ajoutée brute du secteur agricole andalou</u> représente environ 5,8 % du PIB total de l'Andalousie en 2023. (IECA). ○ La <u>population agricole occupée</u> en Andalousie s'élevait à 240 000 personnes en 2023, soit 7,1 % de la population occupée totale (INE, Enquête sur les forces de travail). 	Caractéristiques géographiques et climatiques • Conditions climatiques spécifiques ○ <u>Le climat</u> est principalement <u>méditerranéen tempéré</u>, caractérisé par des hivers doux avec des précipitations irrégulières et des étés secs, chauds et ensoleillés, qui deviennent plus prononcés au fur et à mesure que l'on se déplace de la côte vers l'intérieur de la région. ○ La température moyenne annuelle est d'environ 18°C, et il y a plus de 300 jours de soleil par an. • Particularités géographiques ayant un impact sur l'agriculture : ○ Bien que le climat méditerranéen prédomine en Andalousie, les facteurs géographiques de la région établissent une certaine régionalisation climatique, et différentes zones bioclimatiques peuvent être établies : ○ Vallée du Guadalquivir. ○ Zones montagneuses : avec une influence atlantique dans la partie la plus occidentale et une plus grande aridité dans les chaînes montagneuses côtières et dans l'intérieur et l'est. ○ Hauts plateaux de l'Est. ○ Sierra Nevada. ○ Bande côtière : climat plus humide dans l'Atlantique et plus aride et pluies torrentielles dans la Méditerranée. ○ Sud-est aride. ○ En conséquence, il est possible de passer d'un paysage désertique à Tabernas (Almería), à un paysage de haute montagne avec les sommets enneigés de la Sierra Nevada (Grenade), ou dans des zones au climat méditerranéen adouci par l'influence marine, à des paysages tels que les marais du parc de la Sierra Nevada (Grenade), ou dans des zones au climat méditerranéen adouci par l'influence marine, à des paysages tels que les marais du parc de la Sierra Nevada (Grenade). Parc national de Doñana Huelva). 

¹ Les pourcentages de la production de la branche agricole ont été calculés sur la valeur moyenne enregistrée au cours de la période 2014-2023.

Résumé des priorités agricoles et des questions régionales.

Changement climatique



Impacts observés

- Données régionales^{2 3 4} :
 - **La température moyenne annuelle** a connu une augmentation significative depuis 1961, avec une hausse d'environ 1,5°C. De même, ces dernières années, dans certaines provinces comme Cordoue, Séville et Jaén, on a enregistré jusqu'à 10-12 vagues de chaleur par an (les vagues de chaleur sont définies comme des périodes de trois jours consécutifs ou plus avec des températures supérieures à 36°C).
 - Au cours des dernières décennies, **les précipitations annuelles dans la région** ont diminué.
 - Le nombre d'**épisodes de sécheresse** a également augmenté, réduisant les ressources en eau disponibles et affectant à la fois l'agriculture et la gestion des réservoirs.
 - On observe également une **augmentation des fortes précipitations**, en particulier en automne, avec des pluies tombant en moins de jours, mais avec une plus grande intensité (100-150 mm en quelques heures). Les inondations et les tempêtes de grêle sont également plus, avec une augmentation de 30 à 40 % au cours de la dernière décennie.
 - **Désertification et érosion** : environ 45 % du territoire andalou est déjà touché par la désertification, en particulier à Almería, Grenade et Jaén. Ce chiffre pourrait augmenter avec le changement climatique. En ce qui concerne la dégradation des sols, on estime que 80 % des sols agricoles sont menacés d'érosion en raison de la combinaison de la sécheresse et des pratiques culturales intensives.
 - **Perte de biodiversité** : plus de 30 % des espèces protégées en Andalousie pourraient être menacées en raison de la modification de leurs habitats. En ce qui concerne les zones naturelles, Doñana a perdu 50 % de ses zones humides permanentes au cours des dernières décennies, et la tendance pourrait s'aggraver.
 - **Élévation du niveau de la mer** : le niveau de la mer le long de la côte andalouse pourrait augmenter de 20 à 80 cm d'ici la fin du XXIe siècle. Cela aurait un impact sur les plages andalouses, puisque 70 % d'entre elles pourraient subir une perte importante de sable.
- Conséquences sur la productivité agricole, la qualité des sols et la disponibilité de l'eau, avec des exemples concrets :
 - **Céréales, oliveraies et vignobles**^{5 6} : une augmentation de la température moyenne de 2°C d'ici 2050 augmenterait considérablement les effets du changement climatique sur l'agriculture, réduisant de 20% la superficie des vignobles de haute qualité en Espagne et de 15% les rendements du blé dans le centre et le sud de la péninsule. Dans le cas des oliveraies, seule la variété picual pourrait maintenir les rendements des terres arides dans les zones de culture intérieures. Les pertes les plus importantes seraient liées à l'augmentation du stress hydrique dans les cultures en raison de l'augmentation de l'évapotranspiration, due à la hausse des températures, et à la diminution des précipitations. Cette diminution s'accompagnerait d'une fréquence accrue des sécheresses, jusqu'à 5 et 10 fois plus élevée en cas de dépassement de 1,5 ou 2 °C. De plus, les précipitations seraient plus intenses, entraînant une érosion, et se concentreraient sur des périodes telles que l'automne, rendant l'eau moins utilisable pour les cultures. Ces dommages pourraient encore être aggravés par l'incidence accrue des ravageurs et des maladies, qui, dans le cas du blé, pourraient augmenter les pertes actuelles de 60 % avec une augmentation de 2°C, mais surtout par la combinaison des adversités climatiques.
 - **Agriculture à Almería**⁷ : on prévoit que, si rien n'est fait, la production agricole à Almería diminuera de 6 % par an et à un rythme croissant, si la capacité de production continue de baisser en raison du stress hydrique et de l'incidence de la virose observée au cours des dernières saisons. Les principaux problèmes seront liés à l'augmentation de l'évapotranspiration due à la hausse des températures et à la baisse des précipitations. Non seulement la température augmente, mais le "côté amer" de la sécheresse se manifeste, car "les sécheresses et les cycles climatiques défavorables entraînent une perte de 6 % de la production chaque année" et "la résistance des cultures aux ravageurs et aux virus diminue". D'autres études font état d'une réduction de 12 % du débit d'eau si l'augmentation de température de 1,5 °C se maintient et prévoient un allongement des périodes de sécheresse, qui passeront d'une moyenne de 106 jours en 2010 à 114 jours en 2030.
 - **Secteur de l'élevage**⁸ : des situations de stress animal sont générées par les températures élevées, avec pour conséquence une baisse de la productivité et des dépassements de coûts pour les producteurs qui doivent faire davantage d'efforts pour maintenir la qualité de vie de l'animal. La rareté et la mauvaise qualité de l'eau, la détérioration des pâturages due aux vagues de chaleur et l'érosion des sols suite aux pluies torrentielles aggravent encore ce scénario.
- **Conditions climatiques actuelles et futures**^{9 10 11} :
 - **Température moyenne annuelle** : les modèles climatiques indiquent que, si les émissions de gaz à effet de serre se poursuivent au rythme actuel, les températures moyennes dans la région devraient augmenter d'ici 2050 de 1,5°C à 5°C d'ici la fin du 21e siècle, en fonction du scénario d'émissions. En outre, le nombre de jours avec des températures supérieures à 35°C devrait doubler d'ici 2050.
 - **Précipitations annuelles** : d'ici la fin du 21e siècle, une nouvelle réduction pouvant aller jusqu'à 30 % est prévue dans certaines régions.
 - **Ressources en eau** : on estime que les ressources en eau pourraient diminuer de 20 à 25 % en raison de la réduction de la recharge des aquifères et des réservoirs.

² Portail sur le changement climatique. Département de la durabilité et de l'environnement. Gouvernement régional d'Andalousie.

³ Office espagnol du changement climatique, 2022. Changement climatique : impacts, adaptation et vulnérabilité. Ministère de l'environnement.

⁴ Leiva-Piedra JL, Ramírez-Juidías E, Amaro-Mellado J-L. Utilisation de techniques géomatiques pour déterminer l'influence du changement climatique sur l'évolution de la zone inondée des marais salants de Doñana entre 2009 et 2020. Applied Sciences. 2024 ; 14(16):6919.

⁵ COAG, 2022. Le compte à rebours commence. Impact du changement climatique sur l'agriculture espagnole.

⁶ Arenas-Castro, S. ; Maznikova, V. ; Moral, J. ; Porras, R. ; Muñoz, C. ; et Villar, R., 2023. Évaluation des effets du changement climatique sur les oliveraies andalouses à l'aide de modèles d'habitat prédictifs. XXIe Symposium scientifique et technique EXPOLIVA 2023.

⁷ COAG, 2023. "Más claro agua". Impact du changement climatique sur l'agriculture dans l'arc méditerranéen espagnol.

⁸ VVAA, 2019. Le changement climatique et le secteur de l'agriculture et de l'élevage : mesurer les gaz à effet de serre. Conférence CeIA3. Université de Cordoue.

⁹ Portail sur le changement climatique. Département de la durabilité et de l'environnement. Gouvernement régional d'Andalousie.

¹⁰ Office espagnol du changement climatique, 2022. Changement climatique : impacts, adaptation et vulnérabilité. Ministère de l'environnement.

¹¹ Leiva-Piedra JL, Ramírez-Juidías E, Amaro-Mellado J-L. Utilisation de techniques géomatiques pour déterminer l'influence du changement climatique

Résumé des priorités agricoles et des questions régionales.

- **Solutions déjà mises en œuvre ou envisagées, stratégies d'adaptation actuelles ou prévues (irrigation, sélection variétale résistante) :**¹²
 - Les mesures d'atténuation du changement climatique se concentrent sur les causes, c'est-à-dire sur la prévention avant que les effets ne se produisent. Il s'agit d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à augmenter la capacité des puits de dioxyde de carbone. En Andalousie, le plan d'action climatique andalou comprend le programme d'atténuation des émissions pour la transition énergétique, qui établit les stratégies et les actions nécessaires pour atteindre les objectifs mondiaux de réduction des émissions, et permet le développement de politiques, de plans et d'actions qui contribuent à la transition vers un nouveau modèle énergétique propre et durable sur le plan environnemental. À cette fin, le plan définit une série d'objectifs stratégiques :
 - Objectif de réduction des émissions : réduire les émissions diffuses de GES en Andalousie de 39 % en 2030 par rapport à 2005.
 - Objectifs en matière d'énergie : réduire la consommation d'énergie primaire d'au moins 39,5 % (à l'exclusion des utilisations non énergétiques) et fournir au moins 42 % de la consommation finale brute d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici à 2030.

Questions prioritaires pour l'agriculture régionale			Questions transversales
Économique et social Ressources en eau Les scénarios futurs sur l'impact du changement climatique montrent une augmentation des événements extrêmes tels que les NLDD (Isolated High Level Depression) et les sécheresses. En outre, dans la région méditerranéenne, ils indiquent une réduction généralisée des précipitations. Étant donné l'importance de l'irrigation dans la région méditerranéenne pour faire face à la période annuelle sans précipitations, il est nécessaire de se préparer à ces scénarios futurs, en prévoyant les infrastructures nécessaires pour une meilleure utilisation des ressources conventionnelles disponibles, ainsi que l'utilisation de nouvelles ressources, et des mesures visant à accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau.	R&D et innovations Numérisation : irrigation, traçabilité En matière de digitalisation, le secteur agroalimentaire dans son ensemble (de la production primaire à l'industrie et à la distribution) se trouve à un moment clé. Les solutions technologiques qui permettront des avancées majeures dans ce secteur existent déjà, mais une analyse de leur adaptation aux différents systèmes agricoles, notamment méditerranéens, est nécessaire, ainsi qu'un effort important de transfert de technologie, de formation et de conseil au secteur.	Environnement et biodiversité Amélioration des sols : réduction de l'érosion et augmentation de la matière organique Les sols méditerranéens sont très sensibles à la dégradation par l'érosion hydrique et à la faible teneur en matière organique en raison des conditions climatiques et de l'orographie. Il existe des pratiques agricoles qui nous permettent d'améliorer nos sols dans une large mesure, mais comme dans le cas précédent, des efforts considérables sont nécessaires en termes de transfert de technologie, de formation et de conseil au secteur. Maintien de l'élevage extensif. L'élevage extensif est essentiel dans les zones où les conditions agronomiques sont moins bonnes. Il joue un rôle décisif dans la lutte contre le dépeuplement et dans la préservation de l'environnement, par exemple dans la lutte contre les incendies de forêt. Cependant, l'élevage extensif est en net recul, avec une réduction continue du nombre d'exploitations et des recensements de bétail au cours des dernières années. Des mesures sont nécessaires pour renforcer l'élevage extensif.	• Quelles sont les questions qui devraient être au niveau méditerranéen (par exemple, les secteurs communs, les questions climatiques partagées) ? Thèmes ou actions à développer avec d'autres régions Un enjeu fondamental du climat méditerranéen est la ressource en eau, indispensable à l'agriculture irriguée, première pourvoyeuse de richesses et d'emplois.



¹² CAPADR, 2021. Plan d'action climatique andalou. Junta de Andalucía.

Contexte régional		
Identité régionale 72 724 km² de surface totale 3 131 km² de SAU (12% de la SAU métropolitaine) 6 101 005 habitants 	Description du secteur agricole <u>Principaux types de cultures et productions :</u> - viticulture, - légumes secs, maïs - bovin viande - polyculture <u>Importance de l'agriculture dans l'économie régionale</u> (indicateurs économiques clés : part du PIB, emploi, etc.) : 2^{ème} secteur exportateur 165 000 emplois 	Caractéristiques géographiques et climatiques <u>Conditions climatiques spécifiques</u> Climat contrasté et aléatoire Soumis à des événements extrêmes : grêle, inondation, sécheresse Influence méditerranéenne à l'Est <u>Particularités géographiques impactant l'agriculture</u> Encadrement 2 zones de montagnes 

Changement climatique

- Impacts observés (sécheresse, augmentation des températures, érosion, etc.).
 - Données régionales :
 - Augmentation des températures moyennes de 1.5°C sur les 60 dernières années, et des températures estivales de 2°C.
 - Diminution des précipitations annuelles, en particulier en zone centrale de la région
 - Augmentation de l'ETP, allongement de 15 jours de la période de sol sec
 - Hausse de l'intensité des pluies extrêmes sur le pourtour méditerranéen
 - X3 durée et étendue des événements de sécheresse
 - Conséquences sur la productivité agricole, la qualité des sols et la disponibilité de l'eau avec Exemples concrets :
 - Avancement du stade de développement des végétaux
 - Impact gustatif sur les vins
 - Diminution des rendements
 - Pression des ravageurs en augmentation
- Prospective, conditions climatiques futures prévues (2050)
 - Augmentation de la température moyenne de 2 à 3.5°C
 - Allongement de la période de sol sec de 2 mois
 - Diminution de la ressource en eau et augmentation des événements extrêmes sur le pourtour méditerranéen

Fiche de Synthèse des priorités agricoles et enjeux régionaux.

- Solutions déjà mises en œuvre ou envisagées, Stratégies actuelles ou prévues pour l'adaptation (irrigation, sélection variétale résistante).
 - Sélection variétale
 - Changement de production (grenade, pistachier...)
 - Diversification des exploitations
 - Prolongement des réseaux hydrauliques vers le Sud-Est (Aqua Domitia II)



Enjeux prioritaires pour l'agricole régionale			Thèmes pour des discussions transversales
Économiques et sociaux Transmission, installation Sécurisation et viabilité des exploitation	RD et Innovations Partage de bonnes pratiques 	Environnement et biodiversité Maintien de l'élevage Gestion de l'eau	Quels sujets devraient être approfondis au niveau méditerranéen ? Thèmes ou actions à développer avec d'autres régions • Maintien de l'élevage 

Contexte régional		
Identité régionale • Superficie totale : 2 326 504 ha • SAU : 694 526 ha. • Superficie agricole non utilisée : 175 355 ha. • Habitants : 5.360.637 les personnes. 	Description du secteur agricole • Principaux types de cultures et de productions : ○ Agrumes : 152 229 ha et 3.233.704 tn ○ Arbres fruitiers : 120 982 ha et 644 284 tn ○ Oliveraies : 91 236 ha et 22 928 tn huile ○ Vignoble : 61 627 ha et 397 053 ha tn • Importance de l'agriculture dans la économie régionale : ○ VAB : 403 millions d'(1,90 % du total) ○ Affiliés dans le secteur agricole : 65 100 personnes ○ Les affiliés de l'industrie agroalimentaire : 45 500 les personnes ○ Valeur de la production végétale : 3 144 € ○ Valeur de la production animale : 978 millions d'euros € ○ Exportations agroalimentaire : 8 672 millions d'euros € ○ Importations agroalimentaire : 5 466 millions d'euros. 	Caractéristiques géographiques et climatiques • Conditions climatiques spécifiques : Climat méditerranéen avec des périodes de températures élevées en été et des pluies torrentielles qui peuvent survenir à la fin de l'été ou au début de l'automne. • Particularités géographiques ayant un impact sur l'agriculture : ○ Sols alcalins qui empêchent l'absorption des nutriments, principalement des micro-éléments. ○ Manque de précipitations au printemps et en été, entraînant des périodes de sécheresse.



Résumé des priorités agricoles et des questions régionales.

Changement climatique



- **Impacts observés** (sécheresse, augmentation de la température, érosion, etc.)
 - Données régionales :
 - Évolution des températures moyennes au cours des dernières années : La température moyenne annuelle dans la région de Valence a dépassé le seuil de 16°C pour la première fois en 2014 et, depuis lors, toutes les années sauf trois ont été supérieures à cette barrière : 2018 (15,72°C), 2019 (15,91°C) et 2021 (15,79°C)). En 2023, la température moyenne était de 16,8°C.
 - Réduction ou variabilité des précipitations annuelles : les précipitations moyennes en 2023 ont diminué de 33 % dans la Communauté valencienne, atteignant 334,4 l/m², et la tendance est à la poursuite de la réduction).
 - Augmentation des événements extrêmes : les périodes de sécheresse, les pluies torrentielles et les tempêtes de grêle localisées deviennent de plus en plus répétitives dans l'agriculture valencienne).
 - Conséquences sur la productivité agricole, la qualité des sols et la disponibilité de l'eau, avec des exemples concrets :
 - Cas d'un secteur particulièrement touché : La sécheresse de 2024 a causé des pertes de plus de 250 millions d'euros. Les cultures pluviales ont été les plus touchées, principalement les vignobles, les oliveraies, les amandiers et les céréales. Dans les cultures irriguées, les coûts de la production a également augmenté en raison de la poursuite de l'irrigation, tandis que les éleveurs ont cherché de nouvelles sources d'alimentation en raison de la rareté des pâturages.
 - Études ou chiffres tirés de rapports régionaux ou nationaux pertinents : Informe mensual de coyuntura y seguimiento de la sequía, de la Conselleria de Agricultura, Agua, Ganadería y Pesca de la Generalitat Valenciana septembre 2024) ; Informe mensual de seguimiento de la situación de sequía y escasez, del Ministerio de Transición Ecológica y Reto Demográfico (décembre 2024) ; et Avance Climatológico 2023 en la Comunitat Valenciana (AEMET, Delegación Territorial en la Comunitat Valenciana).
- **Conditions climatiques futures et projetées.** Tous les rapports indiquent que la tendance est la poursuite de la hausse des températures, à de longues périodes de sécheresse et à des épisodes extrêmes occasionnels de précipitations, d'inondations et de tempêtes de grêle.
- **Solutions déjà mises en œuvre ou à l'étude, stratégies d'adaptation actuelles ou prévues (irrigation, sélection de variétés résistantes).** Actuellement, une grande partie de la zone irriguée de la Communauté valencienne utilise l'irrigation localisée (74 %). Des travaux sont en cours pour trouver du matériel végétal résistant aux températures élevées, aux périodes de sécheresse et à la salinité du sol. Des travaux sont également en cours pour améliorer la lutte contre les parasites et les maladies en raison des conditions climatiques défavorables.

Questions prioritaires pour l'agriculture régionale			Questions transversales
Économique et social	R&D et innovations	Environnement et biodiversité	
Améliorer la rentabilité des exploitations agricoles.	Innovation pour améliorer l'efficacité systèmes d'irrigation.	Améliorer la gestion des risques et adapter le système d'assurance agricole au changement climatique. Création d'un instrument européen commun pour couvrir	Améliorer la rentabilité des exploitations agricoles.
S'attaquer au manque de relais			Absence de remplacement des générations et de professionnalisation du secteur.

Résumé des priorités agricoles et des questions régionales.

générationnelle et accroître la professionnalisation du secteur. Réduire la fragmentation des exploitations. Réciprocité dans les relations commerciales avec les pays tiers en dehors de l'Union européenne et des accords internationaux. L'équilibre de la chaîne agroalimentaire. Éviter la fragmentation des normes de production entre les États membres de l'UE.	Investir dans la numérisation, les infrastructures et les services avancés dans le secteur agroalimentaire dans les zones rurales pour attirer les talents. Augmenter le financement et les ressources pour la recherche et le développement afin de rendre les cultures plus résistantes au changement climatique et de lutter contre les ravageurs et les maladies.	des risques extraordinaires. L'investissement dans les infrastructures hydrauliques face au déficit hydrique résultant du changement climatique. Contrôle de la faune sauvage, qu'il s'agisse de gibier ou de non-gibier. Améliorer la gestion des déchets en mettant en place des points de collecte.	Problèmes de lutte contre les ravageurs et les maladies. Les exigences élevées de l'UE à l'égard du secteur agricole entraînent coûts de production. Préserver le marché unique et assurer la réciprocité dans les relations commerciales avec les pays tiers en dehors de l'Union européenne et des accords internationaux. Garantir un budget suffisant, efficacité de la gestion des fonds de la PAC (droits historiques et cultures non éligibles) et simplifier la bureaucratie. Stratégies d'adaptation et d'atténuation, donnant la priorité à la recherche de cultures plus résistantes, au renforcement des infrastructures de gestion de l'eau, à l'amélioration de la résilience des masses d'eau et de la disponibilité et de la gestion de l'eau dans l'UE, ainsi qu'à la promotion de pratiques agricoles durables. Compenser les externalités positives liées à l'activité du secteur. Établissement de protocoles pour la gestion échanges commerciaux, des crises phytosanitaires et des urgences climatiques ou environnementales.
--	---	--	---

Annexe 2 : Méthode de travail et extrait du plaidoyer des CES de l'Arc Méditerranéen

Travaux des CES de l'Arc méditerranéen

1) Méthodologie et objectif du groupe de travail

Dans le cadre de la rédaction de cet avis, il a été décidé de constituer un groupe de travail transfrontalier réunissant les CESER de l'Arc méditerranéen français et espagnols. Ce groupe avait pour mission de définir des recommandations communes qui prendront en compte les spécificités agricoles de chaque région concernée et les enjeux liés à la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) ainsi qu'au changement climatique.

L'animation du groupe de travail par le CESER Occitanie avait pour objectif de :

- Assurer la collaboration efficace des CESER français et espagnols autour des priorités agricoles méditerranéennes.
- Structurer les réunions afin de dégager des recommandations solides et consensuelles.
- Finaliser un avis complet et pertinent à remettre en juin 2025.

a) Structuration du travail autour de réunions clés :

- **4 réunions principales** se sont déroulées entre novembre 2024 et avril 2025.
- Chaque réunion a été préparée en amont et organisée autour de thèmes spécifiques afin d'assurer une progression constante vers la validation des recommandations finales.
- Les réunions ont permis de partager les priorités régionales, de débattre des solutions concrètes à proposer dans la PAC et d'adopter les recommandations communes.

b) Calendrier proposé de travail :

Réunion	Objectif principal	Date prévue
Réunion de lancement	Présentation du projet d'avis, identification des axes de travail, validation de la méthode	Fin novembre 2024
Réunion sur les priorités régionales et la PAC	Discussion sur les spécificités agricoles, définition des priorités communes	Début janvier 2025
Réunion sur les recommandations initiales	Élaboration des propositions pour la PAC et des solutions communes	Mi-février 2025
Réunion de validation finale	Validation des recommandations et finalisation de l'avis	Début avril 2025

c) Modalités de travail :

- Il a été demandé à chaque CESER de préparer en amont des fiches synthétiques sur les priorités régionales et les enjeux agricoles.
- Les réunions ont été organisées en visioconférence selon les disponibilités et les contraintes des membres.

- Un dossier collaboratif a été mis à disposition pour partager et valider en temps réel les différentes propositions et recommandations.

Contextes régionaux et enjeux partagés

- Perte de rentabilité des exploitations agricoles méditerranéennes

Les exploitations agricoles des régions méditerranéennes d'Espagne et de France sont confrontées à des défis importants en termes de rentabilité. Bien que les données spécifiques par région soient limitées, des études et des analyses sectorielles suggèrent que des facteurs tels que l'augmentation des coûts de production, la volatilité des prix et la concurrence des pays tiers affectent négativement la rentabilité de ces exploitations. Ces exploitations, pour la plupart familiales et de petite ou moyenne dimension, ont plus de difficultés à s'adapter aux changements du marché et aux exigences réglementaires.

- Absence de relève générationnelle

Le vieillissement de la population agricole est un problème courant qui nécessite des programmes pour attirer les jeunes dans ce secteur. L'agriculture dans le sud de l'Europe a une plus grande proportion d'agriculteurs âgés et moins de jeunes dans le secteur.

- Concurrences des pays tiers

Les régions sont confrontées à la concurrence déloyale de pays tiers qui ne respectent pas les mêmes normes environnementales et sociales, que ce soit en matière de santé publique ou de sécurité alimentaire. En raison de la proximité géographique avec l'Afrique du Nord et des accords commerciaux avec des pays comme le Maroc ou la Tunisie, les produits agricoles méditerranéens européens sont en concurrence directe avec des importations moins chères, ce qui fait baisser les prix pour les producteurs locaux.

- Abandon des terres agricoles

Dans des régions telles que la Communauté Valencienne et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la pression de l'urbanisation et du tourisme a réduit la superficie agricole utile de plus 11 % entre 2009 et 2020, selon les données d'Eurostat et nationales. De leur côté, des zones intérieures comme l'Alpujarra d'Almeria ou le centre de la Corse enregistrent des niveaux élevés d'abandon de terres agricoles en raison du vieillissement dans les zones rurales, de la faible rentabilité et de l'augmentation des coûts. Ce double processus entrave l'accès à la terre pour les nouveaux agriculteurs et menace la survie des systèmes agricoles traditionnels méditerranéens.

- S'adapter aux changements climatiques.

L'agriculture méditerranéenne est particulièrement vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses prolongées, les vagues de chaleur et les inondations torrentielles, dont l'impact est plus grave et plus récurrent dans cette région que dans d'autres zones agricoles de l'UE.

- Désertification et dégradation des terres

La désertification et l'érosion des sols sont des problèmes critiques qui, en dégradant progressivement la fertilité des sols, en modifiant les équilibres écologiques et en réduisant la capacité des sols à retenir l'eau, menacent la durabilité agricole en Méditerranée. Cette situation, qui sera aggravée par le changement climatique, menace significativement certaines régions de la Méditerranée, comme l'Andalousie (Almeria), où environ 45 % du territoire est touché par un risque élevé ou très élevé de désertification.

- Protection contre l'incendie

Les incendies de forêt constituent une menace croissante pour toutes les régions méditerranéennes.

- Crises sanitaires dues aux parasites

Le changement climatique influence le cycle de reproduction des parasites, modifiant la distribution et le comportement des ravageurs et des maladies agricoles, en particulier dans les régions méditerranéennes, où la hausse des températures et l'allongement des saisons chaudes favorisent leur propagation.

- Baisse des rendements des cultures méditerranéennes en raison du changement climatique

L'augmentation soutenue des températures, les modifications des cycles de précipitations et la fréquence croissante des événements extrêmes entraînent une diminution généralisée du rendement des principales cultures en Méditerranée, telles que les olives, les vignes, les agrumes et les légumes. Cette perte de productivité compromet la rentabilité des exploitations agricoles et accentue la vulnérabilité du secteur agricole au changement climatique.

- Gestion des ressources hydriques

La raréfaction structurelle de l'eau et l'irrégularité croissante des précipitations placent la gestion de l'eau comme l'un des principaux défis pour l'agriculture de l'arc méditerranéen. Par exemple, à Murcie, les ressources en eau pourraient diminuer de 20 à 25 % d'ici à 2050.

- Les défis de la gestion partagée de l'eau.

La gestion de l'eau dans un contexte de stress hydrique croissant est un enjeu majeur, en particulier dans les régions où l'agriculture dépend fortement de l'irrigation, comme l'Andalousie, la Communauté Valencienne ou le sud de la France. L'augmentation de la demande en eau, la pression urbaine et touristique, la surexploitation des aquifères et la salinisation des sols dans les zones côtières aggravent une situation déjà difficile.

- Nécessité de promouvoir le régime méditerranéen

Le régime méditerranéen, reconnu pour sa valeur nutritionnelle, culturelle et environnementale, est un modèle d'alimentation durable ancré dans les régions de l'arc méditerranéen. Encourager la consommation de produits méditerranéens frais et de saison améliore non seulement la santé publique, mais renforce également les économies rurales et réduit l'empreinte écologique du système alimentaire sur ce territoire.

- Nécessité de renforcer la production agricole locale

Les conditions climatiques de l'arc méditerranéen, conjuguées à la pression du marché et à la hausse des coûts de production, nécessitent des politiques qui soutiennent des modèles de production diversifiés, respectueux de l'environnement et ancrés dans les territoires.

- Équilibre territorial entre les zones urbaines et rurales

Dans de nombreuses régions de l'arc méditerranéen, la concentration croissante de la population et de l'activité économique dans les zones côtières a conduit à un processus de diminution de la population dans les zones rurales, ainsi qu'à une forte concurrence pour l'utilisation des terres agricoles sur le littoral. Ce déséquilibre territorial menace à la fois la continuité des exploitations familiales et la préservation des espaces agricoles traditionnels qui font office de barrière contre la désertification, la perte de biodiversité ou les incendies. Le maintien de l'équilibre entre les zones urbaines et rurales est essentiel pour préserver le modèle agricole méditerranéen et garantir un développement territorial harmonieux.

- Reconnaissance des spécificités des îles

Les régions insulaires comme les Baléares et la Corse sont confrontées à des défis spécifiques liés à leur géographie, comme l'augmentation du prix des matières premières ou l'isolement logistique.

- Zones de contraintes naturelles

De nombreuses zones agricoles de la Méditerranée sont situées dans des territoires présentant des limitations naturelles – en raison de l'altitude, de la pente ou de la rareté de l'eau – qui nécessitent une reconnaissance spécifique dans le cadre des politiques agricoles, avec des mesures de soutien différenciées pour assurer leur viabilité.

2) Propositions communes pour une PAC méditerranéenne

Renforcement de la compétitivité des exploitations agricoles méditerranéennes

- **Promouvoir une politique de soutien financier adaptée aux spécificités structurelles des exploitations méditerranéennes**, garantissant leur viabilité économique, favorisant l'investissement et renforçant la stabilité des revenus. Une politique qui privilégie les exploitations en situation de vulnérabilité – notamment dans des zones soumises à contraintes naturelles, au dépeuplement, au risque d'abandon ou de pénurie hydrique – par le biais d'aides destinées au maintien de l'activité agricole et à la préservation du tissu rural.
- **Améliorer la viabilité des exploitations méditerranéennes** en les intégrant plus efficacement dans les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires, en assurant une répartition équitable de la valeur tout au long de la chaîne et en garantissant la rentabilité aux producteurs.
- **Favoriser la reconnaissance et l'accompagnement des exploitations agricoles qui adoptent des pratiques agricoles capables de générer des absorptions nettes de carbone et respectueuses de l'environnement.**
- **Reconnaître et soutenir la spécificité du pastoralisme** au niveau européen, en particulier dans les zones forestières et montagneuses.
- **Promouvoir le renouvellement générationnel dans le secteur agricole**
Lancer des initiatives visant à encourager les nouveaux agriculteurs à s'installer, en particulier les jeunes et les femmes, est essentiel pour freiner l'abandon rural et assurer le renouvellement des générations dans les régions méditerranéennes, où le vieillissement du secteur est le plus prononcé.
- **Renforcer la protection des marchés agricoles méditerranéens**
Assurer des conditions de concurrence équitables pour les exploitations agricoles méditerranéennes en renforçant les clauses de réciprocité dans les accords avec les pays tiers. Il est essentiel que les produits importés répondent aux mêmes normes sanitaires, environnementales et sociales que celles exigées dans l'UE.
- **Promouvoir une PAC à destination des agriculteurs et des éleveurs professionnels, défendant leurs intérêts et plus facile à gérer administrativement.**
- **Mettre en place des instances consultatives entre les régions méditerranéennes** pour favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de politiques agricoles, de gestion de l'eau, d'innovation territoriale et d'adaptation au climat.

Adaptation et résilience face au changement climatique

- **Mise en place d'un fonds supplémentaire spécifiquement dédié à la lutte contre le changement climatique** avec une attention particulière portée aux régions les plus exposées de l'arc méditerranéen. Cette dotation renforcerait les mesures structurelles, les investissements durables et les systèmes de protection contre les événements climatiques extrêmes.
- **Promouvoir et financer des programmes de recherche et de développement de nouvelles variétés agricoles** plus résistantes à la sécheresse, aux températures élevées et aux maladies émergentes, **ainsi que des systèmes de culture** diversifiés et adaptés aux changements climatiques.
- **Renforcement de la surveillance phytosanitaire et de la lutte contre les nouveaux ravageurs**, en investissant davantage dans la recherche phytosanitaire et la coopération transfrontalière.
- **Promotion de la numérisation et du transfert de technologie pour la résilience du secteur agricole.** Ces technologies permettent d'optimiser les ressources, d'anticiper les risques et de faciliter la prise de décision dans des milieux agricoles de plus en plus exposés à la variabilité climatique. À cette fin, la formation, les conseils techniques et les mécanismes de coopération public-privé destinés aux exploitations agricoles méditerranéennes doivent être renforcés.
- **Développer et adapter les systèmes d'assurance agricole contre le risque climatique**, améliorer l'accessibilité de ces instruments et encourager la participation des agriculteurs par des campagnes d'information et un appui technique.
- **Promouvoir les pratiques agroécologiques et les systèmes agricoles durables.**

Gestion durable de la ressource en eau

- **Encourager les investissements dans l'utilisation de l'eau non conventionnelle** dans les zones particulièrement touchées par la pénurie d'eau, comme la côte méditerranéenne. Cette mesure permet de réduire la pression sur les aquifères surexploités, en particulier dans les environnements agricoles intensifs et périurbains.
- **Promouvoir les investissements pour la gestion conjointe et coordonnée des eaux souterraines et des eaux de surface**, sur la base de critères de durabilité hydrogéologique et de disponibilité réelle, pour optimiser les ressources dans les bassins déficitaires et garantir une répartition plus équilibrée de l'eau entre les usages agricoles et environnementaux.
- **Moderniser et adapter les infrastructures d'irrigation** dans les régions méditerranéennes.
- **Créer une « banque de l'eau agricole »** pour promouvoir une gestion équitable de l'achat et de la vente des droits d'irrigation et protéger les ressources en eau.
- **Étendre le FEDER à des projets d'irrigation multi-usages.**

Sécurité alimentaire et promotion des productions locales

- **Promouvoir activement la diète méditerranéenne**, en intégrant ses principes dans les politiques de santé, d'éducation et de marchés publics (cantines scolaires, hôpitaux, etc.).
- **Soutien à la production agricole locale et durable**
Concevoir des mécanismes d'aide et de subvention à destination des agriculteurs qui développent des modèles de production durables, diversifiés et ancrés territorialement, contribuant à la sécurité alimentaire et à la vitalité du milieu rural. Soutien à la promotion, à la commercialisation et à la consommation de produits locaux.
- **Développer des labels pour reconnaître et promouvoir les produits agricoles méditerranéens** encourageant leur identification par le consommateur et améliorant leur positionnement sur le marché.

Stratégies transversales pour une agriculture méditerranéenne durable

- **Maintien de la population en milieu rural**
Promouvoir des mesures actives de lutte contre l'exode rural, avec des incitations à l'activité agricole, à l'accès au logement et aux services essentiels, avec des aides spécifiques dans les zones menacées d'abandon et de désertification.
- **Promouvoir des systèmes collectifs et coopératifs de production et de gestion**
Soutenir les structures de collaboration entre exploitations agricoles (coopératives, associations, réseaux locaux) qui permettent le partage d'outils, de formations, d'innovation et de ressources, augmentant ainsi la résilience économique du secteur agricole méditerranéen.
- **Création d'un Pôle d'Excellence Rural (PER)** complémentaire au programme LEADER
Créer un fonds pour les initiatives innovantes et la création d'emplois en milieu rural, sur le modèle des pôles de compétitivité créés pour les zones urbaines.
- **Soutenir l'agriculture insulaire méditerranéenne**
Reconnaissance dans la PAC de l'agriculture insulaire méditerranéenne, avec des aides spécifiques pour compenser les coûts plus élevés supportés par leurs exploitations.

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

Mme Adeline CANAC
Pour le 1^{er} Collège

2^e COLLÈGE

Mme Nathalie VEYRE
Pour la CFDT

M. Christophe DUMAS
Pour les organisations CGT-FO, CFTC, UNSA, FAFP et CFE-CGC

M. Ludovic ARBERET
Pour le Comité régional CGT et la FSU

3^e COLLÈGE

M. François CAZES
Pour association InPact, la FNE et le conservatoire d'espaces naturels

Mme Monique DUPUY
Pour les associations de consommateurs et l'URAF

Nombre de votants :155

Pour : 124

Contre : 0

Abstentions : 31

Ne prend pas part au vote : 0

Avis adopté

Madame la Présidente de la Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Chers collègues, Conseillères et Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à la saisine de la présidente Carole DELGA, la commission 2 a travaillé sur le sujet fondamental de l'agriculture méditerranéenne, avec une forte orientation sur la Politique Agricole Commune (PAC).

Nous pouvons saluer le travail réalisé par l'ensemble des conseillères et conseillers de la commission 2 présidée par Denis CARRETIER, ainsi que Pierre HYLARI pour son travail de rapporteur. Nous remercions également l'investissement de Marie-Graziella CAILLEAU, notre chargée de mission, et Angélique CANO, l'assistante de la commission.

Je remercie mes collègues du Collège 1 qui m'ont confié le soin de porter leur explication de vote. En tant qu'agricultrice en zone de montagne, moins impactée à ce jour par les effets du changement climatique, il me semble essentiel de faire preuve de solidarité envers nos collègues dont les territoires sont déjà lourdement touchés.

Il est important de rappeler, en préambule, que la PAC est la principale politique commune européenne. Elle se substitue aux budgets nationaux pour le soutien à l'agriculture, ce qui n'est pas le cas pour d'autres secteurs. Son budget est pourtant en constante diminution : dans les années 1980, la PAC représentait 65 % du budget européen, contre seulement 35 % aujourd'hui. De plus, ce budget est construit sans revalorisation en euros courants qui s'érodent avec l'inflation.

Depuis 1984, les programmes de la PAC ont évolué en intégrant de plus en plus fortement les enjeux environnementaux. Aujourd'hui, le premier pilier comprend les éco-régimes, qui récompensent les exploitants agricoles engagés dans des pratiques plus durables. Le second pilier, quant à lui, prend notamment en compte les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) et l'ICHN (Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel).

L'Occitanie est identifiée comme région de l'arc méditerranéen, mais les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, du Lot, de la Lozère et des Hautes-Pyrénées ne sont pas inclus dans ce zonage. La commission 2 rappelle dans son rapport qu'il est primordial d'intégrer l'ensemble des départements de la région, car l'adaptation au changement climatique est un enjeu crucial pour toutes nos agricultrices et agriculteurs, quel que soit leur territoire. La résilience de nos exploitations passe par cette vision globale.

Dans le sud et le sud-ouest de l'Occitanie, le paysage évolue rapidement : les arbres fruitiers, la vigne et le maraîchage souffrent d'un manque d'eau, de températures estivales en hausse, et d'un vent de plus en plus présent, accentuant les effets de la sécheresse. Les agriculteurs engagent déjà des réflexions pour adapter leurs pratiques.

Que ce soit en élevage comme pour les productions méditerranéennes, l'agriculture d'Occitanie nécessite beaucoup d'emplois, qu'ils soient exploitants ou salariés. Le maintien de ces actifs agricoles est fondamental pour assurer la vitalité des territoires ruraux, la souveraineté alimentaire régionale et la gestion durable des paysages.

Dans ces territoires, la gestion de l'eau est un pilier majeur du maintien d'une activité humaine. À ce titre, il est utile de s'inspirer des modèles développés dans d'autres pays méditerranéens, qui disposent d'aménagements hydrauliques et de systèmes de gestion collective de l'eau.

Stocker l'eau pour pouvoir la restituer aux milieux naturels durant l'été semblait une évidence. C'est pourquoi nous saluons les préconisations du rapport en faveur d'un stockage de l'eau à usages multiples, répondant aux besoins de nos écosystèmes.

Dans ces départements, préserver des paysages ouverts en maintenant une activité agricole permet également de limiter l'enfrichement, souvent propice au déclenchement de feux de forêt.

La reconnaissance des spécificités agricoles méditerranéennes constitue un marqueur identitaire fort pour l'Occitanie. Le Collège 1 salue donc la proposition de renforcer financièrement le deuxième pilier de la PAC, afin d'adapter les critères aux zones méditerranéennes.

L'ouverture vers un accompagnement régional et national supplémentaire pour aider les agricultrices et agriculteurs à faire face au changement climatique est également indispensable.

En conclusion, reconnaître les spécificités de l'agriculture méditerranéenne et tenir compte des réalités climatiques vécues par de nombreux territoires d'Occitanie est indispensable pour construire une politique agricole plus juste et mieux adaptée.

La PAC doit rester un levier fort de soutien à l'agriculture, notamment dans les zones les plus exposées au dérèglement climatique. Le renforcement du deuxième pilier est essentiel.

De nouveaux dispositifs d'accompagnement financier basés sur la solidarité pour la sauvegarde de nos paysages sont cruciaux pour l'ensemble des habitantes et habitants d'Occitanie.

La mise en œuvre de stratégies de gestion de l'eau est une réponse concrète à actionner.

Il est impératif de ne laisser aucun territoire de côté. Tous les départements doivent pouvoir bénéficier de politiques solidaires, tournées vers l'adaptation, la résilience et la préservation de nos paysages agricoles.

Ce rapport va dans ce sens. C'est pourquoi, nous, membres du Collège 1, soutenons pleinement les préconisations de la commission 2 et voterons favorablement cet Avis. Il s'agit là d'un signal fort que nous adressons collectivement à nos institutions régionales, nationales et européennes.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Préfet de la région Occitanie,
Madame la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie,
Monsieur le Président du CESER, Jean-Louis CHAUZY,
Monsieur le Rapporteur,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

La CFDT affiche une représentativité particulière des salariés de la production et des organismes agricoles, encore renforcée à l'issue des récentes élections dans les chambres d'agriculture, puis de la MSA.

Elle plaide pour une PAC régulatrice, sociale, porteuse du développement durable, inscrite dans une nécessaire régulation mondiale avec un objectif prioritaire de sécurité alimentaire.

Elle veut une PAC qui organise et planifie la transition agroécologique, soutient par les aides les formes d'agriculture durables, renforce la recherche et l'innovation pour accompagner les transitions.

Instaurée par le Traité de Rome de 1957, la PAC est la première et une des rares politiques économiques européennes intégrées. Elle constitue, à ce titre, un élément fondateur de la construction européenne qui nous a apporté paix, sécurité et stabilité.

L'objectif de sécurité alimentaire justifie une intervention publique forte qui, pour la CFDT, passe d'abord par des mesures globales de régulation des marchés et permet d'intervenir sur les aspects quantitatifs, qualitatifs, d'accessibilité et de régularité de l'alimentation.

Ce projet d'Avis expose avec pédagogie et simplicité les mécanismes de la PAC et nous permet d'envisager les divers enjeux face auxquels nous devons collectivement faire preuve de lucidité : le dérèglement climatique, la perte de biodiversité, la dégradation des sols, l'accentuation des épizooties... Ces phénomènes touchent déjà les productions agricoles, en quantité comme en qualité, et fragilisent les revenus des agriculteurs ainsi que le fonctionnement des filières.

Pour la CFDT, les solutions d'avenir viendront d'un travail de terrain, nourri par le dialogue et les compromis dans les filières et les territoires.

Dans un monde instable et contraint, les réponses ne pourront être que collectives. Ce n'est qu'ensemble, agriculteurs, salariés, citoyens, élus et acteurs économiques, que nous pourrons faire advenir une agriculture à la fois robuste, juste et durable.

La CFDT constate néanmoins que la performance sociale est souvent oubliée dans les engagements. Pour autant, la demande de prise en compte des aspects sociaux s'accroît, par exemple pour les produits bio, ou le commerce équitable sur les produits origine France qui se développe fortement.

Sur le volet social, l'agriculture fait face à trois défis majeurs : le changement climatique, le rôle d'assurer l'alimentation de la population, le renouvellement de la force de travail.

Invisibles dans le débat public, angle mort de ce projet d'avis, les salariés de l'agriculture y jouent pourtant un rôle essentiel avec 200 000 ETP + 850 000 contrats saisonniers pour la seule production.

L'attractivité des métiers agricoles passera par :

- la reconnaissance des qualifications et des compétences : les salariés de l'agriculture ne doivent pas être condamnés à être payés au SMIC toute leur vie !

- le droit à la formation professionnelle ;
- le droit à une évolution de carrière ;
- le droit à une épargne salariale, intéressement, participation ;
- le droit à des activités sociales et culturelles de qualité, même s'ils n'ont pas de CSE ;
- le droit à une retraite décente ;
- le développement de mesures de prévention dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ;
- des engagements contre l'usure précoce des salariés, de protection contre l'exposition aux produits dangereux, la prise en compte du mal-être des salariés et des solutions d'aménagement des fins de carrière des salariés usés par leur travail sans oublier l'égalité professionnelle...

Rendre attractif les métiers de l'agriculture c'est aussi développer des filières agricoles durables et respectueuses de l'environnement, des filières agricoles pour une alimentation de qualité, la recherche de solutions agricoles pour atténuer le réchauffement climatique.

Ce projet d'Avis porte la marque de la production du consensus cher à notre CESER. Néanmoins, pour la CFDT Occitanie, le traitement du volet social des spécificités du modèle agricole méditerranéen en quelques lignes seulement, constitue un manque qui emportera son abstention.

Intervention de Monsieur Christophe DUMAS
Pour les organisations CGT-FO, CFTC, UNSA, FAFP et CFE-CGC

Monsieur le 1^{er} Vice-Président de Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Je vais m'exprimer au nom des organisations FO, CFTC, UNSA, FAFP et CFE-CGC.

En premier lieu, nos cinq organisations souhaitent tirer un grand coup de chapeau aux membres de la Commission 2, laquelle nous propose une analyse précise et surtout très didactique. L'Avis qu'elle a construit permet à un grand nombre d'entre nous, étrangers au domaine de l'agriculture, de se faire une idée précise de sa situation.

Notons cependant que si les travaux présentés évoquent un vaste panel de défis auxquels est confronté l'arc méditerranéen, le reste de notre région y est confronté aussi.

Plus avant, nous avons noté que certaines préconisations allaient au-delà de l'intitulé de l'Avis, en impliquant d'autres échelons que la Commission européenne dans certaines propositions. Cette approche pragmatique nous a paru honnête, chacun devant et pouvant supporter sa part de l'effort à son niveau. C'est vrai par exemple pour la charge administrative, pour les questions assurantielles, pour certains arbitrages dans les allocations de ressources pour lesquels la Région est l'acteur le plus naturel, car près du terrain, mais pas le seul acteur. Nous regrettons par conséquent que le choix d'une présentation thématique des préconisations, qui répond à une logique presque technique, n'est pas croisé avec une description plus précise des autorités auxquelles elles s'adressent. Le message envoyé aux béotiens eut alors frisé la perfection !

Saluons aussi la prise en compte des éléments provenant d'autres régions riveraines de la Méditerranée. Cette largeur de vue honore notre CESER, même si elle peut aussi décourager le citoyen, en actant l'étendue des défis auxquels l'agriculture sud-européenne doit faire face. Et en ce sens, l'Avis proposé par la Commission 2 est bien conforme à son titre.

Nous concluons en renouvelant nos félicitations à la Commission 2, et en formulant le vœu que cet Avis – que nous approuvons, vous l'aurez compris – soit aussi transmis pour action aux échelons décisionnaires régionaux et nationaux, ainsi qu'aux régions avoisinantes.

Intervention de Monsieur Ludovic ARBERET

Pour le Comité régional CGT et la FSU

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Directeur régional,
Mesdames et messieurs les conseillers,
Camarades,

Nous tenons à remercier l'ensemble des conseillères et conseillers de la Commission 2, notre chargée de mission et notre secrétaire de commission pour la qualité des auditions et des échanges durant la construction de cet Avis.

Nous regrettons néanmoins que la préparation de celui-ci n'ait pas permis à la commission 2 et au CESER de s'exprimer sur des choix politiques majeurs du Conseil régional des mois passés tels que les actes 1 et 2 du contrat de filière viticole ou le « *Plaidoyer pour une nouvelle politique agricole commune plus juste, plus équitable pour une agriculture plus forte, plus résiliente et diversifiée* ».

Nous comprenons la logique ayant conduit l'ensemble des CES de l'Arc Méditerranéen à souhaiter s'exprimer sur la future PAC. Mais nous alertons sur le fait que des groupes de travail CES se soient tenus sans que les interactions Conseillers – Commission – Groupe de Travail ne soient réellement définies.

Nous allons voter aujourd'hui en plénière un Avis supposé donner la position officielle de notre assemblée, alors qu'un plaidoyer portant sur le même sujet est déjà en cours de validation par l'ensemble des membres des CES de l'Arc et qu'il ne peut nous être diffusé. Il semble que le plaidoyer finalisé sera présenté en Bureau puis en Plénière. Quel dommage de ne pas avoir su articuler ces deux prises de position sur un même sujet.

Pour revenir sur le fond du sujet, nous ne vous apprendrons pas que la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) fixe en France une trajectoire de réchauffement de +4°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Dans notre région, déjà marquée par de fortes chaleurs, l'augmentation des températures sera plus soutenue encore.

Les départements de l'arc méditerranéen étaient déjà confrontés à des sécheresses relatives pendant l'été et des canicules. La durée et la fréquence de ces épisodes augmentent et les ressources en eau se raréfient.

La CGT, la FSU saluent le travail d'acculturation du monde agricole qui en 25 ans est passé d'un doute sur le dérèglement climatique à une reconnaissance évidente de ses impacts sur nos territoires.

Pour nos organisations syndicales, face à l'évolution des conditions climatiques, et une disponibilité moindre de l'eau, l'avenir des agricultures occitanes et de nos systèmes alimentaires territorialisés doit être pensé au-delà des systèmes de production actuels. Leur capacité de production à terme diminuera assurément.

Nous avons toutes et tous le souci de relever le défi du renouvellement des générations. Si ce renouvellement constitue une opportunité pour accompagner la transition agroécologique, ce défi ne peut être relevé que si les conditions socio-économiques sont suffisamment sécurisantes. Nous devons penser collectivement un avenir viable et vivable pour les futur·e·s agricult·eur·rice·s et salarié·e·s agricoles.

Pour autant, fallait-il limiter notre réflexion sur la Politique Agricole Commune et sa prise en compte du dérèglement climatique au seul « *modèle agricole méditerranéen* » et aux 13 départements retenus par le Plan Agriculture Méditerranée ? Nombre de conseillers reconnaissent l'impact du dérèglement climatique sur l'ensemble de nos territoires et nos systèmes de production occitans. Nous citerons l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui défendait la thèse de « *la méditerranéisation* » de l'ensemble du Sud-Ouest : « *Dans un scénario médian de réchauffement, ce climat méditerranéen est amené à s'étendre sur toutes les grandes plaines alluviales de la Garonne et de l'Adour au milieu du siècle* ».

Nous tenons à saluer l'audition de Mme THOYER de l'INRAE dont l'expertise a permis de mieux comprendre « *les variables de l'équation de la prochaine PAC* » et d'argumenter l'impossibilité de concilier les cinq scénarios proposés dans le cadre budgétaire actuel.

Il nous faut donc choisir et expliciter les arbitrages et leurs conséquences de court et long termes. Il nous aurait fallu affirmer haut et fort que la transition agroécologique et alimentaire sans ressources additionnelles sera très difficile voire impossible.

Nos débats et nos travaux ont montré que les besoins en investissements sont immenses et qu'il nous appartient de défendre que cette priorisation soit inscrite dans une véritable politique européenne articulée avec l'affirmation de la souveraineté alimentaire pour chaque nation.

Nous réaffirmons que les choix de la Politique Agricole Commune que nous souhaitons aussi « *alimentaire* » doivent être renforcés par les autres politiques sectorielles et que notre agriculture et notre alimentation ne doivent plus être les sacrifiées des politiques commerciales comme le préconisait Pascal Lamy « *Sur la question de l'accès au marché, nous devons payer sur l'agriculture puisque nous pouvons gagner beaucoup sur l'industrie et les services.* ».

Nous ne devons pas renoncer à essayer de concilier économie et environnement tout en veillant à améliorer la pertinence de nos budgets et l'opérabilité des nouveaux instruments.

En 2018, nous défendions un transfert du premier pilier de la PAC vers le second pilier soit dans le cadre d'un paiement vert rénové, soit dans une rénovation des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques s'inscrivant dans des projets de territoire démocratiquement élaborés. Cette politique pourrait rompre réellement avec la logique de guichet et de contrôle bureaucratique pour renouer avec une contractualisation techniquement pertinente comme les Contrats Territoriaux avaient pu l'esquisser à la fin des années 90 et valoriser ainsi les paysans/agriculteurs en transition vers différentes formes d'agriculture à Haute Valeur Environnementale.

Pour la CGT, pour la FSU, le débat de la réorientation de nos systèmes de production est une nécessité dans le cadre de la transition agroécologique. Et c'est aussi dans cette logique que nous souhaiterions débattre du Plaidoyer proposé par le Conseil régional Occitanie, puis dans le futur faire un bilan des Projets Agroenvironnementaux et Climatiques 2023-2027.

Vous comprendrez que si nous avons salué la qualité des échanges, nous restons plus que partagés sur la trentaine de préconisations proposées.

Pour toutes ces raisons, les groupes CGT, FSU s'abstiendront.

Intervention de Monsieur François CAZES

Pour le pôle InPACT - Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale Occitanie, FNE et le Conservatoire d'espaces naturels

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et messieurs les membres de la commission 2,
Monsieur le représentant de la Région,
Mesdames et messieurs les Conseillers,
Mesdames et messieurs,

Merci de me donner la parole qui sera celle d'InPACT.

Ce projet d'Avis a donc été lu par l'ensemble des conseils d'administration des associations membres de notre réseau. Mon intervention sera donc la parole des 11 structures qui le compose ainsi que de la FNE et du conservatoire d'espaces naturels.

Je voudrais en premier lieu saluer le travail des élus de la Région sur le « PLAIDOYER POUR UNE NOUVELLE PAC ». Tout est écrit et nous soutenons ce texte sans réserve.

Concernant l'Avis du CESER

Le tiers du budget de l'Europe est consacré à la PAC. Vous l'avez écrit dans votre Avis, en Occitanie, c'est 1,58 Milliard d'euros par an (60 % pour le premier pilier, 28,5 % pour le deuxième pilier et 11,5 % pour les autres dispositifs) pour presque 41 000 bénéficiaires et soit environ 38 536 € par exploitation. Si la moyenne paraît confortable, pour ces 41 000 fermes, bon nombre de demandeurs perçoivent très peu d'aides, et certains même pas du tout, je pense aux petites exploitations, aux maraîchers par exemple, et pourtant!!

Pendant que les uns se battent pour survivre, les autres investissent, souvent dans des équipements surdimensionnés qui leur imposent toujours plus de foncier pour amortir et rentabiliser leur machines. C'est la course à l'agrandissement.

Les aides PAC ont ceci de pervers : plus vous exploitez de terres, plus vous percevez d'aides et finalement, plus vous vous endettez. Le système est fait ainsi et laisse très peu de place aux nouvelles installations dès lors qu'elles ne sont issues du milieu familial. La course au gigantisme asphyxie le système.

Les choses s'arrangent, c'est vrai, un peu, mais trop lentement. Mais si rien n'est fait, dans 10 ans il sera trop tard, les investisseurs s'empareront des terres dans nos campagnes (c'est déjà le cas par endroit). Ils produiront beaucoup, ruineront nos sols et détruiront encore un peu plus notre environnement. Mais l'exportation se portera bien ; l'importation aussi d'ailleurs :

- les Russes nous fournissent les engrais notamment azotés ;
- les Brésiliens, le soja ;
- les Américains, les produits phytosanitaires, et autres équipements John Deere pour ne citer que celui-là,
pas le choix!

Nos cancers sont soignés par les laboratoires états-uniens. On en paie à prix fort les médicaments brevetés sans protester. Alors que faire?

J'entends ceux qui me disent que nous ne pouvons pas faire autrement, que l'agriculture doit produire toujours plus sinon nous risquons la famine !!! C'est fallacieux. Nombre de rapports indiquent l'inverse. Je pense au rapport TYFA un peu ancien, mais incontestable et jamais démenti, qui prouve que nous pourrions nous passer de tout ce qui nous rend malades sans provoquer la moindre famine. Le cancer de la prostate, la maladie de Parkinson, les tumeurs cérébrales, etc. ne sont-elles pas des maladies professionnelles ? Si les agriculteurs en sont les premières victimes, difficile de prétendre que nos pratiques agricoles sont parfaitement saines. Alors que faire ?

Nous avons l'occasion de participer à la réflexion, profitons-en. Le devenir du monde agricole est l'affaire de tous, chaque citoyen est concerné et doit pouvoir dire son mot.

Changeons de modèle agricole, nous en avons les moyens.

La PAC doit répondre à cette problématique.

Est-on bien conscient qu'on y traite de l'Alimentation, de la santé, de la vie ? C'est une question de salut public.

Il suffirait de réorienter les aides en les décorrélant en partie du foncier et d'imposer des plafonds (ce qui n'existe pratiquement pas), pour dégager suffisamment de moyens :

- pour soutenir les revenus par une aide directe à l'UTH ;
- pour financer une nouvelle politique du foncier et de l'installation ;
- et développer la formation pour refaire des paysans agronomes et autonomes, y compris sur le plan décisionnel.

Alors oui écrire un avis sur la PAC ou tout autre sujet qui concerne l'agriculture n'est pas chose facile, il faut trouver le bon mot et surtout le placer au bon endroit, ça n'est pas simple.

Ce rapport contient, je dois le dire des choses intéressantes et qui vont dans le bon sens, celui d'un modèle agricole plus respectueux des hommes et de l'écosystème notamment dans les propositions que vous avez faites concernant la stratégie d'adaptation.

Cependant, nous pensons que la situation des agricultrices et agriculteurs en premier lieu et l'état de notre environnement nous imposent un changement de cap beaucoup plus radical.

Nous regrettons aussi vivement que l'Avis écarte volontairement un soutien marqué à l'agriculture biologique. Nous rappelons que la production bio, qui respecte notre environnement et ses ressources naturelles, est en souffrance en partie par manque de soutien public et opacité des marges de la grande distribution, que la région Occitanie figure au 1^{er} rang en Europe sur le développement de cette agriculture. Ce sont autant de raisons pour affirmer un impératif soutien au maintien du bio.

C'est ainsi que nous avons décidé de nous abstenir sur ce texte.

Merci de votre écoute.

Intervention de Madame Monique DUPUY
Pour les associations de consommateurs et l'URAF

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Chers collègues, Conseillères et Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

L'Occitanie est la première région agricole de France en nombre d'emplois (160 000) et en chiffre d'affaires (14 milliards d'euros). Pourtant, elle reste insuffisamment prise en compte dans les décisions nationales et européennes.

Notre grande région agricole a besoin d'un recours croissant aux aides conjoncturelles, démontrant une vulnérabilité accrue aux aléas climatiques et économiques.

L'Avis présenté par la commission « **Espace et développement rural, Montagne, Agri-Agro, Forêt, Bois, Alimentation** », **répond à une saisine de Madame la Présidente de Région concernant la reconnaissance des spécificités du modèle agricole méditerranéen dans la prochaine PAC.**

Il met en évidence les apports et les manques de la Politique Agricole Commune pour nos exploitants agricoles qui, sans ce soutien, ne pourraient que difficilement exister.

Si le Conseil régional d'Occitanie maintient son niveau de financement en direction de l'agriculture régionale, il s'agit de faire prendre en compte au niveau européen des spécificités agricoles méditerranéennes intimement liées aux modifications climatiques variées et aux impacts de celles-ci sur les productions.

La PAC prévoit des mesures agroenvironnementales pour accompagner la transition vers des systèmes plus résilients, notamment pour l'irrigation, **mais qui restent insuffisants**. La gestion de l'eau demeure un enjeu majeur pour l'agriculture méditerranéenne. Sans eau, il est impossible de produire et **donc très difficile de parler de souveraineté alimentaire**.

Sur ce point, il est souligné l'importance de la prise en compte du régime alimentaire méditerranéen, privilégiant légumes, fruits, céréales, légumineuses, huile d'olive, poisson, avec une modération des consommations de produits carnés et d'aliments transformés.

Les associations Familiales et de Consommateurs ont été auditionnées par la commission et leurs préoccupations d'une alimentation de qualité, répondant aux critères de sécurité alimentaire pour toutes et tous sont prises en compte dans l'Avis.

Notre région, première région bio d'Europe, compte plus de 400 productions sous SIQO (signes officiels de qualité), ainsi que de nombreuses productions, peut-être sans label, mais de qualité et de proximité, peut apporter cette alimentation de qualité de plus en plus sollicitée par les consommateurs.

Mais les associations familiales et de consommateurs ont aussi mis en évidence les difficultés du choix des consommateurs **confrontés au vouloir d'achat et au réel pouvoir d'achat**. Ceci créant un recours aux produits moins onéreux généralement importés massivement et ne répondant pas toujours aux critères de sécurité alimentaire exigés en France. La PAC doit renforcer le soutien aux filières certifiées et favoriser les circuits courts. Il s'agira ainsi de protéger les exploitations locales et de renforcer leur viabilité par rapport à la concurrence internationale. Il s'agira aussi de réduire les intermédiaires pour que les producteurs puissent vivre décemment de leurs productions.

Nous demandons donc et soutenons la possibilité économique pour toutes et tous d'accéder à une alimentation saine, de qualité et de proximité.

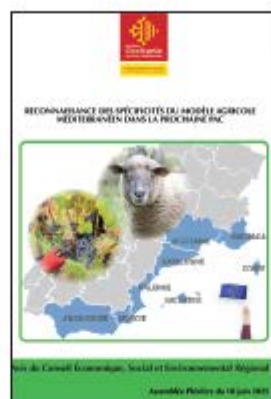
Pour cela, nous sommes en total accord avec les propositions et préconisations apportées dans cet Avis, qui nous éclairent sur les difficultés rencontrées par nos agriculteurs, au sens large, ce que pourrait apporter et améliorer la nouvelle PAC en insistant sur la prise en compte de la spécificité de l'agriculture méditerranéenne.

Nous insistons particulièrement sur :

- **la mise en place d'une enveloppe financière supplémentaire dédiée à l'adaptation au changement climatique afin de soutenir les agriculteurs dans la transition vers des pratiques plus durables et résilientes.**
- **Encourager et soutenir financièrement la reprise d'exploitations agricoles.**
- **Adapter le paiement redistributif à la diversité des structures agricoles régionales.**
- **La création d'un label méditerranéen.**
- **La promotion et la sensibilisation en direction des consommateurs, dès le plus jeune âge, de l'alimentation méditerranéenne.**

Nous souhaitons que cet Avis puisse être présenté aux instances régionales, aux services de l'État ainsi qu'à la commission européenne dédiée.

Les associations Familiales et de Consommateurs voteront ce présent Avis.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**